

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 9 AVRIL 2018

L'Assemblée Communale s'est réunie le 9 avril 2018 à 17 h, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Claudine CAULET.

Absents : M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote : M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

* * * * *

M. le Maire a rendu hommage à trois personnalités disparues : Mme ROPERS, M. RICARDON et M. GELIN.

Il a adressé à leurs familles et leurs proches respectifs ses sincères condoléances et a rappelé le parcours de chacun des disparus.

Ensuite M. le Maire a évoqué le vote du budget.

Il a expliqué que la politique locale était saine en terme de maîtrise des dépenses de fonctionnement et que cela permettait de dégager quelques marges.

Il a réaffirmé la volonté de ne pas augmenter les impôts locaux pour la 7^{ème} année consécutive pour la taxe foncière et même la 9^{ème} année pour la taxe d'habitation.

Puis il a expliqué que depuis de longues années, l'Etat propose, via un dispositif de contractualisation avec les collectivités, un maintien voire une augmentation de ses dotations.

Il a également annoncé que ce budget permettra de continuer à investir de façon très importante. En effet, 3 M€ supplémentaires seront consacrés à la modernisation des équipements pour les Bisontines et les Bisontins dans les 4 priorités du projet municipal :

- Education - Jeunesse
- Sécurité, tranquillité publique
- Politique de la Ville
- Politique sociale

Puis M. le Maire a évoqué le premier bilan à six mois du Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) mis en place pour le secteur «Planoise-Avanne-Aveney».

Il a salué l'action coordonnée des forces de l'ordre (Police Municipale, Police Nationale et Gendarmerie) et le bilan très positif de cette action.

Il a détaillé quelques actions chiffrées : une trentaine de passages de la police sur les lieux de trafic ciblés chaque mois correspondant à des adresses identifiées en préalable par les partenaires du GLTD ; 74 procédures ouvertes depuis le 25 septembre 2017 concernant 108 personnes (77 majeurs présentés au Parquet au sortir de leur garde à vue dont 18 l'ont été en comparution immédiate ; 31 mineurs dont près de la moitié (15) ont été déférés au parquet).

Les partenaires du GLTD ont aussi prévu d'accentuer leur action en matière de lutte contre l'absentéisme scolaire.

M. le Maire a également évoqué les actions menées avec succès pour lutter contre les rassemblements dans les halls d'immeubles et les rodéos, ainsi que les interventions relatives à l'enlèvement de véhicules «ventouses» sur les parkings.

Concernant les renforts attendus dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, il a annoncé que les travaux du futur commissariat ont débuté et seront achevés début mai.

M. le Maire a salué ensuite l'implication et le grand professionnalisme des policiers municipaux. Il a insisté sur les efforts entrepris pour accroître les moyens de la police municipale et accentuer sa présence. Il a également réaffirmé son souci de protéger les Bisontines et les Bisontins afin de leur permettre de vivre sereinement, dans tous les quartiers.

Enfin, M. le Maire a évoqué l'exposition des sculptures de Mauro CORDA à la Citadelle. Il a rappelé que la Citadelle avait accueilli en 2013 Ousmane SOW et que, en cette année 2018, année de la culture, la Citadelle accueille à nouveau un artiste majeur, de dimension internationale.

M. le Maire a conclu en soulignant la qualité de vie à Besançon : donner le meilleur pour ses habitants au quotidien et organiser pour eux des moments d'exception.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2018

M. le Maire désigne Mme Claudine CAULET secrétaire de séance et les élus approuvent le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2018.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

2. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

3. Budget Primitif 2018

M. le Maire a rappelé que le Débat d'Orientations Budgétaires s'était tenu le 8 mars dernier et que le Budget Primitif constituait la réalisation concrète de ces orientations, afin de contribuer activement au développement, au rayonnement et à l'attractivité de la Ville, et de continuer à améliorer concrètement le quotidien de ses habitants par une action de proximité.

M. le Maire a détaillé les enjeux de la Ville pour cette année en insistant sur l'évolution du paysage institutionnel : projet de territoire et réflexion en cours sur un passage en communauté urbaine. Il a rappelé combien il était important pour la Ville de Besançon et son Agglomération de se positionner en pôle métropolitain d'équilibre, d'attractivité et de développement au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Besançon confortera ainsi son rôle de ville capitale, économique, environnementale, universitaire, culturelle et politique.

M. le Maire a ensuite rappelé que pour la 7^{ème} année consécutive (et la 9^{ème} pour la taxe d'habitation), les taux communaux de fiscalité resteront stables. Puis il est revenu sur l'importance de la politique d'investissement, qui permet de répondre aux impératifs de rayonnement et de proximité, tout en soutenant l'économie. Il a aussi évoqué la question de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, engagée depuis plusieurs années, et qui sera un atout dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat.

M. le Maire a annoncé un budget 2018 s'élevant à 189,6 M€ tous budgets confondus et qui permettra de soutenir les 4 priorités politiques du projet municipal.

- 1^{ère} priorité : l'éducation et la jeunesse. M. le Maire a annoncé la poursuite des équipements informatiques dans les écoles (250 000 €) et le prochain démarrage des travaux sur l'école Dürer à Planoise (5 M€), ainsi que d'autres projets pour la jeunesse comme l'extension de la jauge de La Rodia et la réfection du bastion Gaulard
- 2^{ème} priorité : la sécurité et la tranquillité publique. M. le Maire a réaffirmé la volonté de la Ville de maintenir ses efforts sur la sécurisation des lieux publics, notamment avec la poursuite du déploiement de la vidéoprotection : 30 caméras supplémentaires devraient être installées en 2018 (0,3 M€ au BP 2018).
- 3^{ème} priorité : la politique de la ville. M. le Maire a rappelé les grands projets à venir comme les premières démolitions attendues sur les 408, la restructuration du pôle des Tilleuls sur le quartier Palente-Orchamps, les travaux de requalification des espaces publics se poursuivant sur les sites Vareilles et Fontaine Ecu.
- 4^{ème} priorité : la politique sociale. M. le Maire a rappelé que la subvention du CCAS était une fois de plus maintenue à périmètre constant. Il a salué la récente ouverture de la Maison des Services au Public à Planoise et a évoqué la poursuite des travaux de mise en accessibilité des équipements municipaux avec 1,2 M€ prévus en 2018.

M. le Maire a ensuite cité les autres grands projets moteurs pour l'année 2018 :

- Concernant la culture, la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en novembre, le 10^{ème} anniversaire de l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO et la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation.
- Concernant l'aménagement, le projet de Cité internationale des savoirs et de l'innovation sur le site Saint-Jacques/Arsenal va se doter d'un aménageur-promoteur. Sur le secteur des Vaïtes, des Prés de Vaux, le site Vauban, le pôle tertiaire Viotte, les aménagements s'accélèrent.
- Concernant l'enseignement supérieur, la future implantation du siège régional du CROUS et le projet de modernisation du campus de la Bouloie.
- Concernant l'attraction commerciale du Centre-Ville, problématique partagée avec toutes les grandes villes, des actions sont aussi en cours.

M. le Maire a également expliqué que la qualité de vie et la proximité sont des facteurs d'attractivité.

Il a ainsi évoqué les aménagements effectués dans le cadre du programme des tranches annuelles, le «grand programme de petits travaux» qui représente 11,6 M€, soit un tiers de l'investissement. Ce programme permet de réaliser l'ensemble des dépenses de gros entretien des bâtiments municipaux (écoles, gymnases, crèches...), de la voirie, des espaces verts ou sportifs, mais aussi les acquisitions de matériels et de mobiliers pour les écoles, les crèches, les musées, les bibliothèques...

Puis il a expliqué qu'une enveloppe de 0,8 M€ est plus particulièrement dédiée aux investissements de proximité, et que 13,3 M€ seront consacrés en 2018 à la promotion du sport et à l'accès de la pratique de tous les sports.

M. le Maire a rappelé que la proximité se réalisait aussi à travers de grands équipements comme la rénovation de la piscine de Chalezeule (plus de 4 M€), le pôle des Tilleuls, la création d'un lieu aux Torcols dédié aux cultures urbaines (avec notamment un skate park indoor) pour un montant de 0,5 M€, la rénovation des vestiaires du stade de Rosemont...

Enfin il a rappelé que la question de la préservation de l'environnement et de la biodiversité était aussi un axe majeur.

Il a ensuite passé la parole à M. LOYAT pour une présentation plus détaillée des principaux postes budgétaires.

M. LOYAT a d'abord rappelé que depuis 2014, Besançon est comparativement aux autres villes de plus de 100 000 habitants en dessous de la moyenne s'agissant des dépenses de fonctionnement par habitant. De plus, la Ville garde sur toute la période un niveau d'investissement plus haut que la moyenne des villes de même taille, avec un niveau d'endettement plus bas.

Il a souligné que cette situation financière saine, tout en étant dynamique sur la durée, a constitué une base d'appui solide pour la construction du budget primitif 2018.

Puis M. LOYAT a détaillé les axes du budget :

- la stabilité des taux communaux de fiscalité directe
- la préservation à périmètre constant de nos priorités politiques
- le maintien d'un niveau d'investissement dynamique
- un budget primitif construit dans le respect de la prospective et garantissant les équilibres financiers de long terme.

M. LOYAT a expliqué que le budget était en évolution de + 0,7 % par rapport à 2017.

Il est ensuite revenu sur le niveau des dépenses d'équipement qui est fixé à 34,9 M€ sur le budget principal, soit une capacité à investir de 54,8 M€ en comptant les reports de 2017, supérieure de près de 4 M€ à 2017.

M. LOYAT a souligné que la Ville poursuivait son désendettement amorcé depuis 2015 (- 5,1 M€ d'encours de dette entre 2015 et 2017, et - 1,5 M€ minimum en 2018), lui permettant d'alléger sa section de fonctionnement fortement impactée avant 2018 par les baisses de dotations de l'Etat.

Le groupe MODEM a déposé un amendement au BP 2018 relatif à l'extension des missions de la police municipale - création d'une brigade de nuit.

A la majorité des suffrages exprimés (45 contre, 8 élus ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal décide de rejeter l'amendement.

Amendement rejeté à la majorité

Pour : 2

Contre : 45

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 8

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre, 4 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de voter le budget primitif 2018 par chapitre et de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget principal, le Budget Archéologie Préventive, les Budgets Zones d'Activités Thomas Edison et Madeleine Brès, le Budget Lotissement des Montarmots, conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) et au document comptable joint à ce rapport,

- de confirmer au titre de l'exercice 2018 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal,

- d'approuver les annexes budgétaires numérotées A à D,

- d'approuver la Liste des Emplois Permanents et non permanents actualisée, pour les Budgets Principal, Forêts, Archéologie Préventive telle que détaillée en annexe E,

- d'attribuer les subventions détaillées en annexe B1-7 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 41 Contre : 10 Abstentions : 4 Ne prennent pas part au vote : 0

4. Fixation des taux de fiscalité directe pour 2018

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre), le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe pour 2018 comme suit :

	Taux 2017	Taux 2018	Evolution
Taxe d'habitation	22,28 %	22,28 %	0,00 %
Taxe foncière sur le bâti	25,64 %	25,64 %	0,00 %
Taxe foncière sur le non bâti	26,37 %	26,37 %	0,00 %

Rapport adopté à la majorité

Pour : 45 Contre : 10 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

5. Proposition de mise en œuvre de l'Attribution de compensation d'investissement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur la proposition de mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement pour la Ville de Besançon à compter de l'année 2018.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

6. Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- l'évaluation prévisionnelle des charges liées au transfert de la compétence Eaux pluviales ;

- l'évaluation prévisionnelle des charges liées au transfert de la compétence GEMAPI.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

RESSOURCES HUMAINES

7. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chef d'équipe et d'un poste d'adjoint de gestion administrative auprès de la Direction Citadelle - Patrimoine mondial

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste de chef d'équipe relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des agents de maîtrise au sein de la Direction Citadelle - Patrimoine mondial,

- la création d'un poste d'adjoint de gestion administrative relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs au sein de la Direction Citadelle - Patrimoine mondial,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 53

Contre : 2

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

8. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'électricien auprès du département Architecture et Bâtiments et d'un poste de technicien énergie auprès de la Direction Maîtrise de l'Energie

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste d'électricien au sein du Département Architecture et Bâtiments, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,

- la création d'un poste de technicien Energie au sein de la Direction Maîtrise de l'Energie, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des techniciens,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 53

Contre : 2

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

9. Personnel Communal - Renouvellement du poste de responsable du Centre de recherches et de documentation au sein de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent contractuel sur le poste de responsable du Centre de recherches et de documentation au sein de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

10. Personnel communal - Avenant n° 1 relatif à la mise à disposition de personnel entre le Centre de Gestion du Doubs et la Ville de Besançon - Gestion des demandes d'octroi ou de renouvellement de temps partiel thérapeutique

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le recours au Centre de Gestion du Doubs pour la gestion de l'octroi et du renouvellement des temps partiels thérapeutiques,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 160361 du 1^{er} mars 2016 relative à la mise à disposition de personnel entre le Centre de Gestion du Doubs et la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

CULTURE - TOURISME

11. Festival International de Musique Besançon Franche-Comté - Convention cadre 2018-2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention cadre 2018-2020 à intervenir avec l'Association du Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention.

M. BONTEMPS, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL (2), M. GONON et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 8

12. Etablissement Public de Coopération Culturelle La Saline Royale d'Arc-et-Senans - Modification des statuts - Contribution financière de la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Saline Royale d'Arc-et-Senans,

- de confirmer la participation financière annuelle de la Ville de Besançon d'un montant de 25 000 €.

M. BONTEMPS, Mme ROCHDI, M. FAGAUT, M. GONON, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL (2) et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10

13. Validation du Projet scientifique et culturel du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet scientifique et culturel du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

14. Emergences - Evolution du dispositif - Première attribution 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les évolutions proposées du dispositif Emergences,
- de soutenir, pour cette première session d'attribution 2018, deux projets pour un montant total de 4 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

15. Bibliothèque - Restauration d'un ouvrage et d'un plâtre original - Acceptation de dons - Réaffectation en dépenses

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à encaisser :

- une participation de 1 000 € des Amis des musées et de la bibliothèque de Besançon,
- une participation de 1 500 € du Lions Club Lumière de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

16. Bilan de la saison touristique 2017

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce bilan touristique 2017.

COMMERCE

17. Organisation de manifestations commerciales et artisanales - Modalités d'occupation du domaine public - Signature de conventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur les modalités d'occupation du domaine public,
- de se prononcer favorablement sur une redevance forfaitaire pour le Troc des Chaprais et le marché solidaire de Noël d'un montant de 250 € pour chaque manifestation,
- d'autoriser la mise en place des régies de recettes nécessaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public, pour les associations concernées, ainsi que tous autres actes y afférents.

M. MORTON (2), M. CHALNOT et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

18. Organisation d'un marché hebdomadaire quartier Rivotte - Modalités d'occupation du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur la création d'un nouveau marché communal Parking des Jacobins à Rivotte ainsi que sur ses modalités d'organisation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

EDUCATION

19. Education-Petite Enfance - Programme de travaux 2018 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux proposé,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le(s) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

SPORTS

20. Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2018 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux proposé,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

HYGIENE-SANTE

21. Partenariat entre la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) pour la création et la réalisation d'affiches et de cartes postales sur des thématiques de santé publique

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention tripartite entre l'ISBA, la Ville de Besançon et les Etudiants,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. SCHAUSS, Mme BARATI-AYMONIER, Mme LEMERCIER, M. BONNET, M. CURIE (2), Mme EL YASSA, M. POULIN, M. CHALNOT, M. DELBENDE et Mme FAIVRE-PETITJEAN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 13

ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE

22. Espaces Verts - Programme de travaux 2018 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux proposé,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le(s) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

23. Organisation des premières Assises Nationales des Pollinisateurs les 28, 29 et 30 juin 2018 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de soutenir l'organisation des premières Assises Nationales des Pollinisateurs et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis, et à signer les éventuelles conventions.

M. FOUSSERET, Mme COMTE-DELEUZE et Mme PRESSE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

MAITRISE DE L'ENERGIE

24. Chauffage Urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Programme des travaux de mise en conformité 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver le programme technique de travaux prévisionnels.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

25. Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux pour l'année 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme proposé,

- d'autoriser M. le Maire à lancer les consultations permettant l'exécution des travaux dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2018,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise en concurrence,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Bourgogne-Franche-Comté, du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2018, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

M. FOUSSERET, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL (2), M. GONON, M. FAGAUT et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 9

26. Maîtrise de l'Energie/Bâtiments - Adoption du guide de prescriptions techniques en matière de performance énergétique des bâtiments

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le guide de prescriptions techniques en matière de performance énergétique des bâtiments municipaux,

- de prendre acte d'une première étude test sur la rénovation de 6 gymnases.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

VOIRIE

27. Voirie Déplacements - Programme de travaux 2018 - Demande de participations - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur les propositions pour lesquelles les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et du SYDED pour les opérations éligibles au programme de travaux 2018, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

M. FOUSSERET, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL (2), M. GONON, M. FAGAUT, Mme COMTE-DELEUZE, Mme VIGNOT, Mme ZEHAF, M. POUJET, M. GROSPERRIN, Mme PRESSE, Mme FALCINELLA et Mme WANLIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 16

28. Eclairage Public - Programme de travaux 2018 - Demande de subventions au SYDED

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux 2018,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Mme VIGNOT, Mme ZEHAFF, M. POUJET, M. GROSPERRIN, Mme PRESSE, Mme FALCINELLA, Mme WANLIN, Mme LEMERCIER et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 9

PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS

29. Bâtiments Municipaux - Programme de travaux d'accessibilité - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux proposé,
- de solliciter des subventions auprès de l'Etat (FIPHFP) de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de programme de travaux d'accessibilité, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

30. Bâtiments Municipaux - Tranches annuelles - Programme de travaux - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux proposé,
- de solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Union Européenne et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de programme de travaux 2018, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

M. FOUSSERET, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL (2), M. GONON, M. FAGAUT et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 9

31. Réaménagement des locaux au 32 avenue de l'Observatoire pour accueillir le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Bourgogne Franche-Comté (CROUS) - Approbation du projet définitif et de l'estimation des travaux - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération,
- de solliciter des subventions auprès du CNOUS, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout partenaire susceptible de participer à l'opération, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

M. FOUSSERET, Mme COMTE-DELEUZE, M. SCHAUSS, M. POULIN, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL (2), M. GONON et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

CONTRAT DE VILLE

32. Contrat de Ville du Grand Besançon - Appel à Projets 2018 - Première programmation

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

- d'approuver, la première programmation du Contrat de Ville 2018 telle que présentée et son plan de financement prévisionnel, soit 69 actions pour un montant total de 431 760 € :

- Au titre du volet tranquillité publique et prévention de la délinquance 12 actions pour un montant total de 203 550 €

Mme DARD, Mme SUGNY, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ROCHDI, Mme POISSENOT, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE et M. CURIE (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 9

- Au titre du volet éducation / parentalité / jeunesse : 7 actions pour un montant de 144 120 €

Mme LEMERCIER, Mme BARATI-AYMONIER, Mme FAIVRE-PETITJEAN, M. DAHOUI, M. FOUSSERET, M. GHEZALI, M. CHALNOT, M. FAGAUT et M. DELBENDE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 9

- Au titre du volet sport : 19 actions pour un montant total de 20 950 €

M. GHEZALI, M. LEUBA, M. CHALNOT, M. OMOURI et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 5

- Au titre du volet culture et expression artistique : 6 actions pour un montant total de 27 250 €

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

- Au titre du volet accès aux droits sociaux : 1 action pour un montant total de 3 000 €

Mme FAIVRE-PETITJEAN, élue intéressée, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 1

- Au titre du volet accès à l'emploi, insertion et accès à la formation : 1 action pour un montant de 1 000 €

Mme COMTE-DELEUZE, élue intéressée, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 1

- Au titre du volet logement, habitat, cadre de vie et mobilité : 1 action pour un montant de 1 500 €

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

- Au titre du volet lutte contre les discriminations et égalité femmes / hommes : 16 actions pour un montant total de 24 640 €

Mme BARATI-AYMONIER, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ZEHAF, M. FOUSSERET, M. GHEZALI, M. CHALNOT et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 7

- Au titre du volet participation des habitants et lien social : 2 actions pour un montant total de 3 250 €

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

- Au titre du volet valeurs de la République : 2 actions pour un montant de 2 500 €.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les participations financières nécessaires à la bonne mise en oeuvre des projets auprès de l'ensemble des partenaires identifiés dans le plan de financement prévisionnel des actions (Etat, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Doubs, Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté, Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, Fonds Social Européen),

Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL (2), Mme COMTE-DELEUZE, M. GONON et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 8

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en oeuvre de cette première programmation 2018 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

33. Actualisation de la convention ADS par avenant (Tarifs)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte des nouveaux tarifs du service ADS et leurs modalités d'actualisation,
- d'approuver la mise à jour de la convention concernant l'organisation du service ADS suite à la mutualisation du département DUGPU le 01/06/2017,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention relative à la «création du service commun d'agglomération à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux».

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

34. Cession de l'immeuble communal sis 33 rue Mégevand au profit de M. et Mme POURCHET

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'annuler et remplacer la délibération du 19 juin 2014,
- de se prononcer favorablement sur cette cession,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

35. Vente par Habitat 25 d'un logement HLM rue de Fontaine Ecu à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de donner un avis favorable sur la vente de ce logement conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- d'approuver le remboursement anticipé partiel du prêt susvisé par Habitat 25.

Mme LEMERCIER, élue intéressée, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

36. Subvention à l'association Doubsdeuche25

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association Doubsdeuche25 en plus des appuis logistique, matériel et en communication déjà apportés.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

37. Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Programmation et financement des Volets Enfance et Jeunesse 2018 - 1^{ère} répartition des subventions aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de valider la programmation 2018 du CEJ pour ses Volets Enfance et Jeunesse et les financements correspondants,
- de se prononcer favorablement sur le versement d'un acompte de 80 % de la subvention CEJ 2018 aux 11 associations bénéficiaires, soit :
 - la somme totale de 15 316,87 € au titre du Volet Enfance,
 - la somme totale de 329 300,99 € au titre du Volet Jeunesse
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter et encaisser, pour les activités municipales, auprès des différents partenaires, les subventions attendues,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants pour l'année 2018 à intervenir dans ce cadre.

Mme ZEHAF, M. DAHOUI, M. BIZE (2), M. CHALNOT (2), M. VAN HELLE, M. GHEZALI, M. LEUBA, M. OMOURI et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11

38. Subventions à des classes transplantées

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 2 322 € à l'école élémentaire Ile de France - Séjour au centre de l'étoile à Noël-Cerneux du 14 au 16 mai.
- 2 124 € à l'école élémentaire Fourier - Séjour à Rochejean du 24 au 27 avril.

M. DAHOUI et Mme ZEHAF, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 2

39. Vie Associative - Première attribution de subventions 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de statuer favorablement sur l'attribution de 39 subventions, d'un montant total de 90 400 €, accordées à des associations, dans le cadre de la 1^{ère} attribution des subventions 2018,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec la Maison de Velotte et le Comité de quartier de St-Claude.

M. LOYAT, M. CHALNOT (2), Mme CAULET, Mme VIGNOT et Mme ZEHAF, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 6

40. ASEP Chaprais Cras Viotte - Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux - MJC Besançon Clairs-Soleils - MJC Palente Orchamps - Subventions de fonctionnement 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement pour l'année 2018 aux structures associatives, réparties de la manière suivante :
 - subvention d'un montant total de 162 000 € à l'ASEP Chaprais Cras Viotte,
 - subvention d'un montant total de 174 000 € au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux,
 - subvention d'un montant total de 242 000 € à la MJC Besançon Clairs-Soleils,
 - subvention d'un montant total de 157 000 € à la MJC Palente Orchamps,
- de se prononcer favorablement sur les modalités de versement de ces subventions et avec déduction des acomptes déjà versés,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec chacune des 4 structures associatives les avenants correspondants.

M. DAHOUI, M. BIZE (2) et M. VAN HELLE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

41. Soutien au festival LUDINAM porté par le Collectif Ludique Bisontin (CLUB)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant total de 18 000 €, accordée au Collectif LUDique Bisontin (CLUB), dans le cadre de l'organisation de la 2^{ème} édition du Festival LUDINAM à Besançon,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat à intervenir avec le CLUB.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

42. MJC Palente Orchamps - Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux - Attribution de subventions d'investissement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions d'investissement pour l'année 2018 aux structures associatives, réparties de la manière suivante :

- subvention d'un montant total de 11 563,97 € à la MJC Palente Orchamps,

- subvention d'un montant total de 300 € au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux.

M. VAN HELLE, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

43. Association pour les Loisirs des Enfants Différents mais Déterminés (ALEDD) - Centre Omnisport Pierre Croppet (COPC) - Attribution de subventions de fonctionnement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de statuer sur l'attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2018 aux structures associatives, réparties de la manière suivante :

o 16 000 € à l'Association ALEDD,

o 3 000 € à l'Association COPC,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les Associations ALEDD et CROPPET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

44. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations mentionnées dans le rapport au titre des programmes «Manifestations et subventions exceptionnelles» et «Animations sportives» :

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

1.1 - Subventions pour manifestations

- Sporting Club Clemenceau

7 500 €

- Besançon triathlon	3 500 €
- Besançon Football	2 000 €
- Besançon Association patinage Artistique (BAPA)	1 500 €
- Besançon Curling	500 €
- Olympique de Besançon	1 000 €
- Besançon BMX	3 000 €

1.2 - Subventions exceptionnelles

- Besançon Avenir Comtois	5 000 €
- SNB Canoë-Kayak	5 000 €

2 - Programme Animations

Sport					
N°	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	Proposé CAGB CDV	Proposé VILLE	
				SPORTS	MLCD
27	CPB Lutte	Lutte Citoyenne Educative	1 200	1 000	
37	ASPTT Besançon	Intégration par le sport et développement lien social pour jeune public	500	500	
38	ASPTT Besançon	Actions de féminisation : intégration par le sport/réduction inégalités et lutte contre les discriminations	500	1 500	1 000
67	Orientation Team Besançon	Initiation à la course d'orientation sur le quartier de Planoise	500	500	
84	DOJO Franc-Comtois	100 emplois - 100 ceintures noires		1 000	
88	Club Sauvegarde de Besançon	Les femmes d'abord	500	1 500	500
89	Association Sportive les Orchamps Besançon (ASOB)	Ecole de Football	1 500	1 500	
94	Ippon Karaté Shotokan (IKS)	Sport et cohésion sociale	1 000	1 000	
96	Besançon Université Club Escrime (BUCE)	Accès et féminisation de la pratique dans le secteur de Planoise		1 000	500
110	Doubs Sud Athlétisme	Bes'athé Tour	500	500	
113	Olympique de Besançon	Découverte et pratique du rugby à 5	500	500	
124	La Française de Besançon	Insertion par le sport		1 000	
125	La Française de Besançon	Sport au féminin		400	300
150	Sporting Futsal	Futsal Grette	500		
151	Sporting Futsal	Futsal pour tous	500		
152	Profession Sport 25	Espace Sportif de Planoise	2 000	2 000	
164	Besançon Académie Futsal	Initiation au futsal et formation à l'arbitrage	500		
179	Planoise Karaté Academy	Sport de combat pour femmes «stop la violence»	500		500
180	Planoise Karaté Academy	Jeunes ceinture noire «républicain»	500	1 500	500
185	Handball Sport Mahorais 25	Place au Sport	750	750	

Sport					
N°	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	Proposé CAGB CDV	Proposé VILLE	
				SPORTS	MLCD
186	Handball Sport Mahorais 25	Tournoi des parents	500		
189	Aviron Indoor Besançon	Aviron à Clairs-Soleils	500	1 000	
200	Olof Palme	Football	500	500	
TOTAUX			13 450	19 150	3 300
TOTAL GENERAL			35 900		

- Planoise Châteaufarine Football Club

1 500 €

M. GHEZALI, M. FAGAUT, M. OMOURI, M. LEUBA et M. CHALNOT (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

45. Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € pour l'association RECIDEV,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

46. Congrès - Attribution de subventions - Deuxième répartition au titre de l'année 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution des deux subventions suivantes :

- 1 000 € pour le Centre National de Références des AngiCédèmes
- 1 000 € pour l'Ecole Doctorale Environnement Santé.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

47. Subventions à des associations culturelles - Première répartition 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de soutenir, pour cette première session d'attribution 2018, 71 projets et activités de 64 associations et structures culturelles pour un montant total de 500 888 €,
- d'autoriser les versements à ces organismes et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

M. SCHAUSS, M. VAN HELLE, M. DAHOUI, M. BIZE (2) et Mme LEMERCIER, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

48. Vie étudiante - Premières Assises régionales de la Vie étudiante à Besançon - Subvention UBFC

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 000 € à l'UBFC, au titre de l'organisation des premières Assises de la Vie étudiante à Besançon.

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POULIN et M. POUJET, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

49. Festival de cinéma «Hors-Clichés», 4^{ème} édition

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 400 € à l'association «La Malle des Indes» pour la 4^{ème} édition du festival «Hors-Clichés» organisé les 19, 20 et 21 avril 2018.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

50. Comité des Fêtes - Renouvellement de la convention cadre et versement de la subvention 2018 - Délibération modificative (délibération du 18 janvier 2018)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification figurant dans le rapport,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant,
- de verser une subvention de 60 000 € pour l'année 2018.

M. CHALNOT (2), Mme FALCINELLA, M. DUMONT et Mme ANDRIANTAVY, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

51. Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention financière 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de verser la subvention 2018 d'un montant de 183 000 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention financière 2018 à intervenir avec l'association Festival International de Musique de Besançon.

M. BONTEMPS, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

MARCHES

52. Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS de Besançon en vue de passer un accord-cadre de prestations de services portant sur les travaux d'impression des services

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de lancer la procédure de passation des marchés publics,
- de signer les marchés avec les titulaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

53. Marché de travaux pour la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Signature d'avenant

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché n° 908309 - Cloisons Doublages Faux plafonds dans le cadre des travaux pour la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie pour un montant de 12 237,05 € HT, soit 14 684,46 € TTC, avec la société SAS PERRIN.

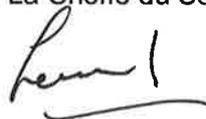
Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

La séance est levée à 21 h 10.

Hôtel de Ville, le **12 AVR. 2018**

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUÉF.

Affiché à Besançon, le **12 AVR. 2018**

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUÉF.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Communications diverses

M. LE MAIRE : La séance est ouverte, nous avons le quorum. Le secrétaire de séance sera en l'occurrence Claudine CAULET. Bien, donc bonsoir à toutes et à tous.

Je voudrais tout d'abord, en ouvrant ce Conseil Municipal, avoir une pensée pour deux personnes qui nous ont quittés, il y a quelques jours, à savoir Monique ROPERS et Jean RICARDON.

Vous vous en souvenez, Monique ROPERS -enfin peut-être pas tous, mais beaucoup d'entre vous se souviennent effectivement de Monique ROPERS- qui fut notre collègue lors d'un précédent mandat, et je me souviens qu'elle me parlait souvent, avec émotion, de son installation au Conseil Municipal du 22 février 2012. Monique ROPERS était une institutrice, une directrice d'école maternelle à la Butte, une école que j'ai bien connue par le passé. C'était une femme de conviction et d'engagement qui consacra donc sa vie à l'enseignement avec passion, puis participant activement à la vie de notre cité avec enthousiasme, sans jamais se départir de son élégance, sa bienveillance, et de la qualité de son langage très ouvert, très franc. Elle a eu des responsabilités, entre autres, je le sais, dans un Club service, et au niveau de la Ligue contre le cancer. Donc avec un certain nombre d'entre vous, nous étions à ses obsèques samedi matin.

J'ai assisté ce matin aussi aux obsèques de Jean RICARDON. Jean RICARDON était né à Morez en 1924. C'était un professeur de peinture, d'art plastique extraordinaire, effectivement, donc au niveau de notre Ecole des Beaux-Arts, un professeur de peinture qui a formé beaucoup de celles et ceux qui font un peu ce qu'on a appelé l'école de Besançon. C'était un homme de conviction, un homme de foi aussi d'ailleurs, qui a conçu les vitraux abstraits de l'abbaye d'ACEY, ce qui à l'époque d'ailleurs avait posé quelques soucis, pas mal de discussions et de controverses. C'était un homme de grand talent, généreux, un pédagogue passionné, un enseignant de qualité et je crois qu'on peut dire que Jean RICARDON est effectivement un grand du monde des arts.

J'ai, en votre nom à toutes et à tous, adressé à leurs familles respectives, nos sincères condoléances.

Donc d'autre part, je vais rentrer dans mes propos liminaires après avoir rendu cet hommage à ces deux personnes qui nous ont quittés. On va parler ce soir du vote du budget. Je ne vais pas être trop long sur le sujet, puisque que nous aurons l'occasion d'en débattre au cours de ce Conseil Municipal, et le vote du budget est, vous le savez, un acte essentiel de la vie municipale puisqu'il retrace l'action publique de l'année qui vient.

Alors quel est le contexte de cette année pour le vote de ce budget primitif ? Bien sûr, nous avons déjà beaucoup discuté de tout cela lors des Orientations Budgétaires et ce que nous vous présentons ce soir c'est effectivement le reflet de ce que nous avons présenté lors des Orientations Budgétaires.

Le contexte c'est tout d'abord une politique locale saine en terme de maîtrise des postes de fonctionnement, puisque ces dernières années nous avons pu les maîtriser, permettant ainsi de dégager quelques marges. Ensuite, c'est la volonté de ne pas augmenter, cette année encore, les impôts locaux, et ce pour la 7^{ème} année consécutive, et même la 9^{ème} pour la Taxe d'habitation, même si effectivement la Taxe d'habitation a été modifiée et qu'un certain nombre d'entre vous seront donc dégrévés.

Enfin c'est, pour la première fois depuis de longues années, -on ne le dit pas assez- le maintien des dotations de l'État. J'étais avec un certain nombre d'entre vous d'ailleurs à Dijon aux journées de France Urbaine, et cela a été repris de façon unanime par l'ensemble des participants de dire qu'il n'y a pas eu de diminution de la DGF, et qu'il y avait eu effectivement donc un maintien des dotations. Là, il y a eu l'unanimité, et ensuite après, il n'y a pas eu l'unanimité sur la contractualisation, parce que, en disant que c'est ce qui avait été demandé par les élus, de Droite comme de Gauche de contractualiser, le sujet tel qu'il est présenté actuellement ne satisfait pas tout le monde. Je me dois de le dire pour être donc objectif.

Le gouvernement propose donc la contractualisation avec les collectivités. Je vais bientôt me rendre en Préfecture. Nos services travaillent déjà pour discuter avec le Préfet, pour voir comment nous allons pouvoir signer cette contractualisation qui nous demande, inflation comprise, d'être à 1,2 %, puisqu'effectivement la contractualisation avec les collectivités, c'est la contrepartie effectivement du maintien des dotations. Entre parenthèses -je le dis pour information, nous avons quelques informations qui restent à confirmer-, pour la DGF de la Ville, nous aurions, entre autres grâce à la DSU, plus de 700 000 € de plus cette année que l'année dernière ; tout cela reste donc à discuter. C'est donc un changement important entre les rapports entre les collectivités et l'État, qui vise à négocier et à responsabiliser les deux parties pour assurer une visibilité sur trois ans. Aujourd'hui, effectivement, nous sommes en période de rodage. Il y a encore beaucoup de rencontres qui doivent avoir lieu au niveau national pour essayer de modifier un certain nombre de choses, et je pense que dans le cadre du dialogue qui s'est poursuivi d'ailleurs à Dijon, je crois qu'il y a la possibilité de faire en sorte que chacun puisse y retrouver son compte.

Donc ce budget est bâti sans augmentation des impôts dans ce contexte de contractualisation et nous allons pouvoir continuer à investir de façon importante, puisque ces 3 M€ supplémentaires qui sont consacrés à la modernisation de nos équipements pour les Bisontines et les Bisontins, les quatre priorités pour lesquelles nous avons été élus, vous vous en souvenez : l'éducation et la jeunesse, la sécurité et la tranquillité publique, la politique sociale et la politique de la Ville. Et nous reviendrons donc en détail sur ce budget et sur ces investissements.

Un autre sujet nous préoccupe aussi beaucoup, c'est la sécurité, encore et toujours, tant elle est un sujet de préoccupation des Françaises et des Français, et de nos concitoyens. Elle a fait l'objet d'un bilan positif ces derniers jours. Nous avons eu une illustration avec Mme Edwige ROUX-MORIZOT, Procureure de la République et Mme Christine DE CURRAIZE, Vice-Procureure de la République, et avec M. le Préfet du Doubs, lorsqu'ils nous ont présenté le premier bilan à six mois du GLTD, le Groupe Local de Traitement de la Délinquance qui a été mis en place pour le secteur Planoise et Avanne-Aveney.

On peut considérer quand même que depuis l'installation de ce GLTD le 25 septembre 2017, les choses ont avancé. Les opérations de police se sont succédé dans le quartier de Planoise, ce dont la presse d'ailleurs régulièrement fait l'écho avec des coups de filet qui étaient plutôt retentissants. Les travaux concernant le futur commissariat de Planoise, avenue du Parc, ont démarré ; ils seront donc achevés début mai. La police nationale a reçu des renforts

de police, cela va continuer, et la police de sécurité au quotidien dans les Quartiers de Reconquête Républicaine, les QRR, devrait arriver aux alentours du mois de septembre. Cela n'empêche pas toutes nos actions de prévention et d'éducation de continuer à se développer, car je rappelle qu'en matière de sécurité on ne doit pas avoir une vision uniquement sécuritaire, on doit parler effectivement d'effectifs, d'uniformes, mais aussi d'éducation et de prévention, et d'actions de tous types.

Le bilan de ces actions donc est plutôt positif. Il y a des résultats concrets sur le terrain mais les efforts doivent continuer, on ne doit surtout pas baisser la garde. Le GLTD, c'est avant tout une action coordonnée de nos forces de l'ordre, la police municipale, la police nationale, la gendarmerie et les services de la justice, et c'est une mobilisation très très forte de toutes et de tous. Le bilan chiffré parle de lui-même et traduit cette exigence d'efficacité d'une part, et de réactivité d'autre part.

Une trentaine de passages de la police sur les lieux de trafic ciblés chaque mois, correspondant à des adresses identifiées au préalable par nos partenaires sociaux ont permis : 74 procédures ouvertes, depuis le 25 septembre 2017 concernant 108 personnes, 77 majeurs présentés au Parquet aux sorties de leur garde à vue, dont 18 en comparution immédiate, 31 mineurs -et là c'est un vrai problème effectivement, le problème des mineurs- dont près de la moitié ont été déférés au Parquet. Le nombre des interpellations et des mises en examen n'a fait qu'augmenter au cours des six derniers mois, témoin de l'efficacité de cette action, mais je le répète, nous ne devons pas nous en satisfaire, et il faut que nous continuions à nous battre sur les autres fronts : prévention, éducation.

Concernant les rassemblements dans les halls et autres parties communes des immeubles, c'est une autre priorité que nous nous sommes fixé avec Mme la Procureure et M. le Préfet du Doubs, et là aussi nous avons obtenu des résultats, ce dont peuvent témoigner les bailleurs. Mais ces premiers résultats ne doivent pas perdre de vue que notre autre priorité d'action concerne les rodéos. Avec les bourgeons qui éclatent et le beau temps qui revient, ce fléau qui gangrène nos quartiers va certainement réapparaître. Nos efforts et notre vigilance doivent être accrus à l'arrivée des beaux jours, et les résultats ne sont pas encore vraiment perceptibles pour nos concitoyennes et concitoyens. Je sais, moi, qu'il y en a, puisque j'ai déjà eu l'occasion de le dire d'ailleurs, j'ai visité le garage où tous ces engins qui perturbent nos week-ends sont stockés en attente de vente aux enchères par les Domaines ou en attente de destruction.

Indépendamment du GLTD, cela ne vous aura pas échappé, nos services sont récemment intervenus pour procéder à l'enlèvement de véhicules, parfois à l'état d'épave sur plusieurs quartiers, et spécialement sur plusieurs parkings dans le quartier de Planoise ; ce n'est là aussi qu'un début. C'est une demande forte des habitants de ce secteur, et cette action aura vocation à s'étendre sur l'ensemble de la Ville.

Les partenaires du GLTD ont aussi convenu d'accentuer leurs actions en matière de lutte contre l'absentéisme scolaire, puisque nous travaillons -il y avait aussi à cette réunion les représentants de l'Inspection Académique de l'Éducation Nationale-, donc lutter contre l'absentéisme scolaire, cela sera fait en lien étroit avec l'Éducation Nationale, les responsables d'établissements scolaires et les collectivités concernées. Je pense entre autres au Département concernant les collèges.

L'énoncé de ces résultats incontestés et incontestables me conduit aussi à rappeler combien les Bisontines et Bisontins, et pas seulement les habitants de Planoise, réclament, à juste titre, d'être protégés. C'est un appel que nous avons entendu et que nous continuerons à entendre afin qu'ils puissent vivre sereinement.

Je veux aussi insister sur les efforts entrepris par la Ville depuis le début de ce mandat pour accentuer la présence de nos policiers municipaux et accroître les moyens dévolus à l'existence de leur mission, et rappeler, en les félicitant et les remerciant, à cette occasion, l'ampleur de leur activité, ainsi qu'en atteste le rapport d'activité qui m'a été présenté pour l'année 2017. Et je veux, par là même, saluer leur implication de tous les jours et leur grand professionnalisme.

J'en profite aussi pour rappeler que leur présence a été renforcée dans certains secteurs sensibles, dont le centre-ville, objet de toutes les attentions. Nous redoublons donc d'efforts pour accroître leurs effectifs, conformément aux engagements qui ont été pris, même s'il est vrai que les difficultés de recrutement sont connues. Donc contrairement aux dires de certains, notre Ville ne part pas à la dérive. À celles et à ceux qui en doutaient, notre action est résolue, déterminée ; qu'ils le sachent, il n'y a pas de zone de non-droit à Planoise, pas plus qu'il n'y en aura rue Claude Pouillet ou dans d'autres secteurs et quartiers de notre Ville.

Voilà pour les propos introductifs. Je dirai simplement, pour terminer, que vous avez sur vos tables une plaquette sur l'exposition de sculptures de Mauro CORDA. En 2013, vous vous rappelez, la Citadelle accueillait l'exposition du sculpteur Ousmane SOW, c'était sa dernière exposition en France. Il est décédé il y a un an ou deux, et cinq ans après, en cette année 2018, année de la culture, la Citadelle accueille un des plus grands sculpteurs mondial. Nous sommes heureux de l'accueillir ici, à Besançon. Vous pourrez aller visiter cette exposition dans le Hangar aux Manœuvres à la Citadelle ; c'est tout simplement remarquable. Je vous invite donc à y aller, et en plus, il fait beau ! Ce week-end, je sais qu'il y avait beaucoup de monde à la Citadelle et beaucoup ont visité cette exposition.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement.

Monsieur GROSPERRIN ou Monsieur BONNET. C'est un par groupe, on a dit ! Vous vous arrangez.

M. Pascal BONNET : C'est au sujet des hommages que vous avez tenus.

M. LE MAIRE : Oui, mais attendez, les hommages que j'ai tenus, il y a aussi un autre hommage que je veux rendre, parce que j'avais deux pages et j'en ai sauté une et je m'en excuse. Je voulais rendre un hommage à Jean-Claude GELIN, parce que Jean-Claude GELIN que je connaissais bien ainsi que son épouse, qui a d'ailleurs été parmi nous au Conseil Municipal, a disparu. Avec Catherine GELIN, on n'était pas toujours d'accord, mais cela dit c'est une femme de qualité. Son mari, Jean-Claude GELIN a donc disparu la semaine dernière. C'était le Directeur de l'ENSM, pendant 10 ans, de 1999 à 2009. Je pense même que certains de mes voisins l'ont bien connu et apprécié. C'était un scientifique de renommée mondiale, dans le domaine de la mise en forme des matériaux. J'ai donc transmis à Catherine GELIN, son épouse, conseillère municipale entre 2008 et 2014, les condoléances de notre Conseil Municipal.

M. Jacques GROSPELLIN : Vous l'avez dit, le vote du budget est un moment essentiel, en tout cas un acte essentiel de notre démocratie et de la vie municipale. Vous nous avez parlé de France Urbaine, vous avez parlé de sécurité, vous avez parlé de commerces, de différents types de choses. Et je souhaite, en début de ce Conseil Municipal aujourd'hui, vous faire cinq remarques, observations sur lesquelles je souhaiterais avoir quelques réponses, en tout cas des réponses précises.

Je voudrais tout d'abord vous rappeler la nécessité d'une certaine solennité des débats en cette assemblée, vous en êtes le garant dans le respect du règlement mais surtout dans le respect de chacun, même, et surtout, quand sont avancés des faits ou opinions qui parfois ne vous conviennent pas ; je fais référence au dernier Conseil Municipal. Vous confondez votre fonction avec votre personne, et prenez à titre personnel ce qui s'adresse à votre fonction. C'est le Maire de Besançon qui est parfois mis en cause, pas la personne privée de Jean-Louis FOUSSERET, à laquelle nous souhaitons tout le bien qu'elle peut désirer pour l'avenir.

La situation réelle de Besançon appelle un tel sérieux qu'il faut s'y arrêter. Au terme proche de vos trois mandats, vous n'êtes pas propriétaire de cette Ville et de ses habitants. Chacun a la liberté, en particulier les élus municipaux, d'observer l'évolution de notre Ville depuis des années. C'est dans ce cadre de respect et de lucidité seulement que nous pouvons, tous ensemble, faire bloc et défendre cette Ville que nous aimons tous passionnément. Car là encore, Monsieur FOUSSERET, vous faites fausse route lorsque vous dites que critiquer votre action, en tout cas critiquer l'action du Maire de la Ville, et celle de votre Majorité, c'est constater avec tristesse l'abaissement de notre Ville. Ce n'est pas s'en prendre à votre personne, ce n'est pas dénigrer Besançon. Cessez là encore, jusqu'à la fin de ce mandat, ces amalgames qui parfois vous font dire : «Nous aimons Besançon» ; en tout cas, nous, nous aimons Besançon autant que vous.

Dans un troisième point, j'aimerais aussi vous dire qu'à l'occasion des journées de France Urbaine, dont vous avez fait allusion, le Maire de Dijon, M. REBSAMEN, vient une nouvelle fois de prononcer des mots durs à votre encontre. Je cite : *«Chaque fois que j'ai un projet ou que j'obtiens une réussite pour Dijon, la question revient. Pourquoi n'est-ce pas à Besançon ? Mais parce que je démarche, que je propose, et que d'autres ne proposent pas. Que Dijon est attractive, et que peut-être, j'ai une notoriété supérieure à d'autres»*. Tout cela est sévère pour le Maire de Besançon et nous ne sommes pas d'accord. Que lui répondez-vous ? Vous ne proposez pas, point d'interrogation ? Vous ne démarchez pas ? Besançon n'est pas attractive ? Tout nous semble dire le contraire.

Besançon a été retenue avec 222 villes pour le plan Action Cœur de Ville. Besançon a été retenue, il y a peu, pour expérimenter la Police de Sécurité du Quotidien à Planoise, pour que ce quartier reconquière son caractère républicain. Faut-il se réjouir de ces distinctions ? Vous avez parlé tout à l'heure de la DSU, elle est de plus de 700 000 €, qui montre peut-être un appauvrissement de notre Ville. Sont-elles le signe que tout va bien à Besançon ? Sur Action Cœur de Ville, nous allons peut-être récupérer quelques crédits, mais là encore, il est utile de citer le Maire de Dijon : *«Du coup, Jean-Louis FOUSSERET se trouve classé dans les villes moyennes, et non plus dans les grandes villes»*. Partagez-vous ce constat ? Nous aimerions vous entendre, parce que nous aimons notre Ville, et puis nous avons envie d'entendre autre chose.

Et enfin, un dernier mot d'introduction sur la question de la sécurité. Je vous avais posé quelques questions sur les effectifs, sur l'organisation de votre police municipale. Vous nous avez présenté la Police de Sécurité du Quotidien comme la solution à toutes les difficultés, sans distinguer Planoise. Aujourd'hui, c'est nouveau, et j'en suis conscient, et j'apprécie, vous parlez de tout Besançon et de tous les autres quartiers de la Ville. Lorsque je discute avec l'ancien Maire d'Audincourt, Martial BOURQUIN, qui a armé sa police municipale, il me disait lui-même qu'il n'était plus concevable qu'une Ville, à ce jour, ne puisse pas armer sa police municipale.

Or, pendant ce temps, l'insécurité grandit partout. Elle ne cesse pas à Planoise, et prend une ampleur inégale, notamment au centre-ville, posant de vraies questions d'attractivité, parce que la peur, notamment en soirée, fait fuir certaines personnes. Et là, j'aimerais également vous entendre. Que faites-vous ? Que pouvez-vous nous annoncer de concret en ce domaine ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Bien. Monsieur GROSPERRIN, je ne suis pas propriétaire de cette Ville, pas plus que vous d'ailleurs. Nous sommes là de passage pour faire en sorte que cette Ville continue à se développer. Contrairement à ce que vous dites, j'accepte volontiers la critique quand elle est constructive, mais je n'accepte pas la critique systématique, et vous êtes, vous, peut-être est-ce votre rôle d'opposant, dans une attitude de critique systématique.

Alors le Maire de Dijon, d'abord, ce n'est pas lors des journées de France Urbaine qu'il a dit cela, c'est dans une interview qu'il a faite à un grand quotidien régional, donc par rapport à cet article, je n'ai rien à dire. J'ai des liens d'amitié très connus avec le journaliste qui a écrit cet article, donc je n'ai donc pas grand-chose d'autre à ajouter par rapport à cela.

Ce que je peux vous dire c'est qu'en ce qui me concerne, mon attitude est à l'opposé de celle du Maire de Dijon. Moi, je ne critique pas, je suis dans la construction, et depuis juillet 2013, je demande effectivement au Maire de Dijon que nous nous mettions d'accord pour bâtir ensemble un pôle métropolitain, ce qu'a bien compris la Région d'ailleurs, parce que dans le contrat métropolitain qui sera signé, il y aura deux villes, il y aura Besançon et Dijon. Donc moi, le Maire de Dijon, écoutez, s'il veut continuer... Si j'habitais un endroit comme Mirebeau et que l'on disait : *«C'est comme si, moi, je faisais un pôle métropolitain avec Mirebeau»*. Non, on ne peut peut-être pas faire un pôle métropolitain avec Mirebeau, mais les habitants de Mirebeau méritent aussi de la considération.

Donc M. REBSAMEN, qui nous a reçus donc à Dijon pour les rencontres de France Urbaine, dit ce qu'il pense. J'ai discuté avec lui, je ne suis pas en guerre avec M. REBSAMEN, mais ce que je veux vous dire, c'est quand il dit qu'il faut démarcher, se bouger, il a raison, mais c'est ce que je fais aussi, et vous le savez très bien. Je le fais chaque semaine à Paris, lorsque je vais au Ministère de l'Éducation Nationale, au Ministère de la Santé, au Ministère de la Justice, à l'Élysée ou à Matignon. Donc M. REBSAMEN n'a pas le privilège effectivement de l'ensemble de ces démarches. Il le fait, il le fait bien. Tant mieux, j'en suis ravi pour lui, parce que ce que j'ai eu aussi l'occasion de dire à Dijon, c'est que tout ce qui était bon pour Besançon était bon pour Dijon, et tout ce qui était bon pour Dijon était bon pour Besançon, et qu'ensemble, si nous voulions continuer à grandir, c'était ensemble, ce n'est pas en nous opposant les uns, les autres.

Donc il y a eu effectivement des succès ici, le dernier, le CROUS, la PSU, le Rectorat d'Académie, etc., etc. Je dois rencontrer encore d'autres organismes pour essayer de faire venir ici à Besançon quelques grandes écoles ou quelques organismes importants. Je le fais systématiquement, et vous savez très bien que très souvent, le mardi ou le mercredi, je suis à Paris effectivement pour démarcher. D'ailleurs, si vous avez des idées de piste, je suis tout à fait prêt, en mettant de côté nos couleurs politiques, pour aller avec vous rencontrer les personnes

qui pourraient aider au développement de cette Ville. Je l'ai toujours dit, moi, je n'ai aucun problème par rapport à ça. Alors je démarche. Ce constat que vous faites, je ne le partage pas. Il y a beaucoup de choses de fond qui se font dans notre Ville, et je le dirai tout à l'heure d'ailleurs dans mon exposé sur le budget, moi, je ne suis pas en permanence en comparaison avec Dijon. C'est fini ce temps-là. On n'est pas en comparaison avec Dijon. On travaille ensemble, on doit travailler ensemble. Nous sommes différents. Dijon, Besançon, ce ne sont pas les mêmes villes, elles doivent être complémentaires, et s'appuyer sur ces complémentarités pour justement avancer. Je n'ai pas envie qu'on ressemble à Dijon. Et puis je n'oublie pas aussi que ce que je demande, ce travail en commun avec Dijon, nous puissions le faire avec celles et ceux qui, en Franche-Comté, existent et travaillent bien. C'est ce que je fais à Vesoul avec Alain CHRÉTIEN, avec Patrick GENRE à Pontarlier, Jean-Marie SERMIER à Dole, et Jacques PELISSARD à Lons-le-Saunier, enfin les Présidents de leur Agglomération. Et c'est ce que je ferai d'ailleurs à la fin de cette semaine avec Damien MESLOT, que vous connaissez bien, et avec Charles DEMOUGE que vous connaissez bien aussi. Pourquoi ? Pour voir comment, dans le domaine universitaire, dans le domaine économique, dans le domaine des transports, nous pouvons, entre Besançon, le centre métropolitain Centre Franche-Comté et effectivement le pôle métropolitain Belfort/Montbéliard, travailler ensemble. Moi, je suis là-dedans.

Alors ensuite, M. REBSAMEN, ce sont ses propos, c'est son style. Je n'ai pas à le critiquer. Moi, ce n'est pas mon style. Voilà, mais je travaille... Alors peut-être que je devrais peut-être publier mon agenda chaque semaine des rencontres que je fais à Paris, peut-être. Écoutez, si vous voulez, on publie chacun nos agendas ensemble, et on verra ce que nous faisons à Paris. Comme ça, on pourra voir effectivement si l'un et l'autre nous travaillons.

Alors quant à la PSQ, bon alors je sais bien que jusqu'à la fin de ce mandat, vous allez, chaque semaine, chaque mois, venir nous reparler de l'armement de la police municipale. Voilà, vous connaissez... Le débat a été tranché. J'ai d'ailleurs observé, j'en ai parlé par exemple avec la Maire de Nantes, Johanna ROLLAND, et je crois aussi Nathalie APPÉRE, je ne suis pas sûr, je ne sais pas laquelle, mais en tout cas, avec Johanna ROLLAND, il n'y a pas de police municipale armée. Il y a même encore un certain nombre de Villes où ils n'ont pas de police municipale, il y en a de moins en moins, mais il y en a encore une ou deux, je crois. Voilà, donc c'est un débat effectivement qui a déjà eu lieu dans ce Conseil Municipal. Pour moi, je considère que ce débat-là est tranché. Ce qu'il faut, et j'aurai l'occasion de le redire tout à l'heure, lorsqu'un amendement sera examiné, je pense effectivement qu'il ne faut pas mélanger les rôles. Il faut donner les moyens à la police nationale de faire son boulot, à la police municipale de faire son boulot, et à la justice de rendre la justice. C'est ça. Et ne pas tout mélanger. Voilà ce que je voulais vous répondre.

S'il n'y a pas d'autre intervention, on va donc pouvoir passer à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2018

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas eu de remarques, j'imagine ?».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-23 du Code général des Collectivités territoriales

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Bien».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 3

Budget Primitif 2018

«**M. LE MAIRE** : Nous allons passer maintenant au budget primitif qui est, je le disais, totalement conforme avec ce que nous avons présenté lors des Orientations Budgétaires. Alors bien sûr, ce budget primitif, il est conçu comment ? Vous allez dire : «Vous nous le dites chaque année». Oui, c'est vrai, parce que c'est l'objectif que nous poursuivons, qui est le même depuis le début. Il est conçu pour contribuer activement au développement, au rayonnement, et à l'attractivité de notre Ville, et de continuer concrètement à améliorer le quotidien de nos habitants. C'est pour cela que nous sommes, les uns, les autres, élus.

Quotidien des habitants avec effectivement des actions de proximité. Ce projet correspond aussi à des valeurs fortes qui nous unissent. La solidarité entre les habitants, entre les générations, la cohésion, la lutte contre l'individualisme et la défense des valeurs de la République.

Notre ambition s'adosse à une situation financière que nous souhaitons conserver saine et solide. C'est là en effet la condition de la réalisation du projet municipal autant que la preuve de notre responsabilité sur le long terme, et de notre attachement au service public municipal.

Ce budget 2018 est un budget moteur pour une année qui s'annonce, c'est vrai, peut-être encore plus compliquée que les autres, mais nous avons de l'ambition. Cette Ville, les finances de cette Ville sont bien tenues, et là encore cette année, nous allons pouvoir continuer, je l'ai dit, à la faire fonctionner dans de bonnes conditions, et faire en sorte aussi que nous puissions continuer donc à investir.

Je veux insister aussi sur le fait que ce budget 2018 va nous permettre de répondre aux enjeux de demain en préparant les mutations et les transitions que nous connaissons actuellement, que ça soit la transition institutionnelle, les finances publiques, avec bien sûr cette perspective de contractualisation avec l'État, sans baisse de dotation pour la première fois depuis 2013, mais aussi transition numérique, transition environnementale, transition urbanistique, transition aussi des modes de vie.

Élément clé pour 2018, on le sait, l'intégration de la Ville dans un nouveau paysage institutionnel. Il ne s'agit jamais -c'est ma conviction profonde- de se définir par comparaison, mais bien par conviction. C'est ce que nous proposons dans le cadre notamment d'une intégration communautaire renforcée avec un projet de territoire qui est en voie de finalisation, et dont nous reparlerons prochainement, et aussi la réflexion pour un éventuel passage en Communauté Urbaine d'ici le début de l'année 2019. Ce nouveau paysage territorial, nous avons donc décidé, de manière très volontariste, de le construire pour ne pas le subir, en mettant en commun nos forces, nos différences et nos spécificités, car c'est bien comme pôle métropolitain d'équilibre, d'attractivité, et de développement que la Ville et son Agglomération se positionnent au sein de la région Bourgogne Franche-Comté. Besançon va conforter ainsi son rôle de capitale économique, environnementale -il y a eu un très beau congrès d'ailleurs l'autre jour, organisé par l'Agence Française de la Biodiversité, ici donc, à Besançon-, universitaire, culturelle, donc, et politique.

S'imposer dans ce paysage, je reviens à ce que je disais à Jacques GROSPERRIN tout à l'heure, ce n'est pas se plaindre et se lamenter. Ce n'est pas ça. Non, pour s'imposer dans ce paysage, ce que nous devons faire, c'est valoriser nos atouts, je le disais, notre singularité, et il faut foncer, foncer, toujours foncer. Alors je suis pleinement convaincu que ce n'est pas en essayant de ressembler aux autres que Besançon jouera pleinement le rôle qu'elle mérite et qui lui revient. Nous ne devons pas ressembler, rassembler, peut-être, mais ressembler, non. Moi, j'aime comme vous, d'ailleurs, je n'en doute pas, j'aime trop ma Ville, et je suis trop fier de ses habitants pour envisager cela. Un des atouts majeurs, vous le savez, de notre Ville, et un des éléments forts de son identité, c'est la proximité que nous avons ici, et la qualité de vie. Nous avons fait une priorité pour ce mandat, autour d'axes forts que sont l'éducation, la politique sociale, la politique de la Ville, la sécurité et la tranquillité publique.

Ces priorités sont des priorités budgétaires, vous pouvez les retrouver effectivement dans notre budget. Elles mettent ainsi en lumière d'une part la singularité de notre Ville, sa force, sa richesse, et la dynamique de son tissu économique et associatif et de la qualité. Nous sommes très fiers de notre service public avec un choix fort fait en faveur de la régie, vous le savez, des régies de gestion, la qualité de la vie et le développement respectueux de son environnement exceptionnel. Ce sont là autant d'éléments de reconnaissance, voire de respect et avant tout de fierté pour notre Ville.

Notre mission pour Besançon et nos engagements pour le projet Municipal se déclinent donc clairement dans le budget primitif 2018. D'abord parce que pour la septième année consécutive, et la neuvième pour la Taxe d'habitation, les taux communaux de fiscalité resteront stables. Autre priorité, l'investissement. Nous le renforçons en 2018 de près de 3 M€, et même 4 millions en comptant les reports. C'est une condition nécessaire pour répondre aux impératifs de rayonnement et de proximité que nous nous sommes fixés, mais aussi un soutien fort au développement économique, à la croissance et à l'emploi, le tout en poursuivant notre désendettement entamé depuis 2015. Michel LOYAT y reviendra certainement, chiffres à l'appui. Besançon investit plus que les villes de même taille, tout en étant moins endettée. Oui, notre Ville n'est pas endettée, très peu endettée, certains disent même «*pas assez endettée*». Encore une preuve de la tenue de notre cap. Désolé pour ceux qui trouvent cela lassant, je dis la même chose chaque année, mais c'est tout simplement la réalité.

Pour tenir ces engagements, il y a bien sûr une condition, c'est la maîtrise de fonctionnement. Cette culture d'une gestion saine est fortement et historiquement ancrée à la Ville, chez les élus, mais aussi dans les services que je remercie. Je remercie pour la qualité des comptes qu'ils nous proposent, mais aussi pour la qualité du travail qu'ils ont fait, et qui conduit donc à ce budget. Ces efforts, nous les avons voulus chaque année, collectifs, partagés par tous, mais sans renoncement majeur. Le choix a été fait d'une optimisation de toutes nos interventions, de nos partenariats, de nos procédures, de nos organisations, et même de notre masse salariale.

Le nouveau dispositif de mutation des dépenses de fonctionnement, tel qu'il est prévu dans la contractualisation à venir avec l'État, vient valider l'action menée ces dernières années, et que nous poursuivrons en 2018, et aussi, bien sûr, les années suivantes. Le budget 2018 est ainsi construit, vous l'avez bien compris, dans le respect du cadrage financier, de notre prospective financière. Au total, c'est donc un budget de 189,6 M€, tous budgets confondus, qui vous est présenté ce soir.

Je rappelle nos quatre priorités politiques :

L'éducation et la jeunesse, d'abord. C'est une priorité qui recouvre de nombreux champs d'intervention (les maisons de quartier, la citoyenneté, la petite enfance, la vie étudiante). La Ville y consacre quand même 40 M€ en 2018, soit près d'un quart de son budget. 2018 sera certainement marquée par le retour attendu aux quatre jours qui se prépare pour la rentrée, par aussi l'extension des capacités d'accueil dans les cantines. 80 enfants supplémentaires seront accueillis en septembre, et je remercie aussi, et l'adjoint, et les services qui se sont beaucoup mobilisés pour permettre cela.

Nous avons aussi un effort exceptionnel d'investissement en matière d'équipements informatiques dans les écoles, puisque 250 000 € sont dédiés à ce renouvellement de ces équipements informatiques. Ou encore sur des travaux qui peuvent paraître à ras de terre bien sûr, puisqu'il s'agit des cours et des aires de jeux scolaires, mais qui sont ô combien nécessaires ! Nous verrons également le démarrage des travaux pour l'école Dürer à Planoise, pour laquelle la Ville consacrera au total 5 M€, ou les études pour le futur groupe scolaire en remplacement de l'école Tristan Bernard, autre projet sur la jeunesse, sur le secteur des Vaîtes.

Toujours jeunesse, éducation, musique, l'extension de la jauge de La Rodia, qui passera, je crois, à 1 200 personnes, ainsi que la réfection du Bastion Gaulard, lieu mythique pour tous les amateurs, les pratiquants de musique actuelle. Là aussi, la Ville va y consacrer 1,5 M€.

Deuxième priorité, la politique sociale pour la solidarité et la lutte contre l'exclusion dans le cadre de notre lien étroit avec le Centre Communal d'Action Sociale. La subvention est une fois de plus maintenue à périmètre constant. L'ouverture de la Maison de Services au Public à Planoise gérée par Mme la Première Adjointe, est un succès, puisque l'on sait que cela servira à 5 à 6 000 personnes par mois, 5 à 6 000 personnes par mois qui viennent de Besançon, du Grand Besançon, mais au-delà même du Grand Besançon, pour effectivement demander des renseignements. J'ai d'ailleurs présenté à Dijon cette expérience qui a fortement intéressé, entre autres, Jean-Louis BORLOO. La Ville doit poursuivre parallèlement les travaux de mise en accessibilité des équipements municipaux avec 1,2 M€ prévu en 2018.

Troisième priorité, la sécurité, la tranquillité publique, ce plan de renforcement se poursuit. Trois policiers municipaux en plus devraient être recrutés, en plus des six postes ouverts depuis 2015. En articulation avec la police nationale et la nouvelle police de sécurité du quotidien à Planoise, la Ville va maintenir ses efforts pour la sécurisation des lieux publics, notamment avec la poursuite du déploiement de la vidéo protection ; 30 caméras supplémentaires devraient être installées en 2018. C'est 300 000 € de prévus au budget.

Par ailleurs, le Centre de Supervision Urbaine qui fonctionne désormais en continu sera renforcé en moyens humains. Après une phase d'expérimentation menée depuis 2016, la vidéo verbalisation sera pérennisée.

Enfin, quatrième et dernière priorité, la politique de la ville. En plus des crédits traditionnels de subventions dans divers domaines qui sont préservés pour une nouvelle fois, 2018 sera marquée par le lancement opérationnel du haut programme de renouvellement urbain à Planoise, mais aussi à la Grette, avec les premières démolitions tant attendues sur les 408. La Ville va y consacrer 10 M€ à parité et avec l'Agglomération. La Grette, c'est pour quand, Monsieur l'Adjoint ?

M. Nicolas BODIN : La déconstruction physique début juin.

M. LE MAIRE : Oui, début juin, oui, donc c'est après-demain.

Sur le quartier Palente Orchamps, la restructuration du pôle des Tilleuls va se poursuivre avec l'ouverture de la nouvelle salle polyvalente dans quelques semaines, et la restructuration de la MJC, terminée en fin d'année, pour 700 000 € en 2018. Puis la réfection du bâtiment sud, abritant notamment la crèche et l'épicerie solidaire, 300 000 €. Et sur les Vaïtes, Vareilles et Fontaine Ecu, les travaux de requalification des espaces publics vont se poursuivre également pour 350 000 €.

Être une métropole, être un territoire métropolitain, vous le savez, cela ne se décrète pas en fonction d'un nombre d'habitants uniquement. La construction métropolitaine relève d'une vraie construction. Elle relève d'un projet, et c'est dans cette voie que nous nous engageons avec détermination, avec l'Agglomération, en lien avec la réflexion sur la Communauté Urbaine dont j'ai parlé précédemment. Il s'agit, pour notre Ville, et c'est ce qu'elle fait actuellement, et qu'elle continuera à faire dans les années à venir, il s'agit pour Besançon de jouer un rôle de pôle métropolitain d'équilibre, de rayonnement et de coopération.

L'année 2018 sera placée sous le sceau de la culture avec la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie ; ça sera le 16 novembre 2018. Cette année, c'est 1,5 M€ en 2018, et le 10^e anniversaire de l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO, accompagné de festivités tout au long de l'été, avec aussi la très belle exposition de Mauro CORDA, dont j'ai parlé tout à l'heure. Et puis aussi, vous le savez, la poursuite de la rénovation du patrimoine Vauban, pour un montant total de 6 M€, dont 1,5 M€ au budget 2018.

Le démarrage et les études aussi pour la rénovation du Musée de la Résistance, de la Déportation à la Citadelle. En terme d'aménagements urbains, le projet de Cité internationale des savoirs et de l'innovation sur le site Saint-Jacques/Arsenal, est en train de franchir différentes étapes en 2018 avec, nous le souhaitons, le recrutement d'un aménageur promoteur attendu prochainement. Sur le secteur des Vaïtes, comme sur le site Vauban, les aménagements s'accroissent comme ceux du futur pôle tertiaire Viotte. Nous étions d'ailleurs, l'autre jour, en réunion sur le secteur de la Viotte. La Ville va contribuer à hauteur de plus de 1 M€ sur ce site pour les aménagements paysagers et urbains. Le site des Prés-de-Vaux va commencer aussi sa métamorphose avec la déconstruction, déconstruction emblématique de La Rhodia ; 1,5 M€ sont donc prévus en 2018, mais aussi la nouvelle vie donnée à l'ancien bâtiment VNF (Voies Navigables de France), qui va voir l'installation et la sécurisation de nos archives municipales nous permettant là aussi, très rapidement de faire des économies de gestion et des frais de fonctionnement.

Encore une fois, comme sur les Prés-de-Vaux, et le Musée de la Résistance, la mémoire du passé et la préparation de l'avenir vont de pair, et je crois que c'est essentiel pour nous.

En matière d'Enseignement Supérieur, et là, je crois que c'est capital, le projet d'installation du siège de la Communauté Universitaire d'Établissement, ce qu'on appelle la COMUE, s'est achevé dernièrement avec 2,4 M€ qui sont investis. Nous travaillons aussi actuellement à une autre opération, c'est finaliser l'implantation du siège régional du CROUS qui est, vous le savez, donc installé à Besançon. C'est un projet à hauteur de 3 M€, et ce sont des projets qui sont essentiels en matière de positionnement territorial, de coopération. Et

parallèlement, nous travaillons avec nos partenaires, l'Université et la Région, sur un grand, un très grand chantier de modernisation du campus de la Bouloie pour lequel l'Agglomération investira 5 M€, et la Région de Bourgogne/Franche-Comté, 20 M€ dans un premier temps avec entre autres un travail fait sur l'ensemble du site et sur les locaux de l'UFR STAPS.

Enfin, l'attraction commerciale du centre-ville sera toujours au cœur de nos préoccupations s'agissant d'une problématique partagée avec les grandes villes. J'ai rencontré M. ROBERT, le Directeur du centre des Passages Pasteur, qui m'a dit, qui m'a confirmé que l'ensemble des boutiques étaient louées, et que s'il y avait effectivement quelques difficultés conjoncturelles, il fallait les traiter, et nous avons pris ensemble un certain nombre de dispositions pour effectivement les traiter.

Et puis il y a des manifestations qui vont se poursuivre, comme les «Samedi Piétons» qui seront reconduits en 2018. C'est un grand succès, il faut le dire, les «Samedi Piétons», et maintenant, cela fait partie effectivement des manifestations phares de cette Ville. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela.

Et dernier axe, la qualité de la vie et la proximité. Ça, c'est vraiment, je ne veux pas dire que ça fait partie de notre ADN, puisque maintenant, tout le monde utilise ce terme-là, mais ça fait vraiment partie de nous, de notre Ville, et c'est un facteur d'attractivité très important.

La qualité de vie, ça s'appuie sur des relais qui sont indispensables. Tout d'abord, le tissu associatif, dont la richesse et la diversité constituent une des caractéristiques fortes de Besançon. Un soutien de plus de 8 M€ au CCAS est prévu au BP et, d'autre part, sur nos instances consultatives qui sont des éléments forts de la démocratie locale. La Ville poursuit donc, en 2018, les aménagements effectués tout au long de l'année dans le cadre du programme de ces tranches annuelles, ce qu'on appelle le grand programme des petits travaux. Grand par son montant, car il représente 11,6 M€, soit un tiers de notre investissement, et petits travaux, car il permet de réaliser l'ensemble des dépenses de gros entretiens, des bâtiments municipaux, des écoles, des gymnases, des crèches, de la voirie, des espaces verts, sportifs, bref, des petites choses qui ne sont pas visibles, qui ne sont pas énormes, mais qui améliorent grandement la qualité de la vie. Et tout cela, ce sont des éléments essentiels du bien vivre ensemble.

Aussi un élément fort, une enveloppe de 800 000 € est particulièrement dédiée aux investissements de proximité autour d'axes forts. Pour 2018, nous avons choisi les écoles, avec la sécurisation des voiries et des pistes cyclables, et le sport de quartier, Planoise, Clairs-Soleils notamment. Le sport constitue d'ailleurs un des instruments essentiels, capital, de la proximité, et un support de la promotion des valeurs que nous défendons. Et ce sont 13,3 M€ masse salariale comprise, qui sont consacrés en 2018 à la promotion du sport et à l'accès, à la pratique de tous les sports, dont 9 M€ pour le seul fonctionnement.

Il faut aussi souligner que la proximité ne se réalise toutefois pas qu'à travers des petits travaux, mais aussi par la réalisation de grands équipements ; la rénovation de la piscine de Chalezeule, plus de 4 M€, le pôle des Tilleuls dont j'ai parlé précédemment, la création d'un lieu aux Torcols, c'était une promesse électorale, dédié aux cultures urbaines, avec notamment un skate parc couvert. Je n'ai pas dit *indoor*, un skate parc d'intérieur, donc couvert, pour un montant de 500 000 €, et la rénovation des vestiaires du stade de Rosemont avec 300 000 € prévus dès 2018.

D'autre part, pour la qualité de travail de nos personnels, le chantier de déconstruction et de reconstruction des ateliers municipaux, situé avenue Clemenceau, suit son cours au niveau de l'atelier de maintenance automobile ; c'est 2,8 M€ au BP. Il confirme là, d'une façon très claire, notre attachement à la régie municipale, et notre souci permanent de réactivité.

Dernier axe d'intervention qui se décline par des actions multiples ; la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Je l'ai dit tout à l'heure. Nous sommes très, très fiers effectivement que l'Agence Régionale de la Biodiversité vienne s'installer ici à Besançon. Nous aurons un congrès, premier congrès national sur les pollinisateurs courant du mois de juin, me semble-t-il...

Mme Anne VIGNOT : Le 28-29-30 juin.

M. LE MAIRE : Et puis aussi effectivement tous les travaux qui doivent se mettre en place, pour le jardin de la Découverte et des Savoirs sur la Bouloie, la transition énergétique et le développement d'énergies renouvelables. Voilà rapidement décrit -tout cela n'est pas exhaustif bien sûr- quels sont les grands axes de notre budget de cette année.

Je passe maintenant la parole à Michel LOYAT, en disant qu'effectivement, nous voulons, par ces quelques exemples, montrer que nous restons une Ville capitale et une Ville qui a pris très rapidement le tournant de l'avenir.

M. Michel LOYAT : Tout d'abord, permettez-moi de revenir brièvement sur la comparaison de Besançon avec les villes de la même strate. Il faut bien sûr rester prudent par rapport à ces ratios qui dépendent largement des choix de gestion des communes, mais aussi de leur niveau d'intégration intercommunale ou de l'évolution de la population s'agissant des ratios rapportés au nombre d'habitants. Toutefois, il est toujours intéressant de voir la position relative de Besançon par rapport au panel des 41 villes de la même strate, c'est-à-dire plus de 100 000 habitants.

Depuis 2014, la Ville est en dessous du panel s'agissant des dépenses de fonctionnement par habitant, et ce malgré un mode de gestion privilégiant clairement la régie municipale. Cela tient aux efforts de maîtrise des charges de fonctionnements qui ont été anticipées par rapport à d'autres villes, et également aux mouvements de mutualisation effectués. La Ville conserve, grâce à cela, un niveau d'épargne brute par habitant, supérieur à la strate, et supérieur aussi à son propre niveau de 2010 : 237 € par habitant en 2016, en stabilité par rapport à 2015, contre 191 € pour la moyenne des villes, où là, il y a au contraire une baisse par rapport à 2015.

Autre élément intéressant affiché sur l'écran, en bleu pour Besançon, en orange pour le panel des villes. La Ville garde, sur toute la période, un niveau d'investissement plus haut que la moyenne des villes de la même strate, plus 36 € en 2016, avec un niveau d'endettement, vous le constatez, qui est plus bas. Rappelons que le maintien d'un endettement bas est un engagement de notre projet, et ça fait partie de ces nombreux engagements donc qui sont tenus. Tous budgets confondus, les dépenses d'équipement de la Ville de Besançon entre 2008 et 2017 auront été de près de 543 M€ et depuis 2001, ce montant s'élève même à 890 M€. C'est dire le rôle de la Ville en terme de soutien à l'investissement, par l'investissement à l'économie et à l'emploi, le tout en conservant une capacité de désendettement globalement stable, 4,1 ans en 2008, et 4 ans en 2017, et avec une évolution des taux communaux, des impôts locaux de 0,4 % par an en moyenne, et de 0 % après 2011. Vous le savez, ça a été rappelé par le Maire, pour la

Taxe d'habitation, c'est même 0 % depuis 2009, tandis que l'inflation augmentait de 1 % en moyenne, et que les villes de notre strate les ont augmentés en moyenne de 1,1 %.

Cette situation financière saine, tout en étant dynamique sur la durée, a constitué une base d'appui solide pour la construction du budget primitif 2018. Le budget 2018 est construit sur un cadrage clair qui correspond tant à celui de la prospective évoquée, présentée lors des Orientations Budgétaires, qu'à celui du projet de mandat municipal qui constitue le cap de notre action ; tout d'abord, la stabilité des taux communaux de fiscalité directe, stabilité depuis 2009 pour la Taxe d'habitation, et depuis 2011, pour la Taxe foncière. Ensuite, la préservation à périmètre constant de nos priorités politiques, cela a été développé par le Maire, elles sont constantes depuis 2015, elles sont sanctuarisées budgétairement, voire développées, pour permettre un engagement sur la durée : éducation, jeunesse, sécurité, tranquillité publique, solidarité et politique sociale, et la nouvelle politique de la Ville.

Troisième élément de notre stratégie, le maintien d'un niveau d'investissement dynamique permettant la réalisation de projets individualisés importants, et le maintien de tranches annuelles à un niveau garantissant le bon entretien de notre patrimoine. La prospective a fixé ce niveau d'investissement annuel à 32 M€ en Budget primitif pour 2018. Ce niveau est renforcé de près de 3 M€ pour atteindre 34,9 M€, compte tenu de recettes propres, ponctuellement en hausse, et donc sans endettement supplémentaire.

Dernière exigence, celle d'un budget primitif construit dans le respect de la prospective et garantissant les équilibres financiers à long terme. L'épargne brute 2018 se monte à 25,8 M€, avec une épargne nette de 12,9 M€, en consolidation par rapport à 2017. Ce renforcement de l'épargne est rendu possible par un effort de limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement qui nous permet, en prévision, de satisfaire au taux de plafonnement dans le cadre de la contractualisation à venir avec l'État de 1,2 %, hors critères de modulation à la hausse ou à la baisse. Et cela bien sûr, à périmètre constant.

Cela a nécessité un travail approfondi et collectif de priorisation, d'optimisation des interventions de la Ville. Ce travail s'appuie sur des outils de pilotage sans cesse renforcés, affinés : le dialogue de gestion, la comptabilité analytique, l'évaluation des politiques publiques, la réflexion en coût global. Le budget général 2018, tous budgets confondus, s'établit en mouvement réel uniquement, hors gestion active de la dette, et hors reprise des opérations de l'année précédente, à 189,6 M€ contre 189,2 M€ en 2017 mais cela hors budget annexe Eau et Assainissement, transféré à la CAGB.

Le Budget Principal s'élève sur ce total à 187,1 M€. Les six budgets annexes se chiffrent, quant à eux, à 2,5 M€, le budget chauffage urbain étant le plus important avec 1,6 M€ de dépenses prévues. Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à 140,5 M€ tandis que les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 49,1 M€, dont 35,4 pour les seules dépenses d'équipement.

Vous avez maintenant à l'écran une vision du Budget Principal. En opération réelle, hors mouvement de reprise et gestion active de la dette, il se monte donc à 187,1 M€. Il est en augmentation de 0,7 % par rapport à 2017 et est une nouvelle fois marqué par de nombreux changements de périmètre, détaillés dans le rapport. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 165,1 M€ contre 163,3 M€ en 2017, avec une reprise de l'excédent qui se maintient par rapport aux années précédentes, preuve de la solidité financière de la Ville.

Les recettes sont en hausse de 1,6 % à périmètre constant. Les dotations de l'État sont en hausse de BP à BP, de 1 M€, essentiellement sur la Dotation de Solidarité Urbaine. Le produit de la fiscalité directe qui représente 52 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 80,9 M€ augmente de 1,9 %, avec une revalorisation nationale des bases de 1,2 %, contre 0,4 en 2017. La fiscalité indirecte est inscrite au Budget primitif à hauteur de 11,2 M€ en quasi-stabilité, à périmètre constant. La fiscalité reversée par l'Agglomération représente 2,9 M€.

Suite aux importants mouvements de transfert et mutualisation, l'Attribution de Compensation est devenue négative depuis 2016, et figure désormais en dépenses. Je rappelle que le système de l'attribution de compensation neutralise les transferts de compétences à la CAGB, pour la commune comme pour le PCI. Une recette de FIC est prévue à hauteur de 1,2 M€ avec une contribution parallèle estimée à 126 000 €. Les subventions et participations reçues représentent 7,8 M€, en baisse compte tenu notamment du retour à quatre jours pour les aides de l'État et de la CAF.

Les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 139,3 M€, contre 140,3 millions en 2017, mais elles augmentent de 1,1 % par rapport à 2017, hors changement de périmètre avec la CAGB, conformément au cadre de contractualisation avec l'État, même si, pour cette contractualisation, celle-ci se basera au final sur les comptes de gestion. Les différents postes connaissent des évolutions différenciées, traduisant les efforts réalisés, intégrant de manière non proportionnelle les besoins, les priorités, mais aussi les contraintes.

Les dépenses de personnels permanents, soit 71 M€, sont en augmentation de 1,1 % à périmètre constant. Le personnel vacataire représente 4,3 M€, stables, à périmètre constant. Les charges financières sont en recul de 200 000 €, ce qui représente 1 M€ de moins qu'au BP de 2014. Les subventions versées représentent 17,8 M€, la subvention CCAS est stable, à périmètre constant, tandis que les autres subventions sont en baisse : - 2,5 %, tout comme les crédits de fonctionnement des services : - 2,1 %.

Dans le cadre d'une optimisation nécessaire exigée de tous, les dépenses à évolution contrainte sont particulièrement maîtrisées, elles représentent 30,6 M€, et sont stables à périmètre constant. Le niveau des dépenses d'équipements sur le Budget Principal est fixé à 34,9 M€, auxquels s'ajoutent les reports de 2017, soit une capacité à investir de 54,8 M€, supérieurs de près de 4 M€ à 2017.

Sur ce total, 11,6 M€ correspondent aux tranches annuelles, et 22,3 M€ aux opérations du plan pluriannuel d'investissement tel que présenté lors des Orientations Budgétaires, 1 M€ correspondent elles aux dépenses imprévues.

On voit à l'écran que le renforcement de l'investissement en 2018 s'effectue grâce à la consolidation de notre épargne brute, et donc de notre autofinancement qui représente 25,9 M€, mais également grâce à la mobilisation des recettes propres. Les subventions attendues de nos partenaires, 3,3 M€, le FCTVA pour 3,2 M€, ou encore les cessions immobilières pour 1,4 M€ au Budget primitif.

Le niveau d'emprunt nouveau prévu au Budget primitif 2018 est fixé à 11,4 M€, contre 12,7 au BP 2017, soit un taux de financement par l'emprunt de 32,7 %, en baisse, pour un remboursement de capital de 12,9. La Ville poursuit ainsi son désendettement amorcé depuis 2015, - 5,1 M€ d'encours de dette entre 2015 et 2017, et - 1,5 minimum en 2018. Ce choix permet à la

Ville d'alléger sa section de fonctionnement, fortement impactée par les baisses de dotations de l'État des années antérieures.

Voilà Monsieur le Maire, chers collègues, j'en ai terminé avec la présentation des grandes lignes du budget.

M. LE MAIRE : Merci Michel.

M. Philippe GONON : Les débats que nous avons eus lors de la dernière commission financière, qui parlait de ce budget, ont tourné non pas autour des différentes mesures proposées dans ce document mais surtout autour de la capacité de la Ville à soutenir le contrat que nous suggère très fortement l'État, et qui doit nous amener, pendant trois ans, à respecter cette fameuse ligne de 1,2 % -cette ligne rouge à ne pas dépasser- qui représente la hausse maximale de nos dépenses de fonctionnement, au risque d'encourir, en cas de dépassement, des sanctions très significatives et très pénalisantes.

À la suite de ces échanges, j'ai indiqué que je préconiserais à notre groupe non pas de voter contre ce budget, mais de s'en tenir à une abstention que j'ai même qualifiée de bienveillante. Cette position, je voudrais l'expliquer pour que personne ne se méprenne sur notre motivation. Cette abstention n'est pas due principalement au fait que Besançon est classée sixième au rang des 322 collectivités concernées par cette contractualisation, même si cette performance est symptomatique d'une saine gestion. J'ai bien compris les explications que m'ont données les services financiers sur le mode de calcul des dépenses réelles de fonctionnement prises en compte par la DDFIP dans ses calculs, calculs qui avantagent sans doute la Ville et qui pénalisent sans doute la CAGB, au point que dans les couloirs obscurs de l'État, on murmure actuellement que la CAGB serait classée au 321^e rang des 322^e collectivités concernées par cette contractualisation. Donc je relativise bien ce classement, et cette abstention est principalement due à deux éléments majeurs qui vont d'ailleurs se neutraliser.

Premier élément positif, c'est la nouvelle approche fiscale et financière développée par la Ville pour passer sans coup férir le cap de la contractualisation. Je n'ai pas admis que la CAGB augmente de 20 % le taux de la Taxe foncière, part intercommunale. Je n'ai pas admis non plus qu'elle ait augmenté la CFE, pesant sur les entreprises. C'est le signe de cette incapacité conceptuelle à sortir des vieux schémas publics qui conduit certains élus de la vieille école à répondre à des difficultés par des hausses d'impôts. Que la Ville de Besançon s'engage dans la voie de l'innovation financière, qu'elle opte pour des techniques plus fines de gestion, de contrôle, d'évaluation, qu'elle fige ses taux de fiscalité comme le Département, notamment sur la taxe foncière, me semble devoir être signalé, encouragé, voire même applaudi.

Que Besançon adopte de nouvelles philosophies managériales, je m'en réjouis, et peut-être aurions-nous pu, à ce moment-là, avoir la tentation de voter ce budget, mais, mais, deuxième élément majeur, j'ai été interpellé -c'est le mot que je viens de retenir, j'avais mis un autre mot à la place, à l'origine de mon texte-, j'ai été interpellé par l'annonce du plan d'investissement de la Métropole dijonnaise qui flèche quelque 200 M€ sur l'Université et sur quelques autres projets, aidée en cela par la Région Bourgogne/Franche-Comté qui met 50 M€ à disposition de François REBSAMEN. Ce plan que j'ai ici en annexe met le paquet sur l'université, 20 M€, et le rayonnement de Dijon. L'université, la matière grise, l'avenir, l'après-demain. En face, quel est notre projet ? Quelles sont les propositions de Besançon, de la CAGB, du centre... de la métropole centre Franche-Comté, face à ce défi que je considère, moi, comme gigantesque ? Qu'allons-nous faire des quelque 40 M€ destinés à notre territoire ? Où est la liste des projets métropolitains que nous allons mettre en face ?

Je déplore pour l'instant profondément ce manque de réactivité. L'absence de projets d'envergure, l'absence d'originalité qui répondent aux défis de demain. Donc nous nous abstenons devant cette absence d'anticipation de l'avenir, en regrettant que nous ne nous mettions pas tous autour de la table, que nous ne rédigeons pas tous ensemble un projet pour faire de notre territoire un territoire dynamique qui se projette dans l'avenir, avec un projet pourquoi pas démesuré, déraisonnable, pourquoi pas utopique pour nos enfants et plus encore pour nos petits-enfants. N'ayons pas peur d'inventer un avenir différent, sortant des sentiers battus et des copier-coller de quelques bureaux ou agents soi-disant prospectifs qui véhiculent toujours les mêmes clichés éculés. Faisons tout pour que notre utopie d'aujourd'hui devienne leur réalité de demain.

M. LE MAIRE : Mais je vais vous surprendre Monsieur GONON, mais je suis assez d'accord avec vous, parce que c'est ce que nous sommes en train de faire. Effectivement, a été signé à Dijon un contrat entre la Présidente de Région et le Président de Dijon Métropole, un contrat sur 50 M€. Je peux vous dire qu'actuellement, nous travaillons, il y a encore une réunion, je crois, demain ou après-demain. Nous travaillons sur un contrat identique avec beaucoup d'ambition au niveau du Grand Besançon, et nous aurons donc une somme de 40 M€ de la Région. Une oreille... Quand je dis une oreille attentive, c'est vrai, parce que très objectivement, 40 M€ pour le pôle Besançon, 50 M€ pour le pôle dijonnais, ça me paraît effectivement assez correct en matière de taille de différentes populations.

Et c'est vrai aussi que ce projet est un projet ambitieux, nous vous le présenterons prochainement. Il a quelques petits côtés utopiques, effectivement, comme vous le disiez. Je crois qu'il faut avoir de l'ambition pour notre territoire, et nous devrions le signer peut-être avant la fin du mois de juin ou... avant la fin du mois de juin ou à la rentrée, au mois de septembre, mais très certainement à la fin du mois de juin. Donc nous travaillons dans ce sens-là. Je n'ai pas souhaité accélérer, d'abord, je n'ai pas voulu forcément le signer à Dijon, je le signerai donc à Besançon, on peut le comprendre. Et puis nous travaillons avec des projets ambitieux, sur une liste que je possède, mais on ne va pas faire un inventaire à la Prévert de ce qu'il y a dedans, mais c'est un projet qui se tourne certainement, vous avez dit 220 M€ sur la Région de Dijon, nous, on sera certainement au-delà de 100 M€, essentiellement tournés, là aussi, vers l'Université et le développement universitaire, car c'est capital pour l'avenir, les nouvelles technologies, le développement universitaire avec, entre autres, je l'ai déjà dit, déjà quelque chose d'important au niveau de la Bouloie, parce que là-bas, c'est 20 M€ sur la Bouloie. Donc nous travaillons dans cette direction. C'est pour ça que je disais que globalement, là-dessus, j'étais plutôt d'accord avec ce que vous venez de dire, ce qui peut peut-être vous inciter à voter ce budget. Non, je plaisantais.

M. Jacques GROSPERRIN : Alors moi, j'éviterais d'être redondant. Nous avons eu l'occasion de pouvoir partager, discuter, échanger lors des dernières Orientations Budgétaires vos propositions qui, une nouvelle fois, en tout cas nous interpellent, parce qu'aucun choix réel n'est opéré. Vous continuez avec un même axe, des coups de rabot par-ci, par-là, une projection qui ne tient pas compte en tout cas des atouts de notre Ville et de la spécificité de cette vieille ville que nous aimons tout autant que vous, Monsieur le Maire.

Alors le retour en arrière qui s'opère par le biais de la contractualisation reste inacceptable sur les dépenses de fonctionnement. L'État s'exonère des contraintes qu'ils nous imposent, alors qu'il est responsable de cette dette, il ne faut pas l'oublier. Je réitère donc ma position et ma question du précédent Conseil Municipal : Quelle marge de discussion avez-vous avec M. le Préfet ? Vous nous avez dit que vous alliez le rencontrer la semaine prochaine. Où vont réellement porter les efforts, et dans quelles conditions ? Trois questions auxquelles j'attends une réponse ; 3 réponses.

La transparence doit être au rendez-vous pour un retour complet et précis sur ces négociations. L'ensemble des élus municipaux n'ont-ils pas le droit d'en être informés dans les détails. De nombreux territoires ont d'ores et déjà fait cet effet de transparence, je veux parler, par exemple, de la Ville de Nice.

En matière d'investissement, la politique du gouvernement nous inquiète, et cela concerne aussi Besançon, parce que la part des collectivités locales est au plus bas. La reprise que vous espérez reste hypothétique, et le risque est grand de voir notre investissement rester à un niveau trop inférieur à ce qu'il a connu avant la crise, cela malgré un léger rebond que nous avons vécu en 2017.

Pour notre Ville, l'inquiétude perdure au vu de l'évolution de son attractivité réelle. Vous soutenez un Président et un gouvernement qui surlignent en permanence leur volonté de réforme. Ce budget ne démontre pas d'ambition novatrice audacieuse, capable de s'appuyer sur les talents et les initiatives de nos concitoyens. Et pourtant, à travers l'explication très dynamique que nous avons eue tout à l'heure, ce budget occulte l'essentiel, et l'essentiel, c'est l'architecture budgétaire aux forceps que vous avez imposée à l'Agglomération, l'habileté technocratique et la fuite en avant communautaire qui vous ont permis d'occulter les difficultés de ce budget municipal. Nous sommes au terme de cette fuite en avant, et les Bisontins qui l'ignorent encore doivent le savoir, cela a été dit par Philippe GONON, le budget du Grand Besançon ne peut être validé dans le processus de contractualisation, et c'est tout l'édifice de relations avec la Ville qui est ébranlé. Alors là, je pense que le Maire de Besançon doit parler avec le Président de l'Agglomération.

Derrière les paroles rassurantes, tous les responsables s'inquiètent et alertent, c'est l'ultime étape de cette fuite en avant, parfois présentée très habilement. C'est la Communauté Urbaine, annoncée comme inéluctable, ou obligatoire, à prendre ou à laisser par tous les élus, pour ne pas sortir de la cour des grands. Nous avons entendu la Région, je crois que c'est de l'ordre de 200 € par habitant. Nous sommes 200 000 au niveau de l'Agglomération, c'est donc 40 M€, Dijon, c'est 250 000, donc c'est 50 M€. Donc je crois que les calculs sont relativement simples à faire, et je pense que si vous voulez le signer à Besançon, c'est un acte fort, vous avez raison, d'autant qu'il faut rappeler quand même que la Présidente de la Région habite Besançon, même si elle est élue de la Bourgogne/Franche-Comté.

Or, Monsieur FOUSSERET, les choses sont plus compliquées que vous les présentez. Le budget que vous nous proposez n'est pas de nature à rassurer les Bisontins sur leur devenir, ni à conforter les projets d'évolution intercommunale ou de véritables arcs urbains. Il n'est pas possible d'analyser ce budget municipal sans avoir en tête des situations très inquiétantes, comme je l'ai dit auparavant, de baisser la CAGB, et ses conséquences, parce qu'il y aura des conséquences également pour les Bisontins. Vous pourriez aller au-delà de là, et présenter aux élus, lors du prochain Conseil Municipal, un tableau précis et complet des missions prises en charge par la Ville, et le budget, en distinguant bien ce qui relève de l'obligatoire et ce qui relève d'un facultatif pris en charge progressivement au fil du temps. Vous remonteriez ainsi, en esprit macronien, en développant l'idée que la puissance publique locale n'a pas vocation à intervenir dans tous les domaines, si nous voulons réduire significativement la dépense publique. Donc pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget.

M. LE MAIRE : Ça, ce n'est pas une surprise. Autant je félicite M. GONON pour son abstention constructive. Je ne m'attendais pas à autre chose, parce que je pense même, si on reprenait l'ensemble des discours prononcés par effectivement l'Opposition municipale depuis 2001, c'est quasiment toujours la même tonalité, toujours. D'ailleurs, je remarque que vous ne faites pas de critiques spécifiques. Mais Monsieur GROSPERRIN, je vous demanderais de me

laisser parler, parce que vous avez toujours un ton désagréable. Vous avez toujours l'impression de sourire, vous vous moquez de tout le monde, comme ça. C'est certainement une opération pour essayer de déstabiliser vos adversaires, mais moi, ça ne me déstabilise absolument pas. Donc je vous demande, ce sont des choses sérieuses, arrêtez de sourire en permanence, votons le budget... oui, oui, arrêtez, vous êtes toujours en train... Mais je ne cite personne, je dis simplement que d'abord, vous n'avez pas la parole, et que vous n'êtes pas le dernier à me faire remarquer quand je vous coupe la parole, donc je vous demanderai d'avoir un équivalent de politesse vis-à-vis de moi et de me laisser parler. Et je dis simplement que je ne suis pas surpris, et que je pensais, et j'espérais peut-être -après, vous avez encore l'année prochaine pour vous ressaisir- que vous pourriez peut-être un jour, faire des propositions constructives. Voilà. Mais bon, cela dit, on fera sans.

M. Jacques GROSPERRIN : Non, non, vous n'avez même pas répondu, Monsieur le Maire. J'aurais aimé avoir quelques réponses.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, vous avez la parole.

M. Pascal BONNET : Je constate en effet que ça ne change pas depuis 2001, aimer Besançon, ça ne peut être qu'être d'accord avec vous.

M. LE MAIRE : Absolument pas.

M. Pascal BONNET : On peut aimer Besançon et justement émettre des doutes et des critiques sur un budget, et c'est notre rôle justement d'avoir cette vigilance dans l'intérêt des Bisontins. Vous mettez l'accent, et là, sur certains points, je serais d'accord avec vous sur l'importance du rayonnement. Plus que jamais aujourd'hui pour notre Ville dans ce budget, et au-delà dans une politique d'Agglomération, puisque de toute façon, les éléments de rayonnement sont de plus en plus au niveau de l'Agglomération et j'ai lu que, en fait, peu importait, pour vous, de ne pas avoir un statut de métropole, si on pouvait construire, enfin pas une métropole, mais l'équivalent d'une métropole. Est-ce que c'est l'enjeu ? Est-ce qu'on a l'ambition, est-ce qu'on a la possibilité d'être une métropole ? Je ne pense pas que ça soit le sujet. Et à la limite, Dijon l'aura peut-être par dérogation la possibilité, ou l'a peut-être par dérogation, mais ce n'est pas pour autant que Dijon sera une métropole. Je suis assez d'accord avec vous sur le fait qu'au départ, la construction métropolitaine aurait dû se faire entre Dijon et Besançon, Dijon n'en a pas l'intention, donc on prend acte, mais ce n'est pas pour autant que Dijon plus que Besançon sera au niveau de Lyon ou de Strasbourg.

Alors on a d'autres enjeux à affronter pour maintenir une activité forte et développer une activité dans notre Ville, avec cette funeste fusion et cette perte de capitale régionale qui est une réalité. Et quand j'ai dit lors du débat d'orientations qu'on était en difficulté, les membres de votre équipe ont laissé entendre que j'étais pessimiste ou négatif, et qu'on n'était pas dans la réalité, qu'à Besançon tout allait bien. On est en difficulté, parce qu'on a quand même perdu un statut de capitale régionale. Vous vous battez contre cette situation, cette volonté de développer une ambition à partir des atouts qu'on constate pour être l'équivalent d'une Métropole. Ça répond à la perte quand même de ce statut de capitale régionale, et quand on voit que dans des appels à projets ou des politiques d'État, aujourd'hui, on est avec les villes moyennes comme grandes villes moyennes, alors qu'avant, on était dans les petites grandes villes, il y a quand même un sens. Limoges a la même situation, et c'est quand même des pertes de capitales régionales qui sont derrière.

Alors rayonner, ça passe par un certain nombre de politiques qui, encore pour certaines, s'abordent au niveau municipal, et d'autres de mes collègues interviendront aussi sur ces points. Mais je voudrais mettre l'accent surtout sur des enjeux culturels et touristiques. Sur le plan culturel, on a deux points un peu plus loin sur le festival international de musique, j'ai lu, il y a quelque temps, que vous n'étiez plus fermé à l'idée d'un auditorium à terme sur le site Saint-Jacques. On ne pourra pas tout faire d'emblée sur le site Saint-Jacques, mais c'est un enjeu de rayonnement majeur, et au-delà de la Cité des Savoirs qui est envisagée, l'auditorium qui est nécessaire à notre orchestre et à notre festival pourrait avoir lieu là, donc il serait peut-être prudent, pour l'instant, de ne pas y développer une politique de logement, c'est ce qu'on a déjà dit, d'autant qu'il y a largement de quoi faire ailleurs. Alors vous n'allez pas me répondre que j'ai compris qu'on ne faisait que du logement à Saint-Jacques, j'ai bien compris qu'on ne faisait pas que du logement à Saint-Jacques, parce que j'ai déjà eu ce genre de réponse ; je tiens d'emblée à vous éviter de répondre pour rien. Par contre, ne pas en faire, ça serait plus prudent pour laisser l'opportunité à d'autres enjeux de développement, entre autres, un auditorium.

Ensuite, alors c'est un enjeu qui est plus d'Agglomération, qui concerne le Département, il y a le Musée des maisons comtoises qui s'interroge sur son avenir et sur l'engagement des partenaires, mais qui s'interroge aussi sur le rapprochement, au-delà de ce qui est actuellement avec le Musée comtois ; et j'ai vu que vous n'étiez plus fermé à l'idée, à terme, donc moi, j'ai toujours été de ceux qui pensaient qu'il y avait quelque chose à faire de ce côté-là, que ce Musée comtois était un peu l'oublié de la Citadelle qui part un peu dans tous les sens au niveau des opportunités qui s'y proposent. On a vu que c'était quand même dans le rapport touristique, que c'était quand même le muséum et le parc zoologique qui restent les facteurs d'attractivité. Il y a une volonté de développer la dimension historique, il y a le caractère essentiel du Musée de la Résistance, et il y a ce Musée comtois auquel on est attaché, mais qui est un peu dilué au milieu de tout ça, et qui aurait sans doute beaucoup à gagner à être rapproché encore plus de Nancray.

Alors un autre point qui ne touche pas à la culture, mais des questions se posent actuellement dans le secteur sur l'avenir du site de la place Leclerc en matière de jardin, puisque le Jardin botanique va partir, donc les gens s'interrogent là-dessus, mais il y a aussi l'avenir du site immobilier qui appartient à l'Université. Est-ce que la Ville, l'Agglomération ont l'ambition d'y faire quelque chose ? C'est aussi quelque chose qui doit être interrogé dans le cadre d'une volonté de rayonnement dans la mesure où il y a le site Viotte qui n'est pas loin.

Et puis alors je voudrais terminer sur le tourisme, on a plus loin un rapport sur 2017, et on a eu, au niveau de l'Agglomération, le schéma de cohérence touristique. Il y a des éléments encourageants dans le rapport que nous présentera M. MORTON, puisqu'on devient de plus en plus une Ville étape, d'après ce qu'on a pu voir, et l'enjeu c'est de faire rester les gens un peu plus longtemps. Et j'ai été amené à regarder de plus près le schéma qui relève plus de l'Agglomération, mais qu'on peut peut-être évoquer quand même un peu ce soir, et en parlant avec des experts extérieurs qui ont jeté un regard dessus, on constate quand même que sont mélangés dedans des éléments qui sont plus de l'ordre de l'animation du territoire pour ses habitants, et non pas d'un facteur de rayonnement international ou national, et d'autres qui sont plus de l'ordre du rayonnement. Donc il y a peut-être une clarification à faire dans ce domaine, et encore plus d'ambition à mettre sur ce qui pourra être de l'ordre du rayonnement national et international. Voilà ce que je voulais dire dans l'ensemble.

M. LE MAIRE : Oui, merci, Monsieur BONNET, vous avez raison, c'est une bonne année touristique, je crois qu'on l'a vu, Thierry nous en reparlera certainement un jour. Les séjours deviennent de plus en plus longs sur Besançon, avec des taux de remplissage qui sont supérieurs à la moyenne nationale sur des villes de la même strate. Quand vous dites « *le statut de*

Métropole», oui, on le sait, ce n'est pas possible, il faut 250 000 habitants ; nous sommes à 200 000, donc ce n'est effectivement pas possible d'y arriver. Mais en plus, c'est important le statut de Métropole, mais il n'y a pas que ça, et vous l'avez dit justement, il faut arrêter de se comparer avec Dijon. Je l'ai dit et je le répète, on n'est pas dans l'opposition avec Dijon. On doit faire autre chose, nous sommes donc complémentaires, parce qu'effectivement, et c'est pour ça que moi, je plaide vraiment pour un pôle fort entre Besançon et Dijon, mais je vais finir par y arriver, je n'ai pas forcément les mêmes méthodes, bon je suis, vous le savez, dans la bienveillance, et dans la conviction. Par rapport à Lyon ou par rapport à Strasbourg, c'est là qu'il faut que la Bourgogne/Franche-Comté, elle pèse. Ce n'est pas entre guillemets, la concurrence, elle n'est pas entre Besançon et Dijon, elle est entre la Bourgogne/Franche-Comté, et puis le pôle lyonnais, le pôle parisien, et le pôle strasbourgeois. C'est pour ça qu'on veut être ensemble. Alors on est différent, on a des atouts les uns, les autres, utilisons donc nos atouts.

Alors le Musée comtois, il se trouve que c'est un sujet auquel je suis très sensible, il se trouve qu'à 11 heures et demie, j'étais encore avec la Présidente de la Région pour en parler, avec Pierre CONTOZ, le Président du Musée comtois, et nous avons convenu effectivement qu'il serait bien que nous puissions ensemble nous mettre d'accord, ce qui sera fait avec le Conseil Départemental, parce que je pense qu'effectivement, nous avons là quelque chose d'extraordinaire ; c'est un des cinq musées en France de ce type.

Je redis aussi publiquement que je pense que la Région qui participe déjà doit renforcer encore sa participation, parce que ce Musée qui présente des maisons remarquables, qui vont du Jura au Sundgau quasiment alsacien, ce n'est pas un Musée du Grand Besançon, ce n'est même pas un Musée du Doubs, c'est un Musée régional et il faut effectivement que la Région soutienne ce Musée, et je suis sûr que nous aurons une oreille attentive par rapport à tout cela.

Alors quant au site Leclerc, très honnêtement, il y a encore quelques collections, le sujet n'a pas encore été vraiment abordé sur le fond, bon, c'est un emplacement privilégié. Est-ce qu'il faut là recréer un espace vert, sachant qu'en traversant la route, il y a quand même quelques hectares de l'autre côté au-dessus des remparts ? Ça, on aura donc un débat là-dessus, mais voilà. Je voulais simplement rajouter quelque chose à Monsieur GROSPERRIN, je n'ai pas pensé à lui dire, mais il m'en excusera : mais je crois que ce n'est pas bien, ce n'est pas bien de laisser entendre, je vous l'ai dit d'ailleurs à l'Agglomération, de laisser entendre que la bonne situation financière de la Ville, ça se fait au détriment de l'Agglo, parce que ce n'est pas vrai. Il n'y a pas de lien entre les deux et les transferts de compétences, ainsi que les mutualisations, ont toujours été évalués avec sincérité. Il y a, Monsieur GROSPERRIN, avant chaque Conseil d'Agglomération, une CLECT, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. C'est une CLECT, elle a lieu chaque Conseil d'Agglomération. Elle évalue -les membres de l'Agglomération de Gauche, de Droite, du Centre, de partout-, elle évalue la sincérité des transferts de charges. Jamais il n'y a eu une remarque, et je n'ai jamais remarqué qu'une seule fois vous étiez vous-même intervenu contre ces transferts et contre cette évaluation. Donc je pense que vouloir faire croire qu'effectivement, tout cela n'est pas clair, que ce n'est pas honnête, que ce n'est pas transparent, je pense, Monsieur GROSPERRIN, et je vous le dis comme cela, presque amicalement, ne dites pas cela, la CLECT, elle a lieu à chaque fois, et tout ça, c'est évalué. Tout ça, c'est évalué. Alors par contre, c'est vrai que les transferts de compétences, ça pèse effectivement. Vous savez, ce qui pèse par exemple à l'Agglo, écoutez-moi Monsieur GROSPERRIN. Vous m'écoutez, oui, très bien. Ce qui pèse à l'Agglomération, c'est le problème des transports, puisque lorsqu'on négociait la dernière délégation de service public, c'était en 2010, lorsque nous avons négocié, j'avais obtenu des prix, parce qu'il y avait une concurrence des prix extraordinairement bas, pratiquement 2 M€ en dessous de ce que nous aurions dû payer. Et aujourd'hui, après l'exécution de cette DSP, nous avons eu -d'ailleurs, Michel LOYAT l'a très bien dit au niveau de l'Agglomération-, nous avons eu de bonnes

propositions, mais aujourd'hui, bien sûr, on n'a pas pu renouveler l'exploit. Et ces 2 M€ qui sont en plus, eh bien, effectivement, ils pèsent dans le paquetage parce qu'ils sont le résultat d'une - je ne veux pas dire d'un cadeau, parce que j'ai été, ici même dans cette assemblée, poursuivi par une de vos amies, que j'avais dit qu'un jour, un constructeur de Tram avait fait un cadeau- mais nous avons bénéficié de circonstances très favorables qui n'ont pas pu être renouvelées, et ça, ça pèse. Et c'est là que vient la difficulté, essentiellement, elle vient de là. Et je ne laisse pas dire, et je l'affirme haut et fort, je n'emploierai pas de gros mot, parce que vous allez dire que je ne vous respecte pas, mais ce n'est pas juste de dire que la bonne situation financière de la Ville, elle est liée à un transfert de charges sur l'Agglo. Ce n'est pas juste. Cela peut être, peut-être intéressant pour vous de le dire d'un point de vue politicien et démagogique, mais ce n'est pas juste. La bonne réponse à ça, c'est la CLECT. Venez et contestez les projets de la CLECT, ne les votez pas, et on verra si effectivement vous avez raison ou pas. Jamais l'Opposition n'a voté contre un rapport en CLECT. Jamais ! Et la CLECT, me dit-on, est présidée par un comptable, le comptable public, en plus. Voilà, donc c'est quand même quelque chose de très officiel, donc ce n'est pas sujet à contestation.

Mme Catherine COMTE DELEUZE : J'aimerais bien revenir, moi, sur deux points qui me tiennent particulièrement à cœur, c'est tout d'abord le soutien de notre budget à l'enseignement supérieur, et comme vous l'a dit M. GONON, nous approuvons évidemment tout ce qui se fera dans ce sens, soutien de la COMUE, aide à l'implantation du CROUS. Pourtant, vous le savez, je suis toujours aussi inquiète sur l'avenir de notre UFC, et quand je lis, je sais que M. le Maire de Dijon est votre ami, mais moi, ce n'est pas le mien, et il me dérange quand il dit que si nous avons eu le CROUS, c'est parce qu'il n'a pas été méchant. Moi, je suis désolée, ce n'est pas quelque chose qui me fait plaisir. Et quand je vois que sur les 20 M€ qu'il va mettre à l'Enseignement Supérieur, c'est du soutien à deux écoles d'ingénieurs, dont des domaines de compétences qui étaient ceux que l'UFC avait vraiment privilégiés jusqu'alors, moi je me demande ce qu'est devenu ce fameux équilibre entre les deux Universités. On a tant parlé de se répartir les tâches que ça me chagrine.

Sur ce sujet, et j'en finirai là-dessus, je voulais vous dire aussi ma déception, parce que ce que je vous dis ce soir, je l'ai exprimé en plénière au Conseil Régional de Dijon, et j'ai exprimé auprès de Mme la Présidente ma désapprobation sur les propos tenus par M. REBSAMEN, notamment les jugeant indignes pour moi, d'un Président de Métropole. Et ma déception est venue de l'absence de réaction de Mme la Présidente, à qui je disais qu'elle serait dans son rôle en recadrant le récipiendaire de 50 M€, et en lui disant qu'un petit peu moins d'arrogance, pour moi, ce serait la bienvenue. C'était pour ce premier point.

Le deuxième, plus *soft*, celui de l'attractivité du centre-ville. Je ne sais pas si j'ai bien entendu ce qu'a dit M. LOYAT, je ne sais pas s'il faut se réjouir d'être ville moyenne ou de la manne qui nous arrive de l'État. Cet argent va nous arriver, il y a cinq axes dans le projet, deux qui ont retenu mon attention, parce qu'on vous a déjà fait des propositions dans ce sens, et je pense que ça sera peut-être le moment de les remettre sur la table. La réhabilitation de l'habitat en centre-ville, on vous avait parlé de systèmes comme Solibail ou équivalents, ça serait peut-être le moment de les expérimenter. Et puis le deuxième concernait la mobilité, l'accessibilité en centre-ville, notamment l'utilisation renforcée du Tram pour des utilisateurs qui viendraient faire leurs courses en ville, avec des tickets courte distance.

Je vais terminer par une petite question, c'est la nomination du manager qui est annoncée dans le budget, qui me semble une excellente idée, mais dont on n'a pas encore les détails des missions, c'est trop tôt, je m'en doute. Mais je m'interrogeais sur la place qu'il va tenir aux côtés du Directeur de l'Office du commerce qui travaille énormément depuis quelques années

pour rendre l'attractivité au centre-ville, qui a fait beaucoup de choses, et je me demandais s'il n'allait pas, je ne dis pas faire double emploi, mais parce que je ne sais pas ce qu'il va faire.

M. LE MAIRE : Le manager de commerce au centre-ville, c'est quelque chose qui va être... Effectivement, il n'a pas encore été recruté. Donc effectivement, notre volonté, vous le savez, c'est de regrouper Office de tourisme, office de commerce, manager de commerce pour avoir un peu, comme disent les gens bien en avance, une *taskforce*, donc un angle d'attaque très, très puissant par rapport à ça.

Alors concernant l'Agglo, je ne sais pas si M. REBSAMEN a été méchant ou pas méchant, ce n'est pas mon sujet. Arrêtez de me parler de ça, parce que vraiment... Non, mais attendez, moi, pour moi, ça ne m'intéresse pas. Ce que je sais... ce que je sais par contre, c'est que d'abord, je suis intervenu, pas le seul d'ailleurs, d'autres sont intervenus, moi, je suis intervenu très en amont par rapport à ça pour le vérifier. Ce que l'on m'a toujours dit, dans tous les Ministères où j'ai posé la question, c'est que ce n'était pas un sujet, et que ça avait été décidé que c'était Besançon et que ça resterait Besançon. Cela m'a été confirmé d'ailleurs par un coup de fil de l'Élysée un dimanche après-midi, à 17 heures, pour me dire qu'il ne fallait pas que je m'inquiète, parce qu'il n'y avait pas de sujet. Il n'y a pas de sujet. Ça m'a été confirmé par Jean-Michel BLANQUER lors de l'entretien que j'ai eu avec lui. Cela m'a été confirmé par Mme VIDAL, qui l'a confirmé, donc ce n'est pas un sujet. Je crois qu'après, on peut dire qu'on est méchant et pas méchant, moi, je crois... j'ai confiance dans ce gouvernement, vous le savez, et ce que je veux dire, c'est qu'il y a des équilibres qui ont été définis par le gouvernement précédent, auquel d'ailleurs participait M. REBSAMEN, et que je me battraï pour respecter ces équilibres. Je n'accepterai pas un déclassement par rapport à cela.

Alors, par rapport au plan des villes moyennes, il faut quand même que je vous explique une chose. Lorsque ce plan a été annoncé, j'avais fait part à M. le Préfet du Doubs, et à Mme la Préfète de Région, de notre volonté de ne pas être inscrits dans la liste des villes moyennes en catégorie 1, considérant que nous n'étions pas au niveau de Châteauroux, nous n'étions pas au niveau même d'autres villes de la région. Et ça avait été adopté, et c'est comme ça que les choses se sont passées. Que nous soyons en priorité 2, puisqu'effectivement, il peut y avoir des choses intéressantes en priorité 2 concernant, vous l'avez dit, le logement ou la mobilité. Il se trouve que pour des raisons qui m'échappent, tout était annoncé en même temps, donc effectivement, tout a été annoncé en même temps, les catégories 1 et les catégories 2. Pourquoi Besançon, vous avez pu le voir, est certainement dans cette catégorie ? C'est parce que la quasi-totalité, pour ne pas dire la totalité des anciennes Préfectures qui ont perdu le statut, qui n'étaient plus dans la Métropole, ont été toutes, toutes, effectivement, classées dans les villes à soutenir ; Mulhouse par exemple est dedans. Voilà. Donc pour moi, je ne considère pas que nous sommes au même niveau, je vous le disais, mais ce n'est pas du tout péjoratif, d'un certain nombre de villes qui, elles, ont plus de difficultés. Et j'avais dit au Préfet, qui pourrait le confirmer, qu'effectivement, je pensais qu'il y avait des villes qui étaient à la limite... C'est dur pour un Maire de dire ça, mais plus prioritaires que la sienne, en disant : «*Écoutez, on verra en priorité 2*». Donc tout ça a été lancé en même temps. Voilà, bon, cela dit, est-ce qu'on va dire qu'on ne veut pas de l'argent alors qu'on va nous donner effectivement des crédits importants en matière de mobilité, en matière d'attractivité du centre-ville ? Non, certainement pas, mais je considère que nous ne sommes pas un centre-ville qui est dans une difficulté énorme. Voilà. Et c'est ce que je voulais dire par rapport aux deux questions que vous avez posées.

M. Ludovic FAGAUT : J'espère que vous n'allez pas vous offusquer si je vous fais mon intervention avec le sourire, parce que j'ai cru que ça avait l'air de vous déranger si on souriait un petit peu.

M. LE MAIRE : Oh non, non, ça ne me dérange pas le sourire, simplement, c'est le sérieux ici, c'est tout.

M. Ludovic FAGAUT : On est sérieux, mais on peut être aussi sérieux avec le sourire, ce n'est pas dérangeant, il me semble.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr, regardez, je suis sérieux là.

M. Ludovic FAGAUT : Ça vous va si bien en plus !

Le Conseil Municipal sur le budget de notre Ville revêt toujours un moment incontournable dans le débat démocratique qui est le nôtre, Jacques GROSPERRIN l'a rappelé dans ses propos liminaires. S'engager en politique, c'est de nature à faire des choix pour notre cité. Débattre sur un budget, c'est de fait, également, confronter ses choix, mais encore faut-il que le représentant de l'exécutif soit disposé à écouter les arguments de sa minorité, représentative elle aussi d'une partie des habitants de notre territoire. Je vais reprendre une de vos expressions toutes faites, Monsieur FOUSSERET. Oui, nous sommes inoxydables, car oui, nous aimons tout autant que vous notre Ville et, oui, nous respectons les besoins et les attentes de nos concitoyens. Désolé de vous décevoir une nouvelle fois, mais vos choix ne seraient pas nos choix dans le cadre de ce budget 2018.

Après la présentation dynamique du budget à laquelle vous avez participé, et qui vient de nous être faite, mon intervention portera essentiellement sur trois sujets. Le premier concerne nos infrastructures sportives, où vous menez des travaux de maintenance, de réparation, de remplacement, et vous annoncez l'arrivée très prochaine d'une salle d'escalade, et c'est très bien. Mais quid de tous ces clubs, qu'ils soient de handball, de basket, de sports nautiques, de football ou autres disciplines qui ont de plus en plus de difficultés à trouver des espaces adaptés et des créneaux avec des horaires adaptés également. Nos 25 000 licenciés, nos plus de 120 clubs, méritent, sur une Ville de plus de 117 000 habitants, une autre considération. Et quid de cette installation multimodale, peut-être me direz-vous, à voir avec l'Agglomération, qui permette enfin de voir revenir sur notre site, sur notre territoire bisontin ce que l'Axone à Montbéliard arrive à capter, désormais, à notre grand désarroi.

Ici à Besançon, nous sommes relégués à ne plus pouvoir candidater sur le très haut niveau, car nos infrastructures ne respectent plus, et de loin, le cahier des charges des fédérations. Ici, à Besançon, c'est à peu près 18 infrastructures, et il en manque. Vous avez parlé de l'installation de l'UPFR Sports, mais avec quel calendrier, et à qui s'adressera essentiellement cette infrastructure ? En résumé, sur ce point, nous avons le sentiment que vous n'avez pas de perspective pour nos clubs, nos associations, et pour le spectacle sportif de premier plan qui fait la notoriété d'une Ville.

Mon second point portera sur l'innovation au service de notre Ville et de ses habitants. Arrêtons-nous un instant sur la circulation et autres services, mais sur cette circulation, si encombrée, véritable point noir de notre Ville, Clemenceau disait : «Quand tu veux enterrer un problème, crée une commission». Nous, on ne veut pas l'enterrer, car on ne veut même pas en parler. J'attends toujours qu'on aborde cela avec les différents usagers de la route, suite à un courrier que j'ai pu vous adresser en 2017. À l'heure où des villes développent des processus intelligents pour réguler, fluidifier le trafic, digitaliser nos services, eh bien, vous, vous êtes encore dans le virtuel. Alors c'est bien de faire des Assises, mais pendant ce temps-là, les autres, eux, avancent, et nous, il me semble que nous sommes toujours en réaction, à courir après, plutôt que

d'être en anticipation. Regardez Nantes avec son application «Nantes dans ma poche», application dédiée à la vie quotidienne. Regardez La Baule avec sa plate-forme numérique de visualisation et de planification des espaces publics pour fluidifier le trafic, optimiser la gestion des stationnements ou encore ces panneaux de circulation connectés qui donnent des informations en temps réel. Mais j'aurais pu aborder également aussi les nouvelles technologies pour sécuriser davantage nos chauffeurs de bus et usagers, une nouvelle fois victimes de caillassages ces derniers jours, qui sont inacceptables.

Sur la vidéoprotection, vous le savez, Monsieur le Maire, on vous accompagnera, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble de votre Majorité. Sur ce point donc, où est la modernité pour notre Ville ? Une nouvelle fois, faites entrer notre Ville une bonne fois pour toutes dans le XXI^e siècle.

Enfin, mon troisième point sera sur l'éducation. Je n'ai pas souhaité intervenir lors du dernier Conseil Municipal par respect vis-à-vis de l'Adjoint qui était absent à ce moment-là. Je souhaiterais que l'on puisse nous donner ici, en Conseil Municipal, les principes de la réorganisation du passage à la semaine de quatre jours, et savoir, dans le cadre de ce budget 2018, comment les dépenses engendrées par le passage, les années précédentes, à la semaine de quatre jours et demi vont être désormais ventilées. On parlait d'1,5 M€. D'autre part, sur ce sujet éducation, la scolarité obligatoire à trois ans arrivera pour la rentrée de septembre 2019. Comment l'avez-vous anticipé ? Avez-vous évalué le coût, notamment pour les écoles maternelles privées et autres qui vont désormais reposer sur les contributions des communes. Et que dire du taux d'encadrement des ATSEM qui serait apparemment renforcé, donc à la charge des communes.

En conclusion, Monsieur FOUSSERET, on ne vous demande pas, dans ce budget 2018, de dépenser plus, comme à chaque fois que vous voulez nous le dire quand vous nous faites porter votre fausse vérité, mais de dépenser autrement, mieux, de façon plus efficiente au regard des besoins des Bisontins et de la modernité de l'innovation que nous appelons de nos vœux. Positionnez notre Ville dans l'anticipation et non dans la réaction, et mettez notre Ville enfin sur la voie de la modernité, autrement, nous allons mourir guéris.

Coupure.

M. Abdel GHEZALI : Oui, alors concernant l'intervention sur un des points de Ludovic FAGAUT qui a été développé sur nos infrastructures sportives, je veux quand même rappeler... Alors évidemment, on a beaucoup de licenciés, on s'en réjouit tous. Vous avez parlé de l'Axone, c'est un bel outil, oui, c'est un bel outil, simplement, c'est un outil. Nous, ici, à Besançon, on a des clubs, je ne veux pas dire des petits clubs, mais le sport amateur, on a des clubs de haut niveau, et aujourd'hui, ce n'est pas moi qui le dis, aujourd'hui, le Palais des sports répond à ces clubs de haut niveau. J'étais pas plus tard que ce matin avec un des Présidents de clubs de hand qui nous disait que les Présidents disaient qu'à Besançon, au niveau du Palais des sports, que ce soit au niveau de l'infrastructure, au niveau du VIP, au niveau des bureaux, parce qu'il y a aussi des bureaux sur place, c'est un outil qui répond pleinement à ça. Alors évidemment, l'Axone est un outil intéressant, important, faut-il aussi avoir des clubs dans ces villes qui utilisent ces structures. Alors c'est utilisé pour des grandes manifs, quelques fois pour des grandes manifs sportives, mais on a des clubs résidents ici à Besançon qui permettent d'utiliser ces outils, qui répondent à ces attentes. On a déjà accueilli la *Fed Cup*, on va accueillir au stade Léo Lagrange des matches de la Fédération Française de Foot. Évidemment, on pourrait, on pourrait toujours, on peut toujours mieux, simplement, au regard de l'environnement économique avec les dotations de l'État, je pense que sur l'Axone, vous parliez de perspectives pour nos clubs, nous, on annonce

à nos clubs, très tôt dans l'année, les subventions qu'elles vont avoir pour la saison prochaine, d'autres collectivités ne le font pas, attendent même une fois que les saisons ont déjà été commencé en terme de budget prévisionnel. En tout cas, en terme de perspectives et en terme d'outils, vous parlez de haut niveau, on a tous les week-ends 1 500 à 2 500 spectateurs qui viennent au Palais des sports. Ce qui est important pour nous, ce n'est pas de faire des coups, c'est d'avoir tout au long de l'année des clubs qui trouvent des outils. Évidemment, on devra continuer, parce que vous l'avez rappelé, on se réjouit d'avoir une forte vie associative, et au niveau des créneaux, évidemment qu'on en manque, puisqu'on a une forte vie associative, et ça, c'est une réalité. En tout cas, au niveau du service des sports, on essaie de répondre de la meilleure manière possible à l'ensemble de ces licenciés et à l'ensemble de ces clubs sur Besançon, parce qu'évidemment, avoir une grosse salle sans l'utiliser au quotidien, ça pose quand même un problème. Et vous nous le diriez vous-même que si on avait une grosse salle et qu'il n'y avait pas de clubs pour utiliser cette salle, en terme d'argent public, ce ne serait quand même pas terrible. Donc évidemment qu'on devra continuer à moderniser. Je rappelle, par exemple, vous parlez d'outils, de structures, on a changé le terrain de la Malcombe, terrain synthétique, pour 450 000 - 500 000 € ; au niveau du Stade des Orchamps, un terrain qu'on a remplacé, qui était en sable, on l'a remplacé pour une somme de 700 à 800 000 €. Donc on ne peut pas dire que rien n'est fait ; on modernise, on continue à moderniser. Oui, enfin peut-être que la réponse ne vous convient pas, mais en tout cas, on est sur le chemin de la modernisation de nos infrastructures, mais en prenant en compte aussi l'accompagnement des clubs en terme de subventions, et ça, je pense que c'est important.

M. LE MAIRE : Oui, vous savez, c'est très bien d'avoir un très bel outil, et d'avoir pas forcément les équipes qui vont avec. Nous, on a fait un peu l'inverse. On a des équipes, on les soutient, et on trouve les outils adaptés. Et puis il l'a dit d'une façon un peu rapide, Abdel, nous, ici, les clubs, on les soutient tout le temps. Moi je vois des clubs qui aujourd'hui me disent : «La saison est terminée, on ne sait pas encore combien telle ou telle collectivité va nous verser. Un, on n'a rien eu, et deux, on ne sait pas combien on va avoir». Ce n'est pas comme ça qu'on voit les choses. Ce n'est pas comme ça qu'on voit les choses.

Et puis vous savez, en matière d'équipements, il faut être très attentif. Je me souviens à une période, nous étions un peu tous dans l'euphorie, nous étions en L2, on avait quasiment vu un projet de stade -tu t'en souviens Patrick- pour mettre 20 000 personnes ou 12 000, je ne sais plus. 20 000 ! Heureusement, on a été prudents. On a été prudents, on a dit : «On va attendre un peu». Eh bien, je peux vous dire que si nous avions construit un stade pour mettre 20 000 personnes aujourd'hui, et accueillir 2 à 3 000 personnes maximum, quand il y a des matchs de foot, eh bien, vous nous reprocheriez effectivement d'avoir mal utilisé l'argent public.

Alors, vous voyez, moi je crois que par rapport à ça, il faut être quand même très, très modeste. Nous avons une ambition, vous l'avez dit, nous avons effectivement une ambition pour la salle d'escalade. Par rapport au plan régional, j'ai demandé qu'on réinscrive un vélodrome, parce que j'ai remarqué qu'il n'y avait pas de vélodrome au niveau... Ça manque. Écoutez, en tout cas, moi, à chaque fois qu'il y a eu une réunion, des tours de table, moi j'y étais, je ne suis pas sûr que toutes les collectivités y étaient, mais vous dites que ça manque, j'entends, et je vais dans votre sens, ça manque. Moi, j'ai demandé que dans ce projet ambitieux de programme territorial, on réfléchisse effectivement à la mise en place d'un vélodrome qui pourrait d'ailleurs peut-être être constituer une base arrière pour les Jeux Olympiques de 2024 parce que personne n'en a encore parlé, mais nous travaillons déjà, entre autres avec les services de l'État, de la Jeunesse et des Sports, nous travaillons aussi là avec les services de Dijon pour voir comment, dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024, nous pourrions accueillir ici effectivement, être la base arrière pour un certain nombre de clubs. Donc tout ça, on ne le fait pas forcément d'ailleurs avec grand renfort de tambour, mais on le fait.

M. Jacques GROSPERRIN : Je ne suis pas sûr, je pense que vous avez entendu, peut-être écouté mes propos liminaires mais lorsque j'insistais sur la notion de respect, j'aurais souhaité qu'elle puisse continuer tout au long du Conseil Municipal. Comment peut-on reprocher à un élu d'avoir le sourire ? Comment peut-on, dans une ambiance qui est parfois un peu triste comme celle-ci, où on a du mal à comprendre, à un moment donné, les propos des uns et des autres...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ça que j'ai dit.

M. Jacques GROSPERRIN : Comment on peut reprocher cela ?

M. LE MAIRE : Je dirais «respectez-moi, et arrêtez de sourire quand je parle».

M. Jacques GROSPERRIN : S'il vous plaît ! S'il vous plaît !

M. LE MAIRE : Arrêtez de vous moquer quand les collègues vous parlent.

M. Jacques GROSPERRIN : S'il vous plaît, je ne me moque de personne. Si vous le sentez, c'est votre problème.

Je trouve quand même que l'ombre du Maire de Dijon plane beaucoup au moment du vote d'un budget. Qu'est-ce qu'on a essayé de vous faire comprendre tout à l'heure ? Qu'est-ce que j'ai essayé de vous dire tout à l'heure ? Simplement vous dire que lorsque quelqu'un se permet de dire des choses ainsi, sur un quotidien régional, et on sait très bien que le quotidien régional, il passe de main en main, etc., qu'il est beaucoup lu, comment peut-on, à un moment donné, ne pas réagir ? Est-ce que ce n'est pas un aveu de faiblesse de ne pas réagir. Nous, ce qu'on souhaite, les élus municipaux, les habitants de Besançon, c'est que vous réagissiez par rapport à ça. Comment peut-il dire à la fin de l'article du journaliste, dire simplement en parlant de Mirebeau, etc., mais dire qu'il ne peut pas fusionner les deux écoles des Beaux-Arts, dans la mesure où il y en a une qui est municipale, et l'autre qui est nationale ? C'est une preuve de mépris profond envers vous, envers les élus bisontins et envers les Bisontins. Donc je pense qu'à un moment donné, il faut réagir. Quand vous me dites : «Moi, je ne suis pas en contradiction, je ne suis pas en réaction vis-à-vis de lui». Lorsque je discute avec les maires, mes maires amis là, qui sont dans le cadre du contrat métropolitain avec vous, vous les avez cités tout à l'heure, vous savez ce qu'ils me disent tous ? Ils disent : «M. FOUSSERET, le Maire de Besançon, il veut faire quelque chose, un pôle métropolitain, parce qu'il veut lutter contre Besançon».

M. LE MAIRE : Contre Besançon ?

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, contre Dijon. Ils nous le disent eux-mêmes.

Nous, notre problème, ce n'est pas de faire quelque chose contre Dijon, parce que nous, on a peut-être aussi quelque chose à faire de l'autre côté, du côté de l'Alsace. Donc moi, je peux le comprendre cela, mais ce qu'on aimerait vis-à-vis de tout ce que je vous dis à ce jour, ou en tout cas à l'instant, c'est que vous réagissiez, parce qu'autrement, ça peut faire preuve, à un moment donné, d'acceptation.

Alors c'est vrai que Dijon est la Préfecture, nous sommes la sous-Préfecture, c'est ainsi. Les choses sont faites, les choses sont actées. Vous avez raison de réagir à ce que disait

Catherine COMTE DELEUZE tout à l'heure lorsqu'elle s'exprimait en disant : «Ouais, si j'avais voulu, le CROUS, je l'aurais eu, etc.». Ce n'est pas vrai, il le sait très bien, mais ça aussi, c'est une preuve de mépris, parce que je pense que là, vous avez agi, tout le monde a agi ici dans ce sens, pour faire en sorte qu'on garde le CROUS. Parce que le CROUS, ce n'est pas le problème de garder le CROUS simplement, c'est que derrière le CROUS, il y a l'enjeu du Rectorat, tout le monde le sait.

M. LE MAIRE : Bien sûr !

M. Jacques GROSPERRIN : Donc si on perd le CROUS, on perd le Rectorat, et le Rectorat de Région, à mon avis, c'est quelque chose qui est important. Maintenant, il y aura une attraction naturelle qui se fera sur Dijon.

Maintenant, je voudrais répondre à ce que vous avez dit tout à l'heure sur la CAGB. Alors c'est vrai que c'est délicat, parce que parler de la CAGB au Conseil Municipal, mais vous êtes en même temps Maire et Président de la CAGB, donc on peut se le permettre. Mais si on reprend, il y a quelques années, le budget de la CAGB, le budget était plutôt pas mal. Besançon était un peu plus en situation difficile. Alors moi, je veux bien croire, vous parlez de la CLECT, je veux bien le croire, mais lorsqu'il y a des transferts de compétences, et puis qu'il y a des créations d'emplois à la CAGB, ça pose quand même un vrai problème. Alors vous allez nous dire : «Oui, il y a des reprises d'emplois, etc., il n'y a pas de création, etc.» Lorsqu'on en parle à certains services de la Préfecture, ils ne nous disent pas tout à fait la même chose vis-à-vis de cela.

Et puis bien sûr, il y a le Tram, il y a le PLU. Mais le Tram, ça a été un vrai problème. Alors maintenant, il est là, on va faire avec. Les Grand Bisontins payent le Tram des Bisontins. Ça, ils le savent, ils l'ont bien compris. Mais pourquoi je vous dis tout cela ? Parce qu'après ce tour de passe-passe qui est de la non-augmentation des impôts sur Besançon, je vous l'avais dit l'année dernière, je vous l'ai dit il y a quelques années, je vous le redirai l'année prochaine. Certains, lorsqu'il y a eu des constitutions d'agglomération ou lorsque les impôts ont augmenté fortement au niveau de l'Agglomération, et on sait qu'ils ont augmenté de près de 1 M€ là, eh bien, ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont baissé leurs taux communaux. Donc on aurait pu le faire, on aurait pu le faire, parce que quelque part, de toute manière, les Bisontins, leurs impôts, ils augmentent à travers votre responsabilité, vous, en tant que Président de l'Agglomération.

Et puis enfin, je voudrais terminer, les faits sont têtus, et vous parliez des sports bisontins. Moi, je suis ravi aussi, parce que je les adore. Vous êtes magnifique en souriant, je vous trouve magnifique. Ça fait plaisir.

M. LE MAIRE : Et vous, vous ne me manquez pas de respect là ?

M. Jacques GROSPERRIN : Ce Conseil Municipal aura fait peut-être du bien à cette ambiance qui est un peu morose quand même depuis le départ, à faire sourire et puis à peut-être libérer certains.

Dijon, ils sont en équipe 1 dans des disciplines, quand même, qui sont majeures telle que le foot, tel que le basket, etc. Nous, nous avons... Lorsque vous dites : «On a bien fait de ne pas faire de stade». Peut-être que si on en avait fait un, peut-être qu'on aurait Besançon en deuxième division, et puis peut-être qu'on aurait pu travailler de manière peut-être plus conséquente ou plus forte vis-à-vis des autres. Je pense qu'à un moment donné, il y a un terme que j'aimerais vous dire, Monsieur le Maire, c'est «osez». Osez faire quelque chose, osez ne pas

toujours dépendre de ce que dira le MACRON. Osez prendre vos responsabilités, vous êtes Maire, vous avez les clés de la Ville. Osez transgresser en quelque sorte les ordres de la Préfecture, parce que ce n'est pas le Préfet qui doit dicter une politique municipale, c'est la libre administration des politiques municipales qui doit être faite par le Maire. Et je finirai mon intervention en disant, comme je l'avais dit sur BVV : «Le Préfet ne doit pas devenir le Maire de la Ville de Besançon», et j'ai plutôt le sentiment qu'il le devient, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Alors écoutez, Monsieur GROSPERRIN, d'abord c'est inacceptable ce que vous venez de dire par rapport au Préfet, parce que le Préfet nous aide beaucoup. Il est à nos côtés pour défendre nos positions, et je n'accepte pas que vous puissiez dire que le Préfet, c'est le Maire de Besançon. C'est indigne de la part d'un parlementaire, indigne. Vous entendez bien, c'est indigne.

Et puis, je vais vous dire une chose, ce que vous faites là, c'est classique, parce que je vous connais bien. Vous essayez de me faire sortir de mes gonds, en tapant sur le Maire de Dijon. Vous savez, ce n'est pas en ressassant toujours les mêmes choses que les choses vont changer. Je vais vous donner un conseil, laissez-moi régler mes problèmes avec les Dijonnais et avec mes amis. Réglez vos problèmes avec vos amis, et vous en avez pas mal à régler. Là-dessus on est au moins à égalité. Réglez vos problèmes entre vous et laissez-moi régler les miens. Donc arrêtez de ressasser ça, mais vous n'arriverez pas en étant même le plus désagréable possible, vous n'arriverez pas à me faire sortir de mes gonds. Ce que vous dites, vous dites toujours, toujours la même chose, et cela ne change pas.

Moi, je ne me sens pas obligé de réagir, parce que je ne me sens pas du tout atteint dans ce que dit le Maire de Dijon. Ce n'est pas la vérité. Et puis je vais vous dire, la page dans ce grand quotidien régional, qui était consacrée au Maire de Dijon, ce n'est pas moi qui l'ai choisie, puis c'est leur liberté éditoriale. Puis je pense qu'un jour, il y en aura peut-être une où je serai interrogé, peut-être, certainement, je crois même le savoir. Et puis cette semaine, c'était Thibaut BIZE qui était interviewé.

Bon voilà, bon après, il y a en a pour tout le monde, mais vraiment si vous voulez me faire sortir de mes gonds, vous n'y arriverez pas Monsieur GROSPERRIN, parce qu'en fait, vous êtes toujours dans ce type d'attitude-là, et ce n'est pas responsable. Vraiment, critiquer le Préfet comme vous l'avez fait, oui, vous avez dit que le Préfet était le Maire de Besançon... M. le Préfet... Non, non, on écouterait ce que vous avez dit.

M. Jacques GROSPERRIN : Sera !

M. LE MAIRE : Le Préfet est très... même «sera». Le Préfet est très respectueux de l'autorité du Maire, et il l'aide beaucoup, que cela soit entendu. Vous n'avez plus la parole, Monsieur GROSPERRIN. Vous n'avez pas la parole, c'est M. DAHOUI qui l'a. C'est trop facile. C'est trop facile de vouloir jouer à ce petit jeu-là. Je pense que le Préfet appréciera.

M. Yves-Michel DAHOUI : D'abord, merci à Ludovic FAGAUT d'avoir eu la courtoisie d'attendre que je sois présent sur ces questions d'éducation. Je sais qu'il y est aussi attaché.

On a, vous le savez, un changement aujourd'hui, puisqu'on est sur quatre jours, à l'issue d'un vote qui a été démocratique, qu'une coïncidence entre la volonté qui s'est exprimée de la part des Bisontines et des Bisontins, et aussi des conseils d'école qui, très majoritairement étaient favorables à ce retour à quatre jours.

Pour autant, et c'est ce que nous avons dit dès le départ, nous n'avons pas baissé la garde, c'est-à-dire que nous n'allons pas rien faire, puisqu'on a toujours dit qu'on garderait le même cap par rapport à nos activités périscolaires. Il y a eu, je crois, une progression constante. J'ai l'impression un peu de me répéter, mais nous avons recruté quatre coordonnateurs, 20 directeurs et directrices de centres d'accueil multisites, à la suite de la déclaration de nos accueils. Nous avons aussi recruté un référent par école, puisque c'était encore une demande des parents d'élèves notamment pour assurer la continuité des actions éducatives dans le cadre de nos activités périscolaires. Nous avons augmenté considérablement le niveau de qualification. Nous avons à peu près 80 %, aujourd'hui, de nos animateurs qui sont titulaires du BAFA. Nous avons aussi impliqué davantage le monde associatif. Donc tout ça, ça demeure. Simplement, l'organisation sera différente, puisqu'on revient à quatre jours, et l'articulation entre temps scolaire et temps périscolaire ne sera pas la même. Mais nous gardons ce cap, et nous gardons tout à fait cet objectif.

Je vous donnerai, si vous le souhaitez, des éléments précis budgétaires. En gros, on ne perd pas, on ne gagne pas par rapport à ces modifications. Je crois que c'est même un coût supplémentaire, j'ai en mémoire qu'il doit être de l'ordre de 100 000 €. Mais voilà, toutes ces activités périscolaires, toute cette ambition, elles demeurent. Je vous donnerai, Monsieur FAGAUT, c'est tout à fait légitime, tous les éléments beaucoup plus précis si vous le souhaitez, puisque j'ai aussi prévu qu'on ait sur une thématique, prochainement, une réunion de commission.

Sur les mesures gouvernementales, écoutez, on s'adaptera, comme on le fait quand il y a des mesures du gouvernement qui impactent les politiques municipales et notamment sur le plan budgétaire. Moi, je n'ai pas encore toutes les modalités de mise en œuvre de ce qui a été prévu. Je crois savoir que c'est quand même relativement récent. Je ne sais pas non plus quel pourrait être l'impact financier, quelles seraient, dans ces conditions, s'il y a des charges supplémentaires pour les communes, quelles seraient les dotations de l'État. Ici, certains seraient mieux placés que moi pour avoir des informations de première main, ça n'est pas mon cas. Donc forcément, on sera amené à s'adapter comme on l'a fait pour des mesures, par exemple, sur le dédoublement des classes qui ne seront peut-être pas à même hauteur, mais qui sont, je crois, une mesure d'ailleurs qui donne satisfaction pour celle-là. Donc on s'est adapté aussi, et on a organisé, en lien avec l'Éducation nationale, cette mise en œuvre de cette mesure dans les meilleures conditions possibles avec les conditions qui sont les nôtres évidemment. Donc on s'adaptera, on va commencer déjà effectivement à y réfléchir, mais vous m'accorderez le fait qu'on n'a pas tous les éléments aujourd'hui pour que je puisse vous répondre précisément.

M. Laurent CROIZIER : Je vais essayer de ne pas reprendre tous les éléments que j'avais pu développer lors du débat d'Orientations Budgétaires. Simplement, en introduction, dire qu'effectivement, concernant les indicateurs financiers que vous nous présentez, ils n'appellent pas spécialement de remarques. Nous reconnaissons que la gestion financière est saine, que le taux d'endettement est maîtrisé, et que notre capacité d'investissement est préservée. Et nous saluons le sérieux avec lequel ce budget a été construit.

Pour autant, et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce budget, nous pensons que pour améliorer le quotidien des Bisontins, et pour installer Besançon dans le rôle qui est le sien, celui d'une capitale régionale attractive, et je maintiens, nous sommes une capitale régionale même si nous n'en portons pas le titre administratif, Besançon a besoin d'aller plus loin, Besançon a besoin d'aller plus vite, et Besançon a besoin d'aller plus fort dans un certain nombre de domaines.

Je vais prendre trois exemples.

Nous devons agir plus loin, notamment sur les questions d'éducation. Il fut un temps où nous étions précurseurs dans nos écoles et nous donnions l'opportunité de porter les projets innovants. Je pense à Ordi Classe, aux parcours culturels qui sont nés sous d'anciens mandats. Et si les parcours culturels sont encore des propositions de qualité très appréciées par les enseignants, aujourd'hui Ordi Classe est totalement dépassé. On ne peut pas se contenter des mesures du gouvernement successif, sans y apporter une originalité bisontine. La société évolue, les habitudes de vie des Bisontins évoluent, et nous devons répondre à cette évolution.

Nous devons agir aussi plus vite, conforter le rôle moteur de Besançon à l'échelle régionale et redonner au centre-ville une attractivité qu'il a malheureusement perdue. La fusion de l'Office du commerce et du tourisme dans une structure dédiée va dans le bon sens, sous réserve qu'on aille au bout de la démarche. Je ne vais pas... Je ne sais pas si nous devons nous réjouir de figurer effectivement parmi les 222 villes retenues pour le dispositif «Cœur de Ville», mais ce que je sais, c'est que ça va nous donner les moyens financiers d'un plan de redynamisation efficace, et que c'est une opportunité à saisir et qu'elle doit se faire avec l'ensemble des acteurs du centre-ville, et notamment les commerçants.

Et enfin, nous devons agir plus fort et c'est effectivement le sens d'un amendement que nous avons porté. Et j'interviendrai peut-être dans un second temps sur cet amendement. Nous pensons qu'il y a un gros et long travail de fond à mener pour lutter contre les incivilités sur l'ensemble de la Ville, et l'actualité des dernières semaines nous le démontre malheureusement.

Nous avons tous lu attentivement le bilan du Groupe Local de Traitement de la Délinquance, plus d'une centaine d'arrestations en un peu plus de six mois, cela démontre que la situation s'était considérablement dégradée, et qu'il était nécessaire d'agir fortement. Et si ces premiers résultats sont encourageants, le problème de sécurité ne s'est néanmoins pas résolu. Ce dispositif démontre en tout cas que des choix politiques concertés et ciblés ont de l'efficacité lorsque leur intensité est adaptée à la situation.

En conclusion, le groupe MoDem reste fidèle à la ligne qui est la sienne. Nous sommes et nous serons favorables aux Orientations pour plus d'efficacité, et en même temps de la justice et de la solidarité. Et nous sommes convaincus que dans ce contexte budgétaire contraint, davantage d'innovations, de ruptures, d'idées, une meilleure évaluation de l'impact des projets, une meilleure prise en compte du contexte local doit contribuer à maintenir un haut niveau d'ambition pour Besançon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous rappelle que le GLTD, c'est une initiative qui ne peut être prise que par le Procureur de la République, à laquelle nous avons souscrit. Et, effectivement, vous avez raison de le dire, il y a eu beaucoup de résultats ces dernières semaines, mais vous savez, ce n'est pas forcément -parce que tout cela, on s'est réveillé un peu-, je ne voulais pas employer ce mot là, mais on pourrait le penser. C'est parce que toutes ces enquêtes-là sont des enquêtes qui prennent un an, deux ans voire quelques fois plus, et c'est très compliqué à mettre en place. Et là effectivement, moi, je salue la qualité de l'intervention effectivement de la police et de la justice.

Vous avez parlé d'Ordi Classe, simplement vous avez dû entendre, j'ai dit qu'on allait mettre 250 000 €, mais Elsa MAILLOT, tu veux peut-être répondre là-dessus ? Je te laisse répondre parce qu'effectivement Ordi Classe, c'est une opération qui fonctionne bien. J'en suis un peu à l'initiative avec Emmanuel DUMONT, donc c'est quelque chose à laquelle je suis particulièrement attaché, et qui fait que, d'ailleurs, nos élèves dans les écoles, lorsqu'ils passent ce type d'examen, le B2I, on est classé parmi les meilleurs du département.

Elsa, si tu veux répondre ?

Mme Elsa MAILLOT : Oui, je n'avais pas prévu d'intervenir, parce que c'est un sujet qu'on a déjà abordé à l'Agglomération, et c'est un mandat de l'Agglomération Ordi Classe.

M. LE MAIRE : J'ai vu que tu avais pressé alors...

Mme Elsa MAILLOT : Ah oui, oui, oui, je vais quand même répondre aux doubles attaques de M. CROIZIER sur Ordi Classe. Vous aviez fait partie du groupe de travail qui avait été mis en place pendant deux ans, avec une expérimentation sur plusieurs écoles. Donc la décision d'installer les VPI était pour moi novatrice, et pour l'ensemble des instituteurs qui avaient fait partie de cette expérimentation.

Donc je vais juste rappeler quelques chiffres. Donc Ordi Classe, -c'est le «Nouvelle génération»- est un processus qui se met en place sur cinq ans. Donc là actuellement, la CAGB paye la rénovation, l'installation pardon, de tous les serveurs sur l'ensemble des 128 écoles. Donc je rappelle rapidement quand même que c'est du coup 128 écoles, 2 500 postes de travail. Donc c'est un investissement à plein temps de trois ETP, donc on est passé de 2,5 à 3 ETP pour mettre en place ce nouveau dispositif.

L'ENT est en train de se mettre en place, elle sera effective à partir normalement de l'année prochaine, donc les serveurs seront tous installés à la fin des vacances scolaires. Voilà, après on a parlé de l'investissement. Cette année, c'est la première année qu'il y a plus de demandes d'écoles pour l'installation des vidéoprojecteurs. Les années précédentes, on arrivait à répondre à toutes les demandes, cette année, il y a plus de demandes, donc on va décaler sur les années qui vont suivre, mais toutes les écoles de Besançon auront un vidéoprojecteur interactif. Voilà.

M. Patrick BONTEMPS : Les parcours culturels, je pense que les chiffres démontrent globalement l'intérêt des parcours culturels. Encore cette année, plus de demandes, plus d'élèves concernés, plus d'instituteurs mobilisés. Bien sûr, il serait intéressant de pouvoir les étendre éventuellement aux classes maternelles. C'est un problème budgétaire, c'est aussi un problème d'organisation, mais en tout cas, les parcours culturels sont salués partout. Encore cette semaine, nous recevons le Président DRU, Président de l'UNICEF à qui nous proposons donc nos actions en direction des enfants, et notamment les parcours culturels, et qui a souligné tout l'intérêt et toute la qualité de ces parcours. Donc je crois que sur cette question-là, vraiment on loin, loin devant beaucoup d'autres villes.

Et puis je profite que j'ai la parole aussi pour répondre à Jacques GROSPERRIN sur sa méconnaissance de la question de l'ISBA. Deux écoles d'art, une nationale, une municipale, mais pour autant deux écoles reconnues au niveau national. L'école de Besançon recrute de plus en plus d'élèves qui viennent d'ailleurs de très loin, de Chine notamment. Les diplômes délivrés sont de même importance, de même niveau. Ce sont exactement les mêmes. Il faut souligner

aussi les complémentarités de formation entre l'école des Beaux-Arts de Dijon, et l'école des Beaux-Arts de Besançon. Et puis rappeler que l'école des Beaux-Arts de Besançon a été classée niveau A, par l'EARS pour son engagement au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, en collaboration avec des universités prestigieuses comme la Sorbonne, et aussi des universités étrangères. Donc je rappelle simplement que des collaborations sont largement mises en place entre les deux écoles. Je dirais même au-delà, puisqu'une plate-forme a été mise en place à l'initiative du Directeur de l'école des Beaux-Arts de Besançon, avec les autres écoles d'art préparatrices. Je pense à Belfort, je pense à Chalon et bien entendu à Dijon. Donc là encore, il faut arrêter de vouloir dénigrer et essayer de diminuer l'importance de cette école. La vraie difficulté de cette école, c'est que le poids financier pèse essentiellement sur la commune de Besançon, et que pour cela, il serait intéressant -et c'est déjà en débat, et c'est déjà amorcé- que l'Agglomération puisse être un peu plus présente, puisque c'est ça qui aujourd'hui fait un peu la différence avec les autres écoles d'art de ce niveau-là, qui sont municipales. Merci.

M. Thibaut BIZE : Moi, je voudrais réagir un petit peu au débat, sans être en redondance avec ce que j'ai pu dire la dernière fois. Et puis peut-être pointer aussi quelques incohérences entre MM. FAGAUT et GROSPERRIN, peut-être que ça les fera sourire aussi. Parce que d'un côté, on en a un qui nous propose la construction... ah, mais écoutez, c'étaient vos propres mots... vos incohérences devraient vous faire sourire ! C'est vous qui avez dit ça, à peu de chose près, donc je joue à ce jeu aussi.

M. LE MAIRE : C'est désagréable de se faire donner des leçons en permanence par M. GROSPERRIN, M. FAGAUT quand on les interrompt... On ne doit pas les interrompre, et qu'eux le fassent en permanence. Donc je vous demande de respecter les prises de parole de vos collègues.

Thibaut, tu peux continuer. Vas-y.

M. Thibaut BIZE : Merci. Oui, parce que vous disiez, Monsieur FAGAUT, vous proposiez la construction d'un site sportif d'ampleur, vous parliez en comparaison de l'Axone pour Besançon. Et quelques minutes plus tard, votre voisin Jacques GROSPERRIN, disait qu'il faudrait que nous baissions les impôts. Donc à un moment, il va falloir nous dire comment vous financez tout ça. Quels gymnases vous fermez ? Quelles écoles vous ne rénovez pas ? Quelles routes vous ne refaites pas ? Quelles bibliothèques on ferme ? Voilà, à un moment, il faut aussi... Mon collègue Christophe LIME le dit souvent, on aimerait bien que l'on chiffre un jour les propositions de l'Opposition. Ça ne serait quand même pas inintéressant ! Donc à un moment, il faut aussi accorder un peu ses violons.

Parce que pour l'instant, je le rappelle, la Ville de Besançon n'a fermé aucun service à la population. Et dans le contexte que l'on a traversé depuis 2014, c'était un vrai défi. J'insiste là-dessus. On maintient toujours nos trois piscines, on maintient toujours notre patinoire -je parle sur le côté des sports-, on a maintenu toutes nos bibliothèques etc., etc. Si vous regardez les exemples des autres villes aux alentours, ce n'est pas toujours le cas. Donc déjà la première chose, c'est que c'est un vrai défi, on a même mis en place une maison des services publics, tout ça dans un contexte de baisse de dotation, on est déjà venu largement dessus.

Et aujourd'hui, avec un nouveau défi, c'est celui de la contractualisation avec ce fameux 1,1 %. Une contractualisation, le mot est mal choisi, c'est tout simplement un contrôle. On peut revenir un petit peu quelques minutes sur cette nouvelle usine à gaz. C'est-à-dire qu'on nous demande, quand on suit un petit peu les choses au niveau de la construction budgétaire, ça a été une vraie usine à gaz. On a quand même dû attendre un paquet de décisions pour savoir où est-

ce qu'on allait. Là aujourd'hui, voilà, on nous dit qu'on nous propose de signer un contrat, je dirais presque avec le pistolet sur la tempe, puisque de toute façon, les sanctions prévues pour ceux qui n'ont pas signé le contrat sont tellement élevées que, quelque part, ce n'est pas vraiment un choix que l'on fait.

Donc aujourd'hui, on se retrouve avec un budget de fonctionnement limité à 1,1 %, qui va nous poser des problèmes déjà dans le choix que l'on a de mener nos politiques ou un choix plutôt en privilégiant l'investissement, ou privilégier le fonctionnement. Parce que là, on nous demande de limiter notre fonctionnement à 1,1 %, je rappelle, je l'ai dit au dernier Conseil Municipal, ça va aussi poser un problème sur l'investissement. Demain, si on investit par exemple dans un nouveau stade, il va bien falloir assurer du fonctionnement derrière. L'éclairage du stade, le chauffage, le personnel qui va y travailler dedans, et ça, on va forcément être limité par notre budget de fonctionnement qui sera limité de 1,1 %.

Donc voilà, moi, je voulais finir quand même juste sur ces mots. On continue à donner la priorité à l'éducation, un axe fort, sur le renouvellement du matériel informatique par exemple. Sur le social, même si j'ai déjà dit dans ce Conseil Municipal, le budget au CCAS est maintenu à périmètre constant, mais je pense que les besoins ne sont plus constants, il faudrait qu'on réévalue les besoins à financer pour le CCAS. Sur le Contrat de Ville, etc., etc., voilà, je l'ai dit aussi au dernier Conseil Municipal, effectivement, on n'est pas d'accord sur tout. Je l'ai déjà dit sur la vidéoprotection, on estime que les sommes affectées à cette politique sur le budget sont disproportionnées par rapport aux résultats. Mais le problème est qu'on n'a pas le chiffre complet aujourd'hui, c'est-à-dire qui comprend le chiffre financier, et on n'a pas les chiffres non plus de la délinquance pour Besançon ; les derniers ont été publiés en 2014, je crois, on ne les a qu'à l'échelle du Doubs, donc c'est très difficile de pouvoir avoir un recul là-dessus.

M. Michel LOYAT : Oui, nous sommes tous des délégués communautaires. Nous avons eu un débat sur le budget de l'Agglomération il y a quelques jours, et donc la première intervention de Jacques GROSPERRIN était choquante. Le Maire a répondu, parce que les explications ont bien été données sur la difficulté effectivement que posent les 2 M€ de plus pour la subvention d'équilibre compte tenu de la contractualisation telle qu'elle est définie aujourd'hui. Gabriel BEAULIEU, d'ailleurs, dans une réponse non pas vive mais ferme, vous a répondu assez longuement. Donc les explications ont été données, donc il est quand même assez choquant que vous parliez d'une fuite en avant, enfin le Maire vous a répondu, et sur le transfert des compétences, c'est très clair.

Et dans votre deuxième intervention, c'est la raison pour laquelle je prends la parole, alors ça glisse, mais c'est tout aussi choquant. Vous parlez du Tram des Bisontins qui serait une charge pour les Grand Bisontins. Mais les transports, c'est une compétence d'Agglo. Il n'y a pas le Tram des Bisontins. Il y a eu là aussi des débats longs, argumentés, en Communauté d'Agglomération. Le projet de Tram, mais je dirais, le projet du réseau de transports a été très largement approuvé, et vous le savez très bien, les élus de la périphérie ont à la quasi-unanimité, je n'ai plus les chiffres en tête, mais c'est peut-être deux abstentions, approuvé ce projet au sein du Conseil Municipal ou plutôt les élus Bisontins. Là, il y avait des avis davantage divergents, mais en tout cas, c'est une donnée importante que le Tram, compte tenu de la configuration de l'Agglomération bisontine, il est effectivement essentiellement sur le territoire bisontin. Aucun élu de la périphérie n'a dit : «Ce n'est pas juste, il faudrait qu'il aille jusqu'à Pouilley-les-Vignes, ou jusqu'à... » pas du tout, pas du tout ! Mais c'est quand même... voilà ça passe. Pour ceux qui ne connaîtraient pas bien les données pourraient dire : «Oui, le Maire de Besançon, pour Besançon, a fait un Tram qui pèse sur le Grand Besançon, qui aujourd'hui peut avoir des difficultés compte tenu de la contractualisation telle qu'elle est définie». Mais non, c'est... je crois que ça n'est pas du tout honnête comme présentation.

M. LE MAIRE : Gabriel BEAULIEU l'avait déjà dit, mais tu sais, sois rassuré, ça n'empêchera pas un certain nombre de membres de notre Opposition de redire les mêmes choses une nouvelle fois.

M. Dominique SCHAUSS : Plusieurs interventions ont porté en partie sur l'enseignement supérieur, sur l'université arguant du fait que nous serions en retard sur d'autres territoires de la région. Je voudrais dire assez solennellement, ce soir, que jamais nous avons autant investi politiquement, financièrement sur l'enseignement supérieur et la recherche. Jamais notre présence n'a été aussi importante dans l'organisation universitaire, dans le fait universitaire, dans la vie universitaire, dans la vie étudiante, et que cette présence est et sera largement suivie d'effets. Des faits précis, je vais en énoncer quelques-uns, fondés sur des éléments vérifiables, si vous voyez ce que je veux dire.

Écoutez, d'aucuns sauront ce que je sous-entends, et si on me demande de préciser, je le ferai.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas la parole Monsieur...

M. Dominique SCHAUSS : Je voudrais terminer.

Donc premièrement, nous nous sommes constitués au travers une marque qui se déploie et se déploiera encore davantage, qui s'appelle «Synergie Campus», au sein de laquelle nous réunissons les acteurs économiques, les acteurs académiques, le CHU, le CROUS et cela constitue une véritable force, un lieu de concertation, et de production de projets.

Deuxièmement, j'en ai souvent parlé ici, presque à chaque Conseil, et ça a encore été évoqué ce soir, nous élaborons un très gros projet qui est le projet de «Cité des savoirs», le projet «de Cité internationale des savoirs et de l'innovation», à partir de la reconversion du site Saint-Jacques, qui est adossé à la question universitaire, au savoir, avec cette Grande Bibliothèque qui va comporter un volet universitaire, et un volet de lecture publique. Donc c'est un investissement de plusieurs dizaines de millions, près de 50 M€ lorsqu'on additionne les deux volets.

Nous travaillons également avec l'Université et le Rectorat pour créer la maison universitaire de l'éducation qui verra au sein du même équipement être rassemblés, l'ÉSPÉ -l'École Supérieure des Professionnels de l'Éducation-, Canopé qui est un Centre régional de documentation à destination des enseignants et puis des services du Rectorat travaillant sur la pédagogie, l'éducation, les inspecteurs d'Académie. Donc c'est un projet ambitieux, de plusieurs dizaines de millions d'euros, qui se prépare et verra le jour avec les acteurs universitaires. Sur ce projet verra aussi le jour de la Maison des chercheurs, et puis d'autres projets encore qu'il est un peu tôt pour développer ici, dans la mesure où ils sont en préparation, cela pour la partie université, enseignement supérieur. Il est question aussi, dans un deuxième temps sans doute, d'y implanter le Centre de Linguistique Appliquée, dont on a fêté les 60 ans il y a quelques jours.

Autre projet qui a été évoqué ce soir, c'est la remise à niveau considérable du campus de la Bouloie, dont une partie des crédits est inscrite à ce contrat métropolitain qui se prépare avec la Région et le Grand Besançon, pour mettre ce campus à l'échelle d'un campus du XXI^e siècle, dont certaines composantes sont des inconnues, d'autres sont à l'étude pour, au fond, créer une véritable technopole en rapprochant Temis de l'ensemble du campus et même du quartier de Montrapon. Sans oublier l'école des Beaux-Arts qui a été citée ce soir.

Troisième site universitaire, c'est le site des Hauts du Chazal avec un équipement remarquable que j'ai déjà aussi évoqué au sein de ce Conseil qui est Bio Innovation, qui sera une plate-forme d'innovation destinée à la médecine du futur, à la rencontre des chercheurs, des entreprises, pour avancer dans la technologie et dans l'avancement des médicaments de thérapies innovantes. -Non, mais il n'écoute pas, mais ça ne fait rien, le verbatim sera là pour leur rappeler mes propos-.

J'ai été vendredi à un colloque international de chercheurs en maladies inflammatoires. J'ai évoqué l'ensemble de ces projets, tous les chercheurs étaient assez impressionnés par l'ambition que nous avons, et par l'implication sur le développement universitaire et la recherche. Nous recevons des colloques toutes les semaines. La semaine prochaine, il y aura un colloque sur la psychiatrie, que j'aurai l'honneur d'accueillir et bien d'autres rencontres. Donc quand j'entends dire que nous ne faisons pas assez dans le domaine universitaire et dans le domaine de l'enseignement supérieur, eh bien, je tenais à faire cette mise au point extrêmement factuelle.

Je vous remercie de votre écoute attentive.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, peut-être n'écoutaient-ils pas, mais c'est important de le rappeler, ça permettra aussi, le moment venu, lorsqu'on dira qu'il ne se passe rien, de leur dire : *« Vous auriez dû écouter plus attentivement ce qui se disait ce soir au Conseil »*.

Mme Anne VIGNOT : Eh bien, écoutez, moi, je suis toujours passionnée par ce qui se passe en Conseil Municipal, vraiment. Je sais qu'on va parler du système de communication de M. REBSAMEN, puis que du coup, on va... je m'interroge sur la capacité, enfin sur ce qu'il se passe. Je me dis -peut-être que M. GROSPERRIN, M. FAGAUT, ils ont le même conseiller de communication, parce que finalement, on est sur le même principe, c'est **réaction à Dijon**-. Voilà, ça fait vivre visiblement et REBSAMEN, et M. GROSPERRIN, et M. FAGAUT.

Enfin, pour revenir à la question qui nous intéresse, c'est comment un territoire comme le nôtre doit pouvoir être ambitieux, s'investir dans un certain nombre d'axes qui sont inscrits dans le budget que l'on voit aujourd'hui. Alors je ne reviendrai pas sur la question de la contractualisation, parce qu'on en a tous très largement parlé, et puis je ne vais pas en rajouter trois lignes ce soir. Mais ce que je tiens à dire, c'est que je ne comprends pas non plus les propositions qui sont faites par M. GROSPERRIN et M. FAGAUT, qui consistent à dire -Il faut être raisonnable, recentrons-nous sur les compétences de la Ville- parce qu'à ce moment-là, posons-nous la question de quelles sont les compétences régaliennes de la Ville. Et il me semble bien que le sport n'ait pas cette compétence régalienne. Donc on voit bien que d'un seul coup, on y met bien un certain nombre de bémols, à la façon de penser, la façon dont on organiserait un budget si vous étiez aux commandes de cette Ville.

En tout cas, ce que je constate, c'est que ce budget aujourd'hui, il permet d'aller effectivement sur un ensemble de leviers qui nous permettent de penser tant la vie quotidienne que la vie qui permet de penser l'ambition d'un territoire. Ce qui est intéressant ce soir, c'est de savoir dans quelle mesure effectivement -et je suis d'accord avec M. CROIZIER- de dire que notre Ville est une Ville capitale. C'est une Ville, capitale, d'un territoire. Alors on ne va pas parler du territoire Bourgogne/Franche-Comté. On va dire que c'est une capitale qui a su être structurante pour l'ensemble même du tissu industriel, de son enseignement supérieur, et je ne vais pas refaire une liste de ce sur quoi on a toujours été structurants et on continue à l'être. Donc c'est ça qui nous empêche de penser... je pense qu'intellectuellement, là, il y a quelque chose qui nous empêche d'avancer dans ce Conseil Municipal parce qu'on ne parle jamais de territoire. La

preuve, c'est quand on ose opposer, de la même façon qu'on oppose Besançon à Dijon, on ose opposer Besançon à son Agglomération. Et pour prendre comme exemple l'exemple du Tram, c'est quand même aberrant qu'on envisage de mettre dos à dos la Ville et l'Agglomération sur un projet comme celui du Tram qui lui est forcément structurant pour tout le rapport des domiciles à travail, et qui, en fait, est un moment de vivification du centre-ville pour aller justement au plus loin dans un territoire qui, lui, a un caractère beaucoup plus rural. Donc j'aimerais qu'un jour, on arrive à discuter de ce que c'est que notre territoire, comment on veut le faire vivre, et comment on peut aller avec les budgets que vous semblez vouloir distribuer d'une façon ou d'une autre, parce qu'en commission, je n'entends jamais les choix qui sont faits par l'Opposition. Je n'entends pas les choix qui pourraient être faits... ben oui, je n'entends pas...

C'était pour ça que je voulais intervenir, parce qu'évidemment, on a un problème fondamental, c'est qu'une politique qui est menée sur un territoire comme un territoire communal, il ne peut se faire que dans l'animation et que la contractualisation et la réduction de ce fonctionnement ne nous permettra sans doute pas de continuer à être aussi actifs et aussi forts dans l'innovation. Et c'est vraiment une vigilance à laquelle on doit tous être très attachés pour dire combien nous avons besoin de financements sur notre territoire, mais pas que du financement d'investissement, mais aussi d'investissement de fonctionnement.

M. Philippe GONON : Je voudrais m'adresser à la fois à M. LOYAT et à M. BIZE. À M. LOYAT tout d'abord, je suis surpris que l'Adjoint aux finances de la Ville de Besançon n'ait pas opté pour cette solution qu'on lui propose aujourd'hui, c'est-à-dire non pas une baisse brutale et unilatérale des dotations, mais en lui disant simplement : «Vous avez, dans une enveloppe la possibilité de faire des choix». Moi, je préfère très honnêtement avoir des marges de manœuvre relativement importantes, avec une augmentation annuelle qui couvre au moins l'inflation, que d'avoir une diminution brutale de mes recettes qui ont, et vous le savez très bien, dans toutes les collectivités de France, déglingué complètement les épargnes brutes et l'investissement.

Quant à M. BIZE, moi, je voudrais simplement lui dire une chose très amicale. Dans ce nouveau contexte, depuis 2014, nous ne sommes plus de simples gestionnaires, nous devenons de véritables gouvernants, parce que gouverner c'est bien sûr prévoir, mais gouverner, c'est aussi choisir. Et nous avons maintenant des choix difficiles à assumer par moment, je suis d'accord avec vous, ils sont difficiles ces choix à faire, mais si nous ne les faisons pas, nous ne tiendrons jamais. Et moi, je préfère réduire à la hauteur de 1,2 % l'augmentation de mes dépenses de fonctionnement, que de prendre des sanctions comme on a laissé entrevoir l'autre soir à la CAGB, en disant : «Nous nous préparons à payer des sanctions». Moi, ça franchement, c'est un discours que je ne peux pas admettre, et j'espère qu'à la Ville de Besançon, nous n'aurons pas ce discours.

M. Philippe MOUGIN : Je serai bref, simple et concis, sans discours et vocabulaire élaboré. Si on ne note pas de changement significatif sur le budget de la Commune, sinon un budget plutôt en amélioration, baisse des dettes, effort sur les investissements, pas d'augmentation d'impôts locaux, je note toutefois, et tous les Bisontins le remarquent, les impôts communautaires augmentent d'année en année de façon immodérée. Pour faire simple, ce sont les vases communicants dans un sens unique. Et au final globalement, les impôts augmentent pour chacun d'entre nous. C'est quelque chose de très facile à vérifier en consultant la petite case en bas à droite, vous savez, c'est souvent comme ça.

Vous connaissez notre position sur les Régions, sur les Communautés d'Agglomération, et sur ces budgets mis en parallèle. Donc nous voterons contre ce budget pour 2018.

M. Ludovic FAGAUT : Pour répondre un petit peu aux différents interlocuteurs concernant les infrastructures sportives, vous vous êtes focalisés essentiellement sur un espace multimodal, mais il n'y a pas que cela. J'ai abordé aussi quand même derrière nos 120 clubs qui sont présents sur notre territoire, nos 25 000 licenciés qui souffrent cruellement d'infrastructures. Alors vous faites de la rénovation, très bien, je vous l'ai dit d'ailleurs, mais je pense que nous sommes en manque pour nos structures associatives, sportives sur le territoire bisontin.

Pour répondre également à M. BIZE, je crois que vous n'avez pas bien écouté. Vous n'avez pas bien écouté, puisqu'on vous a dit tout à l'heure, et j'ai pu vous dire que l'objectif n'est pas de dépenser plus, mais c'est de dépenser différemment et mieux. Donc derrière, ça s'appelle ni plus ni moins qu'un chiffrage, qu'un programme municipal. Donc vous le verrez, je pense très prochainement, ne soyez pas si impatients que ça, mais en tout cas, ça s'appelle un programme municipal.

Et puis pour votre gouverne aussi personnelle, allez lire un petit peu le rapport qu'Érik ORSENNA a pu publier dernièrement sur une mission de la lecture publique, un rapport qui s'appelle «Voyage au pays des bibliothèques», et puis vous regarderez un petit peu en tout cas ces préconisations dans le cadre de mutualisations de ces espaces.

Pour M. BONTEMPS, je crois qu'aussi vous n'avez pas écouté. M. GROSPERRIN, il n'a pas fait derrière un comparatif entre l'ISBA de Dijon, ou l'ISBA de Besançon, il a simplement relaté les propos de M. REBSAMEN dans un document.

M. LE MAIRE : Oui, mais arrêtez avec ça...

M. Ludovic FAGAUT : Donc ne venez pas lui prêter, ne venez pas relater des propos qui sont infondés, qui sont faux -laissez-moi parler- et derrière, parce que vous avez besoin de trouver une légitimité à prendre la parole au sein d'un Conseil Municipal pour montrer que vous êtes présent, et donc de vous exprimer sur des propos infondés que M. GROSPERRIN a pu tenir.

Concernant M. LOYAT et puis Mme VIGNOT sur le Tram, mais allez poser la question aux habitants de Chevroz, allez poser la question aux habitants de Nancray, savoir le Tram, comment ils le vivent. Allez leur poser la question s'ils ne le payent pas, et comment ils l'utilisent. Mais tout simplement, mais je pense qu'il faudrait sortir un petit peu du territoire bisontin, et d'aller voir ces communes et ces habitants, voir comment ils se comportent, et l'avis qu'ils ont aussi de ce Tram.

Et pour conclure, pour Mme VIGNOT, alors je ne sais pas à quelle heure vous êtes arrivée, vous aviez certainement de bonnes raisons de ne pas être à l'heure...

M. LE MAIRE : Oh...

M. Ludovic FAGAUT : Non, mais je ne vous en fais pas offense, je ne vous en fais pas offense. Sauf que derrière... je ne vous en fais pas offense, sauf que derrière, vous n'avez pas non plus le début des conversations qu'on aurait pu avoir autour de M. REBSAMEN. Donc ne vous offusquez pas non plus à tenir des propos derrière qui sont déformés et mal retranscrits, puisque le débat, au départ, je crois que c'est M. FOUSSERET, qui est parti sur les propos de M. REBSAMEN.

M. LE MAIRE : Ah non, non...

M. Ludovic FAGAUT : On a évoqué ensemble, sur Dijon notamment, puisque c'est parti quand même de cela le débat sur M. REBSAMEN. Donc arrêtez de nous prêter des propos qui ne sont pas les nôtres, derrière, pour qu'ils soient retranscrits dans une presse locale, alors que ce n'est pas nous qui les relayons. D'accord ? Donc votre vérité, ce n'est pas votre vérité, et ce n'est pas la vérité des Bisontins. Vous avez aussi une minorité derrière qui s'exprime, qui représente aussi un certain nombre de citoyens que l'on côtoie au quotidien et qu'on rencontre au quotidien, et derrière, on relaie aussi leurs inquiétudes, et leurs besoins. Tout simplement ! Donc arrêtez de nous prêter des propos qui ne sont pas les nôtres.

M. LE MAIRE : Au fond, je vais vous dire, je vous aime mieux quand vous souriez quand même, parce que là vraiment... Non, mais honnêtement, je vous ai senti tendu là. Je vous ai senti très tendu.

Et puis alors d'abord, pour votre petite information, Chevroz à l'époque, il ne faisait pas partie de l'Agglo. Non, mais c'est pour vous informer. Et puis je vais vous dire aussi, les habitants de Chevroz que je connais bien, ils sont tellement opposés à l'Agglo qu'ils ont demandé vraiment, ils ont fait des pieds et des mains pour venir nous rejoindre. Vous savez, parce que quand même cette Agglomération, on dit un certain un nombre de choses. Ce que j'observe, c'est que lorsqu'il y a eu la nouvelle découpe au niveau de la carte départementale de coopération intercommunale, qu'est-ce qu'il s'est passé ? Nous n'avons pas été appeler des communes, nous avons dû au contraire ne pas les prendre toutes. Parce que je crois que les communes de la périphérie ont toutes bien compris qu'effectivement, il était très, très important de faire partie d'une Agglomération, entre autres pour les transports en commun. Je suis sûr qu'à Chevroz, il y a plus de transports en commun aujourd'hui qu'il y en avait par le passé. Et nous sommes très heureux qu'ils soient là dans un grand mouvement de solidarité. Nous allons effectivement faire route ensemble, pour faire ensemble qu'il y ait ce qu'on appelle maintenant assez souvent «l'alliance des territoires». Effectivement, il faut qu'il y ait une alliance des territoires, effectivement, sur l'ensemble.

Et puis, je vous rappellerai quand même une chose, c'est que les remboursements du Tram sont en grande partie payés par le Versement Transport. Il faut arrêter de dire aussi que c'est pris dans la poche des habitants du Grand Besançon. La poche des entreprises certes, dans le cas du Versement Transports, mais c'est tout, et c'est un peu différent.

M. Abdel GHEZALI : Nous nous sommes déjà largement exprimés lors du dernier Conseil Municipal qui traitait de la question des Orientations Budgétaires, donc je ne vais pas tout reprendre ce soir.

Tout d'abord, nous tenons nos engagements, l'application de notre programme se poursuit, et cette année encore, comme depuis 2009 pour la Taxe d'habitation, nous n'augmentons pas les taux d'impôts communaux. Nous maintenons le cap politique que partage notre Majorité autour de quatre priorités fortes : les solidarités, l'éducation, la jeunesse, la tranquillité publique, et la politique de la Ville. Si les dotations de l'État aux collectivités ne baissent plus, c'est vrai, l'État a trouvé une nouvelle manière de limiter drastiquement notre autonomie financière, et donc d'actions, en contraignant fortement nos dépenses. Ainsi leur évolution va être bloquée par un contrat, enfin un vrai contrat, ça se discute, et se négocie normalement. Encadrer donc à 1,2 % pour cette année, alors que l'inflation est d'ores et déjà estimée à 1,3 %. Malgré ces contraintes, la Ville de Besançon poursuit ses politiques, elle respecte ses engagements, et conserve un haut niveau d'investissement. Au quotidien, l'ensemble des élus intègre bien sûr les

trois composantes du développement durable, le social, l'économique, et l'écologie. Notre action s'inscrit bien sûr dans le souci permanent de la proximité au service des Bisontines et des Bisontins.

Dans un contexte de construction collective avec l'ensemble des communes de l'Agglomération, nos politiques municipales s'articulent bien sûr en lien étroit avec les politiques communautaires qui se renforcent notamment en matière de rayonnement. Je vous remercie.

M. Pascal BONNET : J'irai un peu dans le même sens que Ludovic FAGAUT. Je trouve que les réponses de la Majorité sont de plus en plus caricaturales, et ne tiennent pas compte de la réalité de ce qu'on dit. On n'a pas de réponse à nos critiques sur le fond. On n'a pas de réponse à nos propositions, on nous répond à côté. Vous vous fixez sur REBSAMEN, parce qu'on l'évoque, parce qu'on est tous affectés par le fait qu'il attaque notre Ville, et que vous l'êtes aussi, je suppose, mais ne réduisez pas nos propos à ce qu'a dit M. REBSAMEN, et aller jusqu'à dire que Ludovic FAGAUT et Jacques GROSPERRIN et REBSAMEN ont la même communication. Il y aurait peut-être un complot contre la Majorité municipale de Besançon alors, organisé largement. Il faut être un peu sérieux quand même. Aujourd'hui, on constate quand même qu'il y a des attaques répétées contre Besançon, on ne le vit pas correctement, ce qui n'empêche pas aussi, pour nous, de faire des propositions.

D'autre part, vous avez aussi réagi un petit peu au fait que Jacques GROSPERRIN reprenait la notion d'un Préfet qui devenait le Maire de Besançon. Ce n'est pas le Préfet à titre personnel qui est en cause, c'est l'évolution actuelle de la contractualisation. Et ce qu'a dit le Président du groupe communiste allait dans le même sens. Il n'a pas employé les mêmes termes, mais il a dit la même chose. Il y a des oppositions diverses au gouvernement actuel, et à la politique nationale actuelle retentissant sur notre Ville, dans votre Majorité, comme dans votre Opposition. Quand ça vient de votre opposition, vous réagissez plus violemment, ce qui est un peu de bonne guerre, mais quand même.

Je voudrais terminer sur la question du Tram. Alors on sait très bien que c'est le VT qui paye le Tram, que ce n'est pas l'Agglomération dans sa totalité qui paye le Tram. On sait très bien que certains habitants de l'agglomération en bénéficient. Il y avait eu un débat, on ne va pas revenir dessus, mais j'étais de ceux qui ont participé à ce débat. On estimait qu'il y avait d'autres alternatives que ce Tram sur un axe unique, qui était de faire des sites propres sur plusieurs axes, qui répondaient plus aux besoins de l'Agglomération. Donc on ne peut pas nier le fait que le Tram est avant tout un Tram bisontin, puisque de toute façon, à part un petit bout de Chalezeule, il n'est qu'à Besançon.

M. LE MAIRE : Écoutez, on ne va pas refaire le débat sur le Tram parce que ! Moi, j'observe simplement qu'en matière de vision, les habitants de la périphérie avaient plus de vision qu'un certain nombre de membres de ce Conseil Municipal. Ça a été rappelé ce soir, ils ont voté pour une grande majorité. Voilà. Ouais, bon, c'est un sujet, mais non Monsieur GROSPERRIN, vous êtes déjà intervenu deux fois, et je ne me souviens pas vous avoir donné la parole.

M. Pascal CURIE : Rapidement, quelques mots sur la contractualisation, et puis quelques remarques après, quelques réponses à des interrogations.

Le déficit budgétaire chronique et la hausse continue de la dette publique depuis 20 ans ne sont plus soutenables. Ça, on en a déjà tous parlé ensemble. Dans ce contexte, il convenait de proposer des outils de meilleure maîtrise des dépenses, y compris aux collectivités

locales, parce qu'elles doivent participer à l'effort national de réduction du déficit de la dette publique.

Plutôt que de procéder à des coups de rabot annuels importants, comme cela a été fait les années précédentes, le gouvernement propose une démarche contractuelle, avec des engagements réciproques État/collectivités territoriales donnant de la visibilité dont ont besoin les collectivités et leur apportant l'assurance des dotations de l'État, stables.

Ensuite, quelques réactions aux propos de M. GONON, tout au début, sur le fait de se mettre ensemble autour d'une table, et puis de proposer un véritable projet pour Besançon. Je lui rappelle que c'est ce que l'on a fait un petit peu, alors pas uniquement sur Besançon bien entendu, puisque le projet, c'est aussi lié à l'Agglomération. Donc nous avons essayé d'élaborer le projet de territoire ensemble. L'ensemble des élus municipaux de tous les secteurs ont été invités. Ce projet de territoire sera proposé très prochainement en Conseil d'Agglomération, et je pense qu'on était tous ensemble autour de cette table. Dominique SCHAUSS a parlé d'un certain nombre de projets également très importants pour l'Agglomération sur l'enseignement supérieur et, bien évidemment, tous ces projets se retrouveront dans le projet de territoire.

Quelques réactions aussi aux propos de M. FAGAUT sur les infrastructures qui n'étaient pas de niveau intéressant. Vous avez cité la salle d'escalade qui va prochainement être construite. Vous auriez pu simplement préciser que ça sera bien une salle d'escalade d'un niveau international. Je crois aussi que vous avez parlé des sports nautiques qui n'avaient pas de structures correctes ; un projet est en cours, et justement... Oui, c'est ça... je vous réponds à cette question. Vous avez parlé de ça, je vous dis qu'actuellement, il y a un projet qui est en cours, et qui est justement dans le cadre de la contractualisation avec la Région.

Et puis quelques éléments, sur M. GROSPERRIN, toujours à propos du Préfet. Simplement j'étais à France Urbaine, donc à Dijon, la semaine dernière, et c'est vrai que le gouvernement a dit que la réforme de la fiscalité locale serait basée sur trois principes. J'en énonce simplement un ce soir, c'est un des principes, ça sera bien l'autonomie financière et l'autonomie fiscale. Ça a été redit par un membre du gouvernement, vendredi. Et simplement aussi, c'est vrai qu'il y a eu un débat, là ce soir, sur le Tram, ce sont la périphérie qui paye le Tram, etc. Aussi je pourrais peut-être dire que dans d'autres compétences, on va faire un transfert de l'Eau et de l'Assainissement à l'Agglomération. Et je pense que là les Bisontins seront contributeurs de façon assez importante pour que l'ensemble des Grand Bisontins arrive, à terme, à un montant identique de la facture d'eau. Et là, ce seront les Bisontins qui seront contributeurs pour les Grand Bisontins.

M. Michel LOYAT : Oui, M. GONON a parlé d'abstention bienveillante, donc moi, j'ai eu de l'écoute bienveillante quand il m'a cité. Je n'ai pas du tout compris, parce qu'il ne me semble pas avoir tenu les propos auxquels il répondait. Donc pour ceux qui n'auraient pas assisté à la totalité du Conseil, je n'ai pas le souvenir ni aujourd'hui ni dans des Conseils précédents d'avoir défendu la baisse des dotations qui était effectivement une baisse brutale. J'ai critiqué effectivement sans trop développer, la contractualisation telle qu'elle a été définie, et je maintiens effectivement que cela pose des problèmes, que c'est une contrainte forte. Je ne vais pas développer plus avant mais, en tout cas, c'était assez curieux, parce que j'ai écouté attentivement, et vous répondiez visiblement à d'autres personnes. Voilà.

Concernant M. FAGAUT, et je ne veux pas être long, je fais actuellement le tour des secteurs. Cette réunion, dans les différents secteurs, avec les élus, est naturellement pour parler des transports. Je n'ai aucune difficulté particulière à parler du Tram, à parler des lignes

périphériques, etc. Je réponds aux questions, et j'en profite pour dire qu'il y aura sept réunions publiques dans chacun des secteurs. Alors on ne fera peut-être pas une réunion à Chevroz, elle sera à Geneuille d'ailleurs, voilà, vous êtes naturellement invités. Quant au Versement Transport, le Maire l'a rappelé, c'est la source principale de financement, et c'est un outil important de solidarité territoriale. Si on prend l'exemple de Chevroz, et on pourrait prendre celui d'autres communes, sans connaître bien à fond la situation de Chevroz, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'entreprises, d'administrations qui contribuent au Versement Transport, puisqu'il faut employer plus de 11 personnes. C'est donc effectivement un outil de solidarité territoriale. Il y a des communes, il y a des habitants dans des communes qui bénéficient de transport en commun, alors même qu'il n'y a pas de Versement Transport issu de ces communes-là, mais c'est ça finalement...

M. LE MAIRE : Ça s'appelle la solidarité.

M. Michel LOYAT : Ça s'appelle la solidarité, et me revient à la mémoire la consternation de M. NÈGRE qui est Président du GART, quand le candidat aux primaires de la droite, François FILLON, avait annoncé très clairement qu'il voulait supprimer le Versement Transport.

M. LE MAIRE : Oui, il voulait supprimer.

Et je me rappelle aussi, par rapport à la contractualisation, qu'il y a eu un rapport avant les dernières élections fait par deux parlementaires, je ne me souviens plus lesquels, qui avaient répondu effectivement à une demande des Associations des maires des grandes villes de France, à l'époque, et de l'Association des maires de France, et de la DCF, pour faire effectivement en sorte que l'on puisse contractualiser plutôt que d'avoir à subir des coupes sèches dans les dotations. Cela a donc été fait à la demande de la Droite et de la Gauche, il faut le rappeler. Simplement, je remercie encore M. GONON pour son abstention constructive. Je voulais simplement lui rappeler une chose, à Philippe GONON. Quand il dit... M. GONON, quand vous dites -Mettons-nous autour d'une table-, pourquoi pas ! Je voudrais rappeler simplement qu'à deux reprises, la dernière étant sur le projet de territoire, nous avons fait des réunions par secteur, j'ai souhaité qu'il y ait une réunion par secteur sur Besançon. J'ai convié, dans cette salle d'ailleurs, me semble-t-il, l'ensemble des élus du Conseil Municipal. Il me semble que M. CROIZIER était là, il me semble, peut-être M. GONON aussi, je ne sais pas, mais en tout cas la minorité était très peu représentée. Donc moi, je veux bien que l'on se mette autour d'une table pour discuter, encore faudrait-il que vous puissiez venir et répondre à nos invitations. Donc cela dit, tout ça, ce sont des paroles, en disant -Réunissons-nous, ça fait bien-, sauf que lorsque l'on le fait, on se retrouve seul.

Voilà. Et je veux vous dire que dans les secteurs, par contre, il y a beaucoup de monde, et que les habitants des secteurs sont beaucoup plus intéressés que certains membres de notre Conseil Municipal.

Je mets au vote. Maintenant quels sont ceux qui s'abstiennent ? Qu'ils lèvent la main. Ah oui, on va présenter tout de suite l'amendement.

Alors je rappelle quand même simplement, si nous renvoyons en Commission, ça veut dire que nous ne pouvons pas voter le budget ce soir. Vous devez le savoir ça. Donc ça veut dire que vous prenez le risque de ne pas voter le budget ce soir. Non, mais je vous pose la question très clairement. Je précise simplement, parce que ce n'est pas... je vous donne la parole,

ce n'est pas habituel. Si ce soir il y a un amendement, et que l'assemblée, elle accepte cet amendement, il faudrait que ça reparte donc en commission, et nous ne pourrions donc pas voter le budget ce soir.

M. Laurent CROIZIER : Je ne suis pas certain que nous devons repasser, puisque les évolutions budgétaires sont définies dans l'amendement. Il suffit de voter le budget avec les évolutions qui sont inscrites sur ce document.

M. LE MAIRE : Non, je vais vous dire quand même, parce que j'ai quand même posé la question à mes services. Toute proposition ne figurant pas à l'ordre du jour, ou entraînant le vote d'un crédit ou la diminution d'une recette est renvoyée à la commission compétente. Toute proposition adoptée par une commission, peut-être suivie au Conseil Municipal par un rapporteur qui présente un rapport écrit. Donc ça nous renverrait en commission.

M. Laurent CROIZIER : Eh bien, que ça nous renvoie en commission !

M. LE MAIRE : Allez-y quand même.

M. Laurent CROIZIER : Ça me paraît complètement logique de proposer un amendement lors du budget, puisqu'on nous reproche, enfin on me reproche sans arrêt de faire des propositions, de ne pas les chiffrer. Et le seul moment où on peut effectivement faire évoluer les masses financières, c'est le moment du budget. Donc je trouve vraiment malvenu de...

M. LE MAIRE : Mais Monsieur CROIZIER, très calmement, pourquoi ne l'avez-vous pas présenté avant cet amendement ? On pouvait, on pouvait en parler avant.

M. Laurent CROIZIER : Je ne peux pas proposer un amendement avant d'avoir le Budget primitif, Monsieur FOUSSERET !

M. LE MAIRE : Vous en avez parlé en commission quand même du budget.

M. Laurent CROIZIER : Mais moi, je ne suis pas en Commission des finances.

M. LE MAIRE : Allez, présentez votre amendement.

M. Laurent CROIZIER : Donc effectivement, nous considérons que nous ne sommes pas des élus d'Opposition, mais des élus de proposition. Et c'est pour cela que, ce soir, nous avons décidé de déposer un amendement écrit, sur lequel nous demandons effectivement le positionnement du Conseil Municipal. Et un amendement qui demande l'extension des missions de la police municipale, et la création d'une brigade de nuit.

En introduction du Conseil Municipal, vous avez dit assez justement, M. FOUSSERET, qu'il faut donner les moyens à la police municipale et à la police nationale de faire son travail sans mélanger leurs fonctions. Et vous avez décrit, Monsieur le Maire, exactement le sens de l'amendement que nous proposons ce soir.

Nous partageons ensemble l'idée que la sécurité et la tranquillité publique constituent un droit essentiel pour tous les citoyens. C'est une phrase que j'ai reprise dans le document du

budget. Notre police municipale est un acteur incontournable. Elle assure un rôle de proximité auprès des Bisontins, et se doit de répondre à leurs attentes, au cœur de nos quartiers, et chaque fois que le besoin s'en fait ressentir. Et cet amendement est la concrétisation budgétaire d'une de nos propositions que nous avons faite, au cours d'un précédent Conseil Municipal. Donc nous proposons la création d'une brigade de nuit composée de huit agents volontaires, intervenant sur des faits très spécifiques, justement pour ne pas mélanger les fonctions entre les missions de la police municipale et de la police nationale : incivilités, troubles à l'ordre public, ivresse, tapage nocturne, sorties de boîte de nuit, etc., de façon à permettre à la police nationale de se concentrer sur la grande délinquance.

Si l'on trouve du sens et de l'utilité à la présence de nos policiers municipaux la journée dans nos quartiers, leur présence la nuit a tout autant de sens et d'utilité. Donc cette proposition répond de plus parfaitement à l'approche souhaitée par le Ministre de l'Intérieur, à savoir renforcer la complémentarité et la coopération entre la police nationale et la police municipale. Voilà, donc la mise en place de cette brigade de huit agents peut être raisonnablement évaluée à 320 000 €.

M. LE MAIRE : On nous fait des propositions.

M. Laurent CROIZIER : Voilà, 40 000 €. Je ne vais pas décrire toutes les propositions les mouvements budgétaires, vous les avez sur ce document. Donc voilà la proposition que nous ferons.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Donc ce que je veux dire, et j'ai déjà quand même répondu sur le fond à ça, c'est que, effectivement, vous avez bien pris la peine de dire qu'on ne mélangeait pas les missions. La base de notre raisonnement, ce que vous dites, un certain nombre de constatations sont justes. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est de faire en sorte que l'on donne à la police nationale les moyens de faire ces missions, parce que lorsque vous dites -On prend sur les dépenses imprévues-, sauf que les dépenses imprévues généralement, on les utilise. Quand on a un souci quelque part, enfin c'est un peu une cagnotte dans laquelle on peut puiser. Par exemple, on a un incendie par exemple à l'Hôtel de Ville, il faut engager tout de suite 3, 4, 5, 600, 1 M€, on le prend sur les dépenses imprévues. Donc de dire -On prend sur les dépenses imprévues-, ce n'est pas du tout raisonnable. Ça veut dire que c'est un coup de poker. Est-ce qu'on en aura besoin, ou est-ce qu'on en n'aura pas besoin ? Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, je persiste à dire que l'on doit donner à la police une brigade de nuit, de toute façon, vous savez très bien quelle sera notre réponse, j'ai déjà répondu à ça. Je dirais, à la limite c'est plutôt à lui de le proposer comme ça en Conseil Municipal. Et puis ça me permet de redire à nouveau qu'effectivement, je pense qu'il faut donner les moyens à la police nationale de faire son boulot. C'est ce qui est fait, puisque depuis le mois de septembre, octobre est arrivé, au moins une dizaine de policiers supplémentaires sont venus ici. Je rappelle qu'entre 2002 et 2012, on en avait perdu une quarantaine. Une dizaine sont revenus ici, on est au-delà des effectifs. Que la Police de Sécurité au Quotidien dans les quartiers, les QRR de reconquête républicaine, vont apporter sur Planoise entre 15 et 25, je ne sais pas combien, une quinzaine on va dire, minimum, de policiers supplémentaires, ce qui permettra d'autant d'affecter à nos secteurs, ce qui permettra d'envoyer la police ailleurs et que c'est la responsabilité de la police municipale, donnons, battons-nous ensemble auprès du Ministre pour qu'il donne des moyens à la police nationale. Mais effectivement, nous ne pouvons pas voter cet amendement, nous ne pouvons pas le voter. Nous ne le voterons pas.

M. Philippe MOUGIN : Cet amendement soulève plusieurs questions. M. CROIZIER partage l'idée, évidemment, comme tout le monde, que la sécurité et la tranquillité publique constituent un droit essentiel pour tous, évidemment, mais faire sortir la police municipale la nuit, sans armement, je pense que c'est une ineptie. Il ne pourra pas y avoir de sécurité pour la PM tant qu'elle ne sera pas armée. Déjà pour elle, et ensuite pour nos compatriotes. Je ne pense pas que M. CROIZIER appréhende bien visiblement les difficultés liées à la police, notamment la nuit, et la dangerosité surtout. Donc tant que les fonctionnaires, enfin que nos agents de police municipale ne seront pas armés, il n'est pas du tout approprié qu'ils soient en service la nuit. Ça, c'est la première chose.

Deuxième chose qui est d'importance, ces huit agents, je ne sais pas si M. CROIZIER regarde ou a une vue d'ensemble de ce que peut être une sécurité la nuit. Huit agents sont largement insuffisants, il en faut au moins le double, parce qu'il y a des dimanches, il y a des vacances, etc. Donc huit, ça ne couvre même pas, même pas la semaine en faisant travailler les agents tout le temps. Donc voilà. Donc je ne voterai certainement pas cet amendement qui, entre nous, n'a ni queue, ni tête.

Coupure.

M. LE MAIRE : Effectivement, je dois dire que M. MOUGIN a raison là-dessus, c'est peut-être sur le terrain un agent de plus entre... un ou un et demi de plus entre les vacances, la formation, les récupérations, le travail le week-end, les jours fériés, c'est un agent et demi de plus, donc ça ne répond pas à la question.

Et puis quand même, permettez-moi de vous faire part un peu de ma surprise. Vous êtes en train de nous dire : «Il faut se recentrer sur ses compétences». Tous, enfin tous, dans l'Opposition : «Il faut se recentrer sur ses compétences» et là, vous nous proposez quelque chose qui est un peu en dehors de nos compétences. Nos compétences, c'est la police municipale, OK, la compétence, ça, c'est la compétence de la police nationale et inévitablement en plus, M. MOUGIN a raison, ça reposerait le problème de l'armement sur lequel nous nous sommes déjà prononcés. Donc je pense que ce n'est pas raisonnable.

M. Jacques GROSPERRIN : Quatre points, le premier, c'est qu'on le découvre sur table, donc c'est toujours compliqué lorsqu'on découvre un amendement. D'ailleurs, c'est quelque chose de nouveau qui, à mon avis, est intéressant, et ce que propose Laurent CROIZIER, moi, je trouve que c'est très intéressant, parce que ça pose vraiment le problème de la police municipale et l'articulation avec la police nationale. Mais je reviens sur les propos que vous avez émis à l'instant, huit, je crois que ce n'est pas opérant, c'est inopérant. Je pense que c'est une petite erreur qui a été faite. L'armement, s'il n'y a pas d'armement, moi je ne vois pas comment on peut leur demander de sillonner, même si c'était quelque chose qui nous semble intéressant, parce qu'il y a une complémentarité, etc. Donc nous, par... comment dire ?

M. LE MAIRE : Amitié.

M. Jacques GROSPERRIN : Par amitié, merci. Je ne sais pas qui m'a soufflé, c'est vous, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Oui, amitié.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur le Maire par amitié vis-à-vis de Laurent, nous, nous ne participerons pas au vote.

M. LE MAIRE : Ça, ça s'appelle... ça, c'est un vrai choix politique. Ça, là, moi, je vous reconnais. Non, mais là, c'est un amendement, et vous pensez... Bon, écoutez, je demande à Monsieur CROIZIER qu'il réponde.

Je demande à Monsieur CROIZIER de répondre.

M. Laurent CROIZIER : Oui, je vais répondre à quelques points. Donc le premier, c'est le mot «habileté» que vous avez prononcé. Ce n'est pas «habile», c'est le moment le plus opportun, merci de retirer ce mot «habileté».

Par rapport au financement, j'ai pour habitude, quand je fais une proposition de, systématiquement, consulter les acteurs, ceux qui sont sur le terrain, avant de prendre la parole, et d'énoncer une proposition. Donc figurez-vous que j'ai évidemment fait consulter ces chiffres, le chiffrage, à un certain nombre de responsables syndicaux de la police municipale. Et au niveau de l'opérativité, ou je ne sais pas comment, quel terme on pourrait utiliser, rien ne les a choqués dans ce texte.

Au niveau de l'armement municipal, Monsieur MOUGIN, vous savez que nous y sommes favorables, et que vous noterez... Ah non, je n'ai pas voté contre, non, je suis désolé, je l'ai même proposé, Monsieur MOUGIN. Non, je n'ai pas voté contre, j'ai toujours voté pour, et je l'ai même proposé au sein de ce même Conseil. Vous noterez qu'il y a 15 000 € d'équipements qui sont budgétés, et que ça laisse la possibilité de financer l'armement de cette brigade éventuelle. Et puis pour finir, habileté, financement, «opérativité», équipement. Je pense que cette proposition était sérieuse, après, chacun prend sa responsabilité et souhaite la voter ou ne pas la voter. Cette décision est respectable, tout simplement. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Monsieur MOUGIN, j'espère qu'on va pouvoir en sortir quand même de tout ça là.

M. Philippe MOUGIN : Je serai très bref, et le calcul sera également très bref. Dans une semaine, il y a sept jours, il y a aussi sept nuits. Écoutez, si demain je suis agent de police municipale, pour être volontaire, je serais volontaire, mais pour au maximum cinq nuits par semaine. Donc dans une patrouille, vous savez très bien qu'un individu seul ne peut rien faire. Vous savez que la police nationale met au moins trois ou quatre personnes par automobile, donc il est impossible en sept nuits de couvrir toute la semaine avec huit agents. Donc ces calculs, vous pouvez faire des calculs...

M. LE MAIRE : Monsieur CROIZIER, vous n'avez plus la parole.

M. Philippe MOUGIN : ...comme vous voulez, si vous voulez couvrir toutes les nuits de la semaine, de tous les mois, et de toute l'année, c'est de l'utopie de croire que huit agents peuvent faire le nécessaire. Sinon, ils seront en arrêt maladie au bout de trois semaines.

M. LE MAIRE : Il se trouve, Monsieur CROIZIER, que je n'avais pas le contenu de votre amendement, puisque je ne l'ai eu que très tardivement, je crois aujourd'hui. Non, mais je

n'étais pas là, donc non. Oui, mais vendredi matin, je n'étais pas là, je ne vous fais pas de reproches, je dis juste «tardivement». J'ai eu le temps quand même de contacter effectivement quelques amis aussi que je connais, qui m'ont confirmé, je dois le dire, ce que dit M. MOUGIN est juste, c'est tout, je ne peux pas. Bien sûr que si, on sait très bien que c'est juste.

Bien. Je mets au vote cet amendement. Quels sont ceux qui sont pour l'adoption de cet amendement ? 2. Quels sont ceux qui ne participent pas au vote ? 8. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Donc cet amendement est repoussé.

Je mets donc maintenant le budget au vote. Quels sont ceux qui s'abstiennent pour ce budget ? Qu'ils lèvent la main ? 4. Quels sont ceux qui votent contre ? 10. Les autres sont favorables, le budget est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 4

Fixation des taux de fiscalité directe pour 2018

«**M. LE MAIRE** : On passe au taux suivant sur la fixation des taux de fiscalité pour 2018. C'est la déclinaison pratique de tout cela.

Bon, je pense que le vote est identique, pour tout le monde ? Le vote est identique. Pour le 4, est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? 10. Bon d'accord, il y a 10 votes contre, les autres sont pour. Oui, mais l'Opposition a le droit de voter contre des taux à 0 %, c'est son droit, bien sûr».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 5

Proposition de mise en œuvre de l'Attribution de compensation d'investissement

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions pour le point 5 ? Des abstentions ?
C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 6

Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2018

adopté». **«M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 7

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chef d'équipe et d'un poste d'adjoint de gestion administrative auprès de la Direction Citadelle - Patrimoine mondial

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? 2. Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 8

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'électricien auprès du département Architecture et Bâtiments et d'un poste de technicien énergie auprès de la Direction Maîtrise de l'Énergie

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? 2. Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 9

Personnel Communal - Renouvellement du poste de responsable du Centre de recherches et de documentation au sein de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 10

Personnel communal - Avenant n° 1 relatif à la mise à disposition de personnel entre le Centre de Gestion du Doubs et la Ville de Besançon - Gestion des demandes d'octroi ou de renouvellement de temps partiel thérapeutique

«**M. Michel OMOURI** : Simplement, je souhaiterais, par rapport à ce rapport, que vous puissiez donner peut-être une information. Il se murmure qu'étant donné que vous êtes le Président du centre de gestion...

M. LE MAIRE : Étant donné que ?

M. Michel OMOURI : Vous êtes le Président du centre de gestion, le CNFPT ?

M. LE MAIRE : Qui ça ? Moi, je suis Président ?

M. Michel OMOURI : Oui.

M. LE MAIRE : Vous êtes très mal informé.

M. Michel OMOURI : Le CNFPT, vous avez bien ça ?

M. LE MAIRE : Vous êtes très mal informé.

M. Michel OMOURI : Alors il se murmure que le centre de gestion allait certainement déménager. Est-ce vrai ou pas ? Je dis bien le CNFPT.

M. LE MAIRE : Oui le CNFPT, Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale.

M. Michel OMOURI : Voilà. Est-ce que oui ou non, il allait déménager ou pas ?

M. LE MAIRE : Alors je vous répète que vous êtes très mal informé, puisque si effectivement j'ai été jusqu'en 2014 Président du CNFPT, je ne le suis plus depuis 2014, donc ça fait quatre ans et je n'ai pas d'information à ce sujet-là.

M. Michel OMOURI : Alors moi, je souhaiterais quand même que vous vous renseigniez si cette information est vraie ou fausse ?

M. LE MAIRE : Déjà, oui...

M. Michel OMOURI : Merci.

M. LE MAIRE : J'en parlerai au Président, que je ne suis plus.

Quels sont ceux qui s'opposent ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 11

**Festival International de Musique Besançon Franche-Comté - Convention cadre
2018-2020**

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 12

**Etablissement Public de Coopération Culturelle La Saline Royale d'Arc-et-Senans -
Modification des statuts - Contribution financière de la Ville de Besançon**

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 13

Validation du Projet scientifique et culturel du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon

«**M. LE MAIRE** : Je rappelle quand même que vous avez ici, sur vos tables, un document qui présente ce projet. Et on a d'ailleurs, parmi nous, Nicolas SURLAPIERRE qui est notre distingué conservateur.

M. Patrick BONTEMPS : Oui, voilà, je rappelle simplement que ce Musée, c'est quand même le premier Musée créé en France en 1694, mais c'est aussi et probablement le quatrième ou cinquième établissement de cette importance dans la région. Donc ce document que vous avez maintenant à disposition est un document clé et indispensable, je dirais même fondateur, pour la réouverture du Musée rénové.

Le contexte financier, vous le connaissez, 10 M€, toutes dépenses confondues. 5 250 000 pour la Ville de Besançon, et le reste étant subventionné par l'État, la Région et le Département. Donc c'est un projet qui est bien soutenu, et nous les remercions.

Simplement, ce projet scientifique et culturel définit les grandes orientations, et la stratégie du Musée pour les 5 à 10 ans à venir. C'est la mise en cohérence des différentes missions du Musée au regard de ses collections et des publics que l'on souhaite toucher.

Le contexte du projet scientifique, c'est le rapport -la mission Musée du XXI^e siècle- rédigé en février 2017 et présenté à la Ministre de la Culture. Il se trouve que beaucoup de propositions de ce rapport vont dans la même direction que ce que la Ville de Besançon souhaite développer. Donc ce projet est le fruit d'une réflexion collective, avec une large concertation des équipes, des partenaires et des tutelles. Et à ce propos, je voulais, comme le Maire l'a fait à l'instant, saluer et remercier le Directeur qui a su mobiliser et dynamiser toutes les équipes pour la rédaction de ce projet scientifique en un temps record.

Nicolas SURLAPIERRE a immédiatement, dès son arrivée, pris à sa mesure cet enjeu, et a très vite intégré les orientations politiques que la Ville de Besançon voulait développer avec ce projet de rénovation et en particulier son aspect social. Et tout spécialement en direction des publics éloignés de l'art et de la culture, tel que nous l'avons proposé dans un quartier populaire avec le Musée Saint-Vit à Planoise. Et ceci doit donc perdurer.

Ce projet scientifique s'articule autour des collections, des actions à conduire pour les valoriser et les moyens nécessaires pour les réaliser. Le parcours archéologique est une composante ancienne de la vie culturelle bisontine. Il témoigne des cultures qui se sont succédé, juxtaposé et côtoyé en Franche-Comté. Le parcours culturel devra mettre en valeur les points forts de nos collections. La renaissance italienne, le XVIII^e, le XIX^e siècle, ainsi que les collections Adèle et Georges BESSON. L'art contemporain devra y trouver sa place, avec d'autres partenaires importants, comme le FRAC, à travers des expositions, mais également des espaces consacrés à cet art contemporain.

Quant au public, axe fort du projet culturel, le *storytelling*, pardon, dépouillé de son aspect marketing, sera utilisé pour sa principale qualité, l'art de raconter. C'est un facteur de

réussite, et qui doit permettre de renforcer l'image de la collectivité. Le Musée poursuivra le développement de sa politique volontariste en direction des publics éloignés de la culture, ainsi que les publics en situation de handicap. Pour cela, ce projet scientifique et culturel aborde des moyens humains, financiers et administratifs indispensables à la mise en œuvre ambitieuse de ce projet.

Pour terminer, je souhaite saluer aussi l'architecte qui a imaginé et conduit la rénovation de notre Musée de façon magistrale. Il s'est emparé de l'architecture inspirée des constructions romaines de MARNOTTE, et du parcours bétonné révolutionnaire de MICKEL pour nous proposer un Musée original, et qui sera une composante forte de la politique culturelle de la Ville de Besançon dans le futur, et qui permettra d'augmenter son rayonnement et son attractivité. Merci Adelfo SCARANELLO mais aussi merci à tous ceux qui ont participé au suivi de ce Musée, je pense en particulier à Catherine THIEBAUT avec qui nous avons suivi régulièrement tous les travaux du Musée. Et bien sûr, merci aussi à toutes les équipes municipales et autres qui ont collaboré, et qui se sont impliquées fortement dans ce dossier pour en faire la réussite que l'on connaît.

Voilà ce que je voulais simplement préciser, par rapport à ce projet scientifique, culturel, que vous pourrez découvrir et lire avec attention.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions à poser ?

Je trouve que c'est un projet magnifique. Je crois qu'on ne se rend pas bien compte, c'est presque un peu dommage que ça passe à cette heure-là dans le Conseil Municipal. C'est un grand projet, notre Musée, il a quand même l'intérêt d'être le plus ancien Musée de France, un siècle avant le Louvre, je crois que Patrick l'a dit. C'est un véritable bijou, un véritable joyau. Nous avons, dans les années passées, déjà construit des réserves. Je rappelle c'est 4 - 5 M€. Là aujourd'hui, ce Musée va ouvrir le 16 novembre 2018, c'est aussi une longue aventure qui avait été commencée sous d'ailleurs le précédent mandat. Et puis c'est vrai qu'Adelfo SCARANELLO, il a beaucoup de talent, et puis il a de la chance aussi, parce que passer après MARNOTTE, qui est un grand architecte et après MICKEL qui est un élève de LE CORBUSIER, enfin contemporain de LE CORBUSIER, effectivement, c'est une belle signature pour lui. Donc ce Musée sera un Musée dont nous pourrions être fiers.

Alors par rapport à ce projet scientifique, il n'y a pas de questions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Bravo Monsieur le Directeur, unanimité. Venez plus souvent».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 14

Emergences - Evolution du dispositif - Première attribution 2018

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je n'en vois pas, c'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 15

Bibliothèque - Restauration d'un ouvrage et d'un plâtre original - Acceptation de dons - Réaffectation en dépenses

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 16

Bilan de la saison touristique 2017

«**M. Thierry MORTON** : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, donc comme ça avait été demandé, on va vous présenter rapidement le bilan de l'année 2017, qui est globalement plutôt encourageant. Je rappelle que ça se situe dans une année charnière, puisque nous rentrons dans le schéma touristique que nous allons développer au niveau de l'Agglo. Je me contenterai uniquement, ce soir, des chiffres qui concernent la Ville de Besançon. Une présentation plus globale sera faite en Conseil communautaire.

Donc sur l'année 2017, on constatera que l'année est bien meilleure qu'en 2016, puisque l'activité touristique repart à la hausse. Hausse du nombre de voyageurs touristes : 89 millions en 2017 contre 84 en 2016, et hausse du nombre de nuitées, 210 millions en 2017, contre 200 en 2016 ; donc tout ça ce sont des chiffres INSEE.

Pour la Bourgogne/Franche-Comté, l'activité touristique est également à la hausse, et pour ce qui concerne Besançon, donc en Bourgogne/Franche-Comté + 2,2 % de nuitées hôtelières, en augmentation entre 2017 et 2016. Et à Besançon, les indicateurs de l'activité hôtelière sont largement à la hausse, puisque nous sommes à + 17,3 de nuitées étrangères en 2017, par rapport à 2016, et à 11,69 % de nuitées sur la saison d'été c'est-à-dire d'avril à septembre. Je rappelle qu'au niveau national, la hausse a été marquée par 2,90 % donc largement en deçà de ce que nous avons réalisé sur Besançon.

Pour vous donner quelques précisions, au niveau national, donc l'augmentation a été de 2,90, au niveau régional 5,40, et pour le Grand Besançon de 11,69 %. Donc je pense qu'il faut tenir compte de ces chiffres encourageants qui tiennent compte d'un travail de terrain qui est mené depuis un moment par les acteurs du tourisme.

Sur l'offre hôtelière, nous montons en gamme également ; 34 hôtels dont 29 sont à Besançon, soit 1 700 chambres aujourd'hui proposées aux touristes. A savoir que plus de la moitié des nuitées hôtelières du Doubs se concentrent sur la Ville de Besançon et environ 23 % de ces nuitées étrangères sont dans le Grand Besançon, 36 au niveau national. Donc on voit bien que là, il y a un effort à poursuivre pour aller capter des touristes étrangers.

L'hébergement marchand dans le Grand Besançon, c'est 4 000 lits d'hôtels, 830 lits dans les campings, 90 lits en gîte de groupe, un hébergement collectif de 100 lits, 130 lits en chambres d'hôtes et 260 lits en meublé. Pour autant encore, il nous faudra travailler sur la diversification de l'offre hôtelière.

Sur le secteur de Besançon plus précisément, vous voyez que les chiffres pour 2017 sont très encourageants, puisque nous passons par rapport à 2016 de 487 805 nuitées à 511 383 nuitées. On a une augmentation également sur la fréquentation étrangère, et sur le taux d'occupation global. Ce qui est très important, c'est que pour la première fois, nous passons au-delà du taux de la moyenne nationale, puisque nous sommes à 71,92 %, et que le taux national est à 61,2. Donc là, nous avons fait une augmentation significative de la fréquentation, tant sur

les nuitées, que sur l'allongement des séjours. La fréquentation hôtelière augmente en France de 4,9 %. Elle augmente sur Besançon de 4,8 % dans le Grand Besançon.

Vous avez un tableau comparatif sur les cinq dernières années, je reviendrai principalement sur le taux d'évolution de ces nuitées globales, soit une hausse de 11,43 % sur entre 2013 et 2017.

En France, les touristes européens représentent 79 % de l'ensemble des étrangers, ils représentent 65 % dans le Grand Besançon. Donc on est loin des idées reçues que finalement, peu d'étrangers viendraient dans notre territoire. Vous voyez qu'on n'est pas très loin, tout en étant pourtant pas une destination de premier plan.

Sur Besançon, il faut rappeler que c'est quand même 2 000 ans d'histoire, et cela nous impose aussi des exigences et des devoirs, à savoir conserver nos labels en particulier celui de Ville d'Art et d'Histoire. Nous possédons plus de 200 monuments historiques, nous sommes inscrits au patrimoine de l'UNESCO depuis 10 ans, et nous sommes le deuxième plus grand secteur sauvegardé de France, secteur sauvegardé de France qu'on appelle aujourd'hui Site patrimonial remarquable couvrant 268 hectares : la Citadelle, La Boucle et Battant, et Rives du Doubs.

Sur les activités et visites guidées de valorisation du patrimoine, en 2017, 345 visites guidées ont été organisées par l'Office du tourisme et des congrès ; 160 par Ville d'Art et d'Histoire qui est gérée par la Direction du patrimoine historique. Les visites numériques proposées à la Citadelle et en ville «thématique des gens célèbres», dans le bus Ginko de la Citadelle, dont je voudrais rappeler aujourd'hui que nous avons inauguré, il y a quelque temps, le nouveau départ pour la navette Citadelle qui passe cette fois par le centre-ville, c'est très important, avec des commentaires sur tous les bâtiments patrimoniaux en Wifi, directement dans le bus. C'est-à-dire qu'un touriste qui prend le bus à Chamars, puisque c'est le lieu d'accueil qui sera aussi le lieu des autocars, est pris en charge par une navette et, tout au long du parcours, il peut se connecter sans utiliser sa 3G, une application intra, j'allais dire, transports, comme elle existe au niveau de la Citadelle, et bénéficier d'informations sur tout le patrimoine qu'il traverse en cœur de Ville. Et c'est également intéressant aussi pour nos commerçants.

Et puis pour terminer rapidement, un point sur l'activité congrès. Alors globalement, on est plutôt stable. J'ai peut-être oublié un... Oui, les sites touristiques. Alors je ne sais plus où est mon petit papier. Il est là. Sur les sites touristiques, une fréquentation aussi plutôt favorable, vous voyez que les chiffres sont globalement en vert, sauf le Musée, et pour cause, Patrick vient de nous en parler, l'horloge astronomique aussi qui a une petite baisse de fréquence. Sur le reste, nous sommes globalement en position, voilà, favorable, avec toujours une augmentation des visites, et en particulier pour la Citadelle, sur la saison d'été, on a une augmentation encore de + 6 % sur l'année 2017, donc ce qui encourage les efforts que nous avons faits, en rouvrant en particulier le Naturalium, et d'autres animations.

Sur le tourisme, les activités du congrès, je vais très vite. Un taux d'évolution plutôt en baisse de 17 % environ, mais par contre, une retombée économique indirecte de 29 %. Je rappelle que le coût moyen en retombée économique d'un congressiste, c'est 174 € à la journée, donc c'est, j'allais dire une clientèle captive très intéressante aussi pour nos affaires économiques, tant hôtelières qu'en matière de restaurant, qu'en matière de commerce. Donc ce qu'on constate, c'est effectivement une baisse des congrès, mais ça c'est, j'allais dire, un peu global au niveau national, parce que voilà, il y a un peu moins de moyens dans les entreprises pour faire ce genre d'opérations, et dans les collectivités ou les grandes fédérations. Mais en revanche, on constate, et ça, c'est bien, par le travail qui a été mis en place, la centrale réservation, de proposer des plus,

en termes d'accompagnement des congressistes, avec des visites guidées, possibilité d'accéder à un certain nombre du patrimoine que possède Besançon et aussi des sorties, j'allais dire, clé en main, et bien, notre fréquentation en matière de congrès augmente. Nous avons des congrès colloques qui se basaient sur un jour, un jour et demi, et nous sommes plutôt sur une tendance de deux jours, deux jours et demi maintenant. Donc c'est ce qui donne cette hausse de 29 %.

Sur le chiffre que je vous donne là, il est totalement indépendant, il est donné par l'organisme France Congrès, donc ce n'est pas la Ville qui a son propre observatoire, mais nous sommes classés dans les villes qui adhèrent à la fédération de France Congrès, et pouvons bénéficier de ces retombées en matière de chiffres.

Voilà. Je termine par l'activité de l'Office du tourisme des congrès, sur principalement les visites où on constate quelque chose qui est national. C'est de moins en moins de visites sur site et de plus en plus de visites par le biais du digital et de l'Internet. Donc je vous laisse regarder rapidement ces chiffres, vous les avez sous vos yeux. Je ne vais pas commenter au-delà de ce qui était inscrit là sur ce tableau.

Ce que je voudrais dire globalement, c'est que nous sommes donc en pleine phase finale de l'organisation du nouveau schéma du Grand Besançon qui s'inscrira dans le schéma régional, et on pourra vous rendre compte très prochainement des projets qui seront portés pour l'avenir du territoire, qui rejoignent évidemment ce qui a été dit tout à l'heure par Pascal CURIE sur cette marque de territoire et les projets que nous devons défendre. Évidemment, le tourisme prendra une place pleine et entière, parce que très importante en matière de reconnaissance d'attractivité, et de rayonnement pour notre Ville.

Je vous remercie de votre attention, et je voudrais remercier les services qui produisent un travail extraordinaire en ce moment pour contribuer au rayonnement et à l'attractivité de Besançon. Merci.

M. LE MAIRE : Alors merci pour ces chiffres qui montrent effectivement, le tourisme, je le disais tout à l'heure en début de ce Conseil, la fréquentation touristique augmente, les séjours augmentent, et je crois que c'est quelque chose qui est très favorable. On se posera effectivement, à terme, la question du devenir de l'Office de tourisme. Normalement, à la fin de cette année, l'Office de tourisme devrait avoir intégré les locaux ici à l'Hôtel de Ville, donc on aura l'occasion d'en reparler. C'est un lieu qui est un lieu magnifique, dans un des plus beaux jardins de France, le parc Micaud. Ce qui veut dire que de toute façon, moi je ne proposerai pas un usage qui passerait par la vente du lieu, puisque ce lieu qui est dans un lieu public doit rester effectivement propriété de la collectivité.

Après, il y a des systèmes de bail emphytéotique qui existent, mais nous aurons l'occasion d'en reparler. Mais il faut quand même que les services, tant le service tourisme que les services d'ailleurs des bâtiments, de l'urbanisme réfléchissent à ce qu'on peut faire là-bas, parce que ce lieu-là, lorsqu'il sera libre, ne peut pas rester inoccupé pendant trop longtemps. Donc moi, je demande aux services déjà, en matière d'urbanisme, de voir quelles sont les règles. En matière de grands travaux aussi, de travaux, parce qu'il y a une propriété intellectuelle qui appartient à l'architecte, Monsieur DEMANGE, je crois. Et puis au niveau de la commission, il faut regarder ce qu'on peut en faire. Certains disent : «*Pourquoi pas un restaurant ?*». Oui, pourquoi pas un restaurant là-bas dans un cadre comme ça, ça serait... En tout cas, c'est un lieu prestigieux, au milieu d'un refuge pour oiseaux, de la LPO, là-bas, donc... Pardon ? Et de l'Agence... Tu veux en faire le siège de l'Agence pour la Biodiversité ? Ouais, il va falloir que tu aies des sous pour payer aussi.

Bien, alors par rapport à ce bilan, est-ce qu'il y a des remarques, des questions à poser à l'Adjoint ? Non, bon... On en parle souvent, puis quand on présente le bilan, personne n'a de question à poser, tant mieux. Donc tu as fait un bon bilan, Thierry, merci».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 17

Organisation de manifestations commerciales et artisanales - Modalités d'occupation du domaine public - Signature de conventions

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 18

Organisation d'un marché hebdomadaire quartier Rivotte - Modalités d'occupation du domaine public

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 19

Education-Petite Enfance - Programme de travaux 2018 - Demande de subventions

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 20

Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2018 - Demande de subventions

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 21

Partenariat entre la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) pour la création et la réalisation d'affiches et de cartes postales sur des thématiques de santé publique

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 22

Espaces Verts - Programme de travaux 2018 - Demande de subventions

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Mme Mina SEBBAH : En ce qui concerne la réhabilitation des aires de jeux publics, pouvez-vous me dire s'il est prévu des travaux pour l'aire de jeux de la nouvelle Pelouse ? Parce qu'on n'en a pas depuis quelques années.

M. LE MAIRE : La réhabilitation de quoi ?

Mme Mina SEBBAH : Rue de la Pelouse, la nouvelle rue de la Pelouse, parce qu'il y en a déjà...

M. LE MAIRE : Anne VIGNOT... Je ne vois pas où c'est.

Mme Anne VIGNOT : Je ne vois pas où... C'est Boichard que vous voulez dire ?

M. Michel OMOURI : Non, non, Saint-Ferjeux. Quartier Saint-Ferjeux.

Mme Mina SEBBAH : Saint-Ferjeux.

Mme Anne VIGNOT : Non, mais bien sûr, j'ai bien compris que c'était le quartier Saint-Ferjeux, mais c'est vaste quand même.

Mme Mina SEBBAH : La nouvelle Pelouse.

Mme Anne VIGNOT : La nouvelle ?

M. LE MAIRE : Alors l'école de la Pelouse ?

Mme Mina SEBBAH : À côté de l'ancienne école de la Pelouse, oui.

Mme Anne VIGNOT : Je regarderai, parce que... Il faut que je...

M. LE MAIRE : À côté de l'ancienne école de la Pelouse, il y a une place qui s'appelle la place de la Bascule.

Mme Mina SEBBAH : Parce que ça fait des années qu'il n'y a pas de jeux, ils ont tout enlevé, et donc ils ont mis un ciment, et il n'y a rien du tout pour les enfants.

Mme Anne VIGNOT : Oui, eh bien, écoutez, je regarderai de quoi vous parlez pour être... Vous êtes sûre qu'on est sur l'espace public de la Ville de Besançon ?

Mme Mina SEBBAH : Oui, oui, oui.

Mme Anne VIGNOT : Je regarderai.

M. LE MAIRE : Mais alors attendez, sur... Je vois très bien où se situe l'école de la Pelouse. L'école de la Pelouse.

Mme Mina SEBBAH : Anciennement l'école de...

M. LE MAIRE : Anciennement l'école de la Pelouse. Où actuellement, il y a même le Secours Populaire, me semble-t-il.

Mme Mina SEBBAH : Il y avait le CMS, maintenant, ça va être...

Mme Anne VIGNOT : C'est privé, c'est une aire de jeux privée. C'est pour ça que je vous pose la question. A priori, c'est une aire de jeux privée. Mais on regardera, d'accord ? Pas de problème.

Mme Mina SEBBAH : Merci.

M. LE MAIRE : Alors sachez simplement que là-bas, pour l'instant, sur le domaine public, on ne va pas faire grand-chose, puisqu'il y a un projet de réaménagement urbanistique qui est en cours de réflexion sur le devenir du site, là-bas, mais Anne, tu regarderas.

Mme Anne VIGNOT Il y a par contre un projet qui se fait avec les CCH, et l'ensemble des quartiers, et la Maison de quartier sur la Combe Ducat et puis donc c'est l'aire de jeux Boichard qui est derrière, non, Jean JAURES, excusez-moi. L'aire de jeux Jean JAURES.

M. LE MAIRE : Attendez, non, la combe Ducat et l'aire de jeux Jean JAURES, ce n'est pas au même endroit.

Mme Anne VIGNOT : Non, je dis que nous sommes en train... Est-ce que je peux avoir la parole pour répondre tranquillement ?

M. LE MAIRE : Il n'y a que toi qui parles, là, pour l'instant.

Mme Anne VIGNOT : Non, mais il faut qu'ils écoutent.

Est-ce que vous voulez la réponse ? Donc actuellement, nous sommes en train de travailler pour renouveler Jean JAURÈS, qui est dans le quartier Saint-Ferjeux.

M. LE MAIRE : Jean JAURÈS.

Mme Anne VIGNOT : D'accord ? Et nous sommes en train de travailler avec la Maison de quartier et l'ensemble des habitants sur la Combe Ducat parce qu'il y avait une demande effectivement aussi pour travailler sur ce secteur-là. Donc nous sommes en train de travailler là-dessus. Et on a un plan de réaménagement des aires de jeux sur l'ensemble de la Ville de Besançon, pour s'assurer d'avoir la plus grande équité dans tous les territoires. Donc plans, aire de jeux par aire de jeux, nous avons programmé une réhabilitation.

Et par contre, il est bien évident qu'il y a une discussion qui doit se mener avec des aires de jeux qui sont sur des espaces privés, par exemple avec des bailleurs sociaux, etc., qui, des fois, disparaissent et ne sont pas remises en place. Donc ça, c'est une autre discussion qui est en train de se faire.

M. LE MAIRE : D'accord, est-ce que ça vous satisfait ? Très bien.

M. Philippe MOUGIN : Vous m'avez oublié, apparemment, vous avez dit que tout le monde était d'accord. Je m'abstiendrai sur le 22, les espaces verts.

M. LE MAIRE : On n'a pas encore voté, donc je ne vous ai pas oublié.

M. Philippe MOUGIN : Alors c'est sur le 20. Excusez-moi, c'est sur le 20. Le 22... je prends les devants pour vous dire que nous sommes favorables donc sur le fond et pour les demandes de subventions, et nous nous abstenons en ce qui concerne les marchés. Donc nous nous abstiendrons à chaque fois.

M. LE MAIRE : Attendez, 19...

M. Philippe MOUGIN : Le 20... Abstention pour le 20.

M. LE MAIRE : Abstention pour le 20. Le 21, vous êtes d'accord ?

M. Philippe MOUGIN : Oui.

M. LE MAIRE : Et le 22 ?

M. Philippe MOUGIN : Abstention.

M. LE MAIRE : 2 abstentions pour le 22. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 23

Organisation des premières Assises Nationales des Pollinisateurs les 28, 29 et 30 juin 2018 - Demande de subventions

«**M. LE MAIRE** : Une belle manifestation. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 24

Chauffage Urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Programme des travaux de mise en conformité 2018

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 25

Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux pour l'année 2018

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 26

Maîtrise de l'Energie/Bâtiments - Adoption du guide de prescriptions techniques en matière de performance énergétique des bâtiments

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 27

**Voirie Déplacements - Programme de travaux 2018 - Demande de participations -
Demande de subventions**

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 28

Eclairage Public - Programme de travaux 2018 - Demande de subventions au SYDED

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 29

Bâtiments Municipaux - Programme de travaux d'accessibilité - Demande de subventions

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 30

Bâtiments Municipaux - Tranches annuelles - Programme de travaux - Demandes de subventions

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 31

Réaménagement des locaux au 32, avenue de l'Observatoire pour accueillir le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Bourgogne Franche-Comté (CROUS) - Approbation du projet définitif et de l'estimation des travaux - Demandes de subventions

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 32

Contrat de Ville du Grand Besançon - Appel à Projets 2018 - Première programmation

«**M. Nicolas BODIN** : L'outil du Contrat de Ville le plus visible est celui de l'appel à projets, parce qu'il permet de nouer des partenariats avec des porteurs de projets, la plupart du temps des associations qui souhaitent agir aux côtés des institutions et des habitants pour remédier aux difficultés des quartiers prioritaires.

En terme de méthodologie ont été organisées cinq réunions décentralisées dans chacun des cinq quartiers QPV ; donc je rappelle Planoise, Clairs-Soleils, Montrapon, Palente/Orchamps, la Grette, en présence des conseils citoyens, des porteurs de projets et des partenaires institutionnels.

Ensuite, il y a une instruction thématique avec les différentes délégations : économie, emplois, insertion, sport, éducation, culture, valeurs de la République, lutte contre les discriminations, vie associative ; et également cinq réunions d'instruction territoriale en présence toujours des conseils citoyens.

L'appel à projets démontre également la volonté des signataires du Contrat de Ville de cofinancer les projets de développement des QPV. À noter, par exemple, cette année, la nouvelle et forte implication de la Région Bourgogne/Franche-Comté dans l'appel à projets, conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention régionale de cohésion urbaine et sociale récemment soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour autant, le Contrat de Ville ne se réduit pas à l'appel à projets. Je peux évoquer rapidement le renouvellement urbain, désormais bien engagé sur la Grette, en cours de réflexion avec l'ANRU, sur le quartier de Planoise. La gestion urbaine et sociale de proximité qui se met en place, notamment en lien avec les bailleurs sociaux, et qui priorise des thématiques d'intervention décidées conjointement avec les habitants comme la propreté urbaine, la gestion des déchets, la maintenance et l'entretien de l'espace urbain, la tranquillité publique et résidentielle.

Je citerai également la lutte contre les discriminations synthétisées dans un plan territorial de lutte contre les discriminations, récemment approuvé par les partenaires du Contrat de Ville. Je citerai également l'ouverture de la MSAP de Planoise, qui constitue un outil de développement qui s'inscrit naturellement dans la logique d'intervention du Contrat de Ville. Et, bien entendu, les actions quotidiennes menées par les services de la Ville, de l'Agglo, de l'État, du Département, de la Région, et des bailleurs sociaux.

M. LE MAIRE : Et des CCAS.

M. Nicolas BODIN : Oui, mais le CCAS est dans la Ville quand même.

En quelques chiffres, 204 dossiers réceptionnés, dont 42 nouvelles actions, 162 renouvellements, 133 dossiers retenus en première programmation, dont 20 nouveaux

dossiers et 113 renouvellements. La seconde programmation aura lieu en juin, pour les dossiers qui devraient faire l'objet de complément d'info ou ceux qui ont une temporalité différente.

M. LE MAIRE : Voilà, donc c'est un programme... Oui, rapidement, mais c'est très, très important effectivement pour Planoise, et au-delà pour Planoise, pour Besançon, pour l'ensemble de la Ville.

Donc est-ce qu'il y a des questions à poser donc à M. BODIN ? Il n'y a pas de questions.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? 1. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 33

Actualisation de la convention ADS par avenant (Tarifs)

«**M. LE MAIRE** : C'est des problèmes de tarifs. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 34

Cession de l'immeuble communal sis 33 rue Mégevand au profit de M. et Mme POURCHET

«**M. LE MAIRE** : Le 33 rue Mégevand, c'est ce qu'on appelle l'hôtel Aubert, qui est dans la rue. C'est un hôtel qui avait été acheté par la Ville, il y a très longtemps d'ailleurs, pour en faire un Musée de l'horlogerie. Voilà, donc il est vendu 415 000 €, correspondant à l'estimation des domaines.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 35

Vente par Habitat 25 d'un logement HLM 76 rue de Fontaine Ecu à Besançon

«**M. Michel OMOURI** : Habitat 25 a décidé de vendre un appartement, comme l'a fait récemment Neolia avec 22 logements à hauteur de 2,2 M€ dont vous êtes opposé, ceci pour essayer de compenser la taxe MACRON pour les bailleurs. Je peux vous communiquer des chiffres, je souhaite que Monsieur le Maire, vous vérifiiez ce que je vais vous annoncer. Par rapport à la taxe MACRON 2018 pour les bailleurs, SAIEMB Logement, 500 000 €, GBH, 1,4 M€, Habitat 25, 1,7 M€, Neolia, 6 M€.

Ce hold-up va mettre en difficulté les bailleurs, et vous le savez. Maintenant, j'aimerais connaître enfin votre point de vue, et surtout connaître aujourd'hui la position des Présidents de la SAIEMB Logement et de GBH, donc qui font partie du groupe En Marche, donc pro MACRON. J'aimerais enfin connaître leur point de vue sur cette question-là.

M. LE MAIRE : Ah, ça vous fait mal de le prononcer, ça !

M. Michel OMOURI : Attendez, laissez-moi terminer. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, ceci va réduire la rénovation et la construction des logements dès 2019.

Maintenant, Monsieur le Maire, aujourd'hui, courage. Est-ce que vous êtes d'accord sur le choix de MACRON par rapport à ces chiffres-là ? Je souhaite que vous le communiquiez et que vous informiez même les élus par rapport à ces chiffres.

M. LE MAIRE : C'est tout ?

M. Michel OMOURI : Si vous pensez honnêtement que ça fait rigoler, je ne suis pas à la place des bailleurs...

M. LE MAIRE : Moi, ça ne me fait pas rigoler du tout.

M. Michel OMOURI : Franchement, je me pose la question comment ils vont équilibrer leur budget.

M. LE MAIRE : Mais ce que je peux vous dire, c'est que le problème, ça ne se règle pas par deux phrases.

Actuellement, l'État, on met 40 milliards d'euros par an, et il y a 3,5 millions de personnes qui sont mal logées. Donc il est clair que le dispositif actuel, il ne fonctionne pas.

Aujourd'hui, effectivement, il faut voir les choses différemment. Il y a effectivement ce que vous appelez la taxe MACRON, qui effectivement est quelque chose qui est assez difficile à accepter pour les logeurs. Il y a un dialogue actuellement qui est engagé avec l'Union sociale entre autres de l'habitat, avec les logeurs, pour trouver les solutions. Parce que le plan MACRON, ça ne se résume pas à une taxe, ça se résume par un allongement des durées -je dis ça de tête,

parce que je n'ai pas ça tout de suite, je n'ai pas regardé ça avant de venir-, par l'allongement des durées des remboursements, par des prêts bonifiés.

L'idée, c'est quoi ? C'est de faire en sorte que dans une région, dans un département, qu'il n'y ait pas de petits offices qui soient à moins de 15 000 habitants, 15 000 logements. Dans le Jura, je crois que dans le Jura, il y a un office, je ne sais pas lequel, de toute façon, je ne lui en fais pas grief, je crois qu'il y a 800 logements. L'idée aussi, c'est de dire : Il faut regrouper tout ça pour faire des ensembles cohérents, faire des économies d'échelle en terme de gestion, en terme de commandes, en terme d'entretien du patrimoine. Ça, effectivement, ça ne réglera certainement pas tous les problèmes.

Mais moi, je me refuse à donner une réponse très rapide sur un sujet qui est un sujet très complexe. Je crois qu'actuellement, les organismes, d'abord les associations d'élus se sont emparées du problème, et travaillent sur le problème. Les organismes logeurs travaillent sur le problème, et il faut regarder ça globalement, mais je ne peux pas vous répondre comme ça en quelques mots. Le seul chiffre que je vous rappelle, 40 milliards d'euros pour 3 500 000 mal-logés. Après, on pourrait en discuter un jour avec des chiffres et plus d'informations. Là, je n'ai pas d'autres informations à vous donner que celle-là.

Mais Pascal CURIE, lui, peut, peut-être, dire un mot, lui.

M. Pascal CURIE : Oui, je vais dire un mot, mais vous nous avez déjà posé plusieurs fois cette question-là. Je vous ai dit que tout n'était pas arrêté.

Simplement, par rapport à votre chiffre pour 2018, nous, on est à 1,1 M€ pour GBH. Je vous avais expliqué aussi à un moment donné qu'il y avait un dispositif de péréquation, etc., c'est-à-dire que GBH devrait -parce que tous les calculs ne sont pas faits- retrouver un peu plus de 300 000 € sur ce dispositif de péréquation. Il y a un certain nombre de chantiers, des discussions qui ont lieu avec l'État et l'USH en particulier. Et vous avez dû voir qu'en début de semaine, l'USH avec quatre de ses cinq fédérations avaient quand même signé le protocole d'accord avec le gouvernement. C'est-à-dire qu'à un moment donné, il y a eu des échanges, il y a des compensations d'un côté comme l'a dit le Maire tout de suite. Et donc pour l'instant, il y a quand même quatre des cinq fédérations, et l'USH, qui ont signé ce protocole d'accord avec le gouvernement.

Pour le reste, vous savez qu'il y a des réflexions sur des fusions aussi peut-être parfois sur certains organismes. On vous l'avait déjà dit également mais je crois que le mouvement HLM, depuis beaucoup d'années, avait besoin de se rénover, il ne l'a pas fait. Là, c'est vrai que c'est peut-être un peu raide, parce qu'on lui a mis le couteau sous la gorge, parce que depuis une dizaine d'années, je pense qu'on lui demandait de se rénover. Il ne s'est jamais rénové, donc là, il n'a plus le choix. Et je pense qu'il y a un certain nombre d'éléments, il faut profiter de ces fusions ou autres. Moi je l'ai déjà dit, j'aurais l'occasion peut-être de le redire pour développer différemment le logement social, diversifier un petit peu le logement social mais ce n'est pas le lieu ce soir. J'aurai l'occasion de vous en reparler un autre jour, si on a du temps.

Mme Danielle POISSENOT : Oui, effectivement, la SAIEMB, c'est 500 000 €, mais, en fait, comme tout à l'heure l'a dit Pascal CURIE, on est aussi avec le système de péréquation, donc on va récupérer effectivement une certaine somme. Aujourd'hui, ce qui est important, et l'idée du gouvernement c'est vraiment une opportunité, c'est la fusion. La fusion avec d'autres bailleurs, pour obtenir au moins 15 000 logements et plus. Et aujourd'hui, c'est vraiment une opportunité pour tous les bailleurs quels qu'ils soient. Et donc là, c'est effectivement un bénéfice

qu'auront les bailleurs. Donc après, tout n'est pas figé, tout n'est pas terminé, mais cette idée de fusion, à mon avis, c'est vraiment une idée pour que les bailleurs puissent aujourd'hui se reconcentrer et puis avoir, vraiment, un poids nécessaire pour pouvoir refaire du logement social.

M. Michel OMOURI : Simplement, j'aimerais avoir la garantie aujourd'hui, par rapport aux bailleurs dont nous avons eu deux Présidents ici, est-ce que vous garantissez qu'à compter de 2019 jusqu'aux calendes grecques, que vous n'allez pas remettre en cause la rénovation de vos logements, voire la construction de logements neufs. C'est ça aujourd'hui la vraie question, l'enjeu aujourd'hui. C'est peut-être en 2018, peut-être dire que le gouvernement peut vous donner, excusez-moi on dit «une carotte», mais dans les années à venir, vous, allez-vous, aujourd'hui, remettre en cause cette politique au lieu du logement sur Besançon ?

Sans oublier que quand demain matin, on ne rénove plus les appartements, qu'est-ce qu'on voit ? Aujourd'hui, une vacance qui va augmenter, parce que quand vous ne rénovez plus, les gens ne viennent plus se loger. Et on va augmenter aujourd'hui le taux de vacance qui, au passage, environ d'1 M€ sur GBH, sans compter SAIEMB Logement qui en plus, va avoir une remise en cause par rapport, je dirais aux entreprises de bâtiment. Parce que quand vous baissez aujourd'hui votre investissement, vous donnez moins de travail aux entreprises. C'est ça la réalité MACRON. Alors peut-être le nouveau monde de chez vous, vous l'aimez, mais moi, l'ancien monde, je le préfère.

M. LE MAIRE : Oui, enfin écoutez, bon, on avait quand même déjà pris un peu l'engagement ici de ne pas trop parler de ça sur cette façon-là. Oui, mais je n'ai pas dit que ce n'était pas sérieux, je n'ai pas dit que ça nous préoccupait pas, mais il y a un un minimum de respect quand même quand vous parlez de MACRON. C'est le Président de notre République. Monsieur...

M. Michel OMOURI N : Non, mais attendez, c'est important aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Vous voulez chiffrer... Vous mettez quelle date sur les calendes grecques ? Non, mais c'est quoi ? Répondez à ma question. C'est quand les calendes grecques ? Répondez à ma question, c'est quand les calendes grecques ? Vous ne répondez pas, oui bien sûr !

Bien allez, Pascal CURIE, tu veux redire un mot.

M. Pascal CURIE : Simplement, c'est peut-être un peu tôt aujourd'hui pour vous donner tout de suite les éléments là. Bien entendu, vous savez qu'avec un projet de fusion, les PSP vont forcément être modifiés. Les mutualisations vont diminuer un certain nombre de coûts. On essaye d'être avec les offices le plus sérieux possible dans les budgets. Bon, ce n'est pas le lieu, mais rapidement, sur GBH, on avait prévu, vous savez, on est sur deux années un petit peu plus compliquées, parce qu'on a la déconstruction. On avait anticipé les choses, et on savait qu'on avait deux années compliquées. On avait à peu près dit que sur 2017, on serait à peu près à 40 000 € de déficit en faisant attention à tout, sans diminuer les investissements et les réparations. On termine avec un résultat à peu près à 980 000 € en positif. Donc je pense quand même qu'on est capable, dès l'instant où on a des éléments, d'essayer de travailler sur nos budgets. On fait à peu près, voilà, 980 000 € en sachant qu'en plus, on a à peu près sorti 500 000 € pour Brulard cette année, qui nous seront remboursés soit l'année prochaine, soit l'année d'après. Donc vous voyez qu'on a quand même un résultat qui est à peu près à 1,4 M€ pour cette année. Mais tout ça, il faut qu'on regarde un petit peu dans les mutualisations, etc. Et je vous ai dit aussi qu'il y a

un certain nombre d'éléments pour diversifier le logement social, aller chercher des autres choses également.

M. Michel LOYAT : Oui, la question du logement social est complexe, elle est aussi très importante. Moi, je ne vais pas être très long, mais je serai constant dans mes interventions. J'avais dénoncé, au Conseil Municipal, lorsqu'il y a eu une ponction très lourde sous le quinquennat de M. SARKOZY, c'était une ponction qui a fragilisé les bailleurs sociaux. Alors c'était, vous savez, la critique des «dodus dormants». On disait qu'il y avait des bailleurs sociaux, donc qu'il y avait des ressources financières non utilisées. Alors que pour ce qui concerne Grand Besançon Habitat, nous avons bien sûr des ressources financières, mais en prévision d'un programme important de rénovation, de reconstruction, etc. Nous avons été très lourdement pénalisés. La méthode qui est utilisée par le gouvernement est une méthode brutale. Elle a été largement dénoncée par le mouvement HLM. C'est une méthode qui se traduit aussi par une ponction, c'est-à-dire baisse des APL suivie d'une baisse des loyers.

Alors je comprends bien sûr que les associations, que le mouvement HLM après le temps de la dénonciation, soient dans le temps du dialogue. Il y a un gouvernement, il y a un parlement, et puis voilà, il y a des décisions qui sont prises et, ensuite, il faut bien chercher à faire le mieux possible, et en tout cas, à limiter, j'ai envie de dire limiter les dégâts. Néanmoins, je consiste et je persiste dans le fait que c'est une ponction brutale.

Alors ensuite, qu'il y ait des fusions souhaitables, certainement. D'ailleurs, on avait entrepris, du point de vue exploratoire, je dirais, entre SAIEMB et Grand Besançon Habitat. C'était en début de mandat, il faut certainement des bailleurs sociaux plus importants. Sur Besançon, qu'il y ait quatre voire même cinq, quatre bailleurs, c'est trop, mais la méthode est brutale. Alors je constate d'ailleurs que l'on dénonce, en tout cas, ça a été dénoncé la baisse brutale des dotations et vanter la vertu de la contractualisation, eh bien, oui, la contractualisation est certainement préférable à des ponctions brutales.

M. LE MAIRE : Bien. Alors on doit voter quand même sur si on autorise Habitat 25 à vendre ce logement.

Est-ce qu'il y en a qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Donc ils peuvent le vendre».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 36

Subvention à l'association Doubsdeuche25

«**M. LE MAIRE** : Bon, c'est sympa comme titre, Doubsdeuche 25. C'est, je crois, 2 000 voitures, 2 000 2 CV, qui vont venir à La Vèze. C'est une grosse, grosse opération. Ça va mettre de l'ambiance dans la Ville. Bon, ça va peut-être circuler et être un peu compliqué avenue Gaulard, quand elles monteront à La Vèze, mais bon, il faudra prendre ses précautions. Mais c'est une belle opération qui doit apporter à peu près, je crois, 3 - 4 000 touristes dans nos hôtels ici. À moins que certains dorment dans les 2 CV, mais ce n'est pas très confortable quand même, il paraît. Je n'ai jamais essayé, mais ce n'est pas terrible.

Bon, vous êtes d'accord ? Alors pour ceux qui s'en inquiéteraient, donc c'est à La Vèze, mais toutes les précautions ont été prises par rapport aux Marais de Saône. Je le dis, puisque l'excellente Françoise PRESSE ne m'a pas posé la question, mais je lui réponds. Voilà Françoise.

Donc est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 37

**Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Programmation et financement des Volets
Enfance et Jeunesse 2018 - 1^{ère} répartition des subventions aux associations**

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 38

Subventions à des classes transplantées

« **M. Philippe MOUGIN** : Là, j'attire votre attention sur ce rapport. Je mets le doigt sur une injustice sociale caractérisée que j'ai déjà évoquée ici. Je réitère mes propos dans le projet, c'est de donner comme allocation aux familles défavorisées une éventuelle somme supplémentaire de 9 € pour les familles des quartiers prioritaires. Quid, que fait-on des autres familles défavorisées des autres quartiers ? Je pense que c'est une injustice, je l'ai déjà dit à M. DAHOUI à plusieurs prises. M. DAHOUI a entendu, m'a dit qu'il en parlerait et qu'on pourrait éventuellement voir ce sujet-là. Ça serait pas mal, dans les années à venir ou dans les prochains projets de ce type, au moins de lisser ces subventions, ces allocations à toutes les familles. Même si je suis conscient que l'argent ne tombe pas du ciel mais, au moins, que tout le monde soit sur le même plan d'égalité, parce qu'une famille précaire du quartier x par rapport à Planoise ou Clairs-Soleils a toutes les mêmes difficultés à vivre les fins de mois.

Voilà, je vous remercie, et j'espère, sur votre compréhension et votre attention pour faire changer les choses.

M. Yves-Michel DAHOUI : Oui, j'avais déjà indiqué en commission que la question était pertinente. Je crois d'ailleurs qu'elle avait été soulevée, sauf erreur de ma part, par Laurent CROIZIER également. Elle est d'autant plus d'actualité que nous avons décidé, lorsque nous avons réuni très récemment les directeurs et directrices d'école, d'en faire un thème de travail pour l'avenir, puisqu'une commission doit se réunir avec eux sur les moyens d'étendre cette politique publique. Vous avez raison sur le fait que les inégalités, elles sont sur l'ensemble du territoire, notamment parce qu'on fait des logements sociaux aussi ailleurs évidemment que dans les périmètres délimités sur les quartiers prioritaires. Et donc il y a effectivement des familles qui sont en difficulté.

Donc la réflexion va se mener déjà à moyens constants, parce que les directeurs et directrices sont d'accord pour réfléchir, dans une réflexion qui est d'ailleurs plus globale sur les dotations aux écoles et sur les modalités d'attribution des financements pour les classes découverte. Donc effectivement, on y réfléchit. Je vous avais dit qu'on le ferait, on n'a pas tardé, comme vous le voyez. Après, est-ce qu'on peut aller au-delà ? Parce que tout est aussi une question de budget. Ça, ça fait partie des arbitrages politiques qu'il faudra que la Majorité municipale puisse avoir lorsque je présenterai ce sujet éventuellement dans le cadre de nos arbitrages pour l'ensemble des questions politiques qui se poseront à nous.

Voilà, mais, en tout cas, c'est dans les tuyaux, et effectivement, quand on me met en évidence sous les yeux, je ne la conteste pas. Après la question, elle est toujours celle des moyens que nous avons pour les mettre en œuvre. Je ne vais pas répéter les contraintes budgétaires qui ont été évoquées très largement par les uns et par les autres.

M. LE MAIRE : Merci.

Bien y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 39

Vie Associative - Première attribution de subventions 2018

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. Jean-Sébastien LEUBA : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous aviez dit au début de votre intervention, propos liminaires au Conseil Municipal que vous aviez été entendu par Emmanuel MACRON sur les baisses de dotations. Je me souviens en effet d'avoir voté ici une motion par la Majorité municipale sur ces baisses de dotations qui étaient quand même très importantes, et nous avons été écoutés donc par François HOLLANDE, et je pense que ça a été une bonne chose, même si ça n'était pas assez suffisant selon notre goût.

Ensuite, nous avons refait une motion ici, allant dans le même sens, sur ces baisses de dotations, alors que nous n'avons pas forcément tous voté ensemble. Je pensais qu'on allait être en effet écoutés. Alors en même temps, Emmanuel MACRON nous a entendus, puisqu'il n'y a pas eu de baisse de dotations budgétaires, mais en même temps, on nous demande de maîtriser nos dépenses. Donc en même temps plus en même temps, ça fait « finalement ». Finalement, c'est des baisses de budget pour les associations qui sont impactées aujourd'hui très lourdement sur les budgets. Qu'on le veuille ou non, sur plusieurs années, c'est une baisse quand même assez conséquente.

Je voulais simplement saluer le travail de ces bénévoles qui travaillent longuement, quotidiennement, ce soir, demain, le week-end, pour que cette Ville puisse être animée. Ces jeunes, ces moins jeunes, ces retraités aussi qui ont perdu du pouvoir d'achat récemment, ces retraités qui perdent du pouvoir d'achat, je tiens à le dire. Pendant plusieurs semaines, j'ai été alerté, depuis le dernier Conseil Municipal, au sein des assemblées générales, à chaque fois que je les ai rencontrés. Ces retraités qui vont chercher leurs petits-enfants à la sortie de l'école, qui s'occupent de leurs parents qui sont en difficulté en termes d'autonomie, de dépendance. Mais ce n'est pas simplement des retraités, donc je l'ai dit, des jeunes, des moins jeunes, des gens qui s'investissent, et dans le budget municipal, vous ne le verrez pas apparaître. C'est des centaines de milliers d'heures de bénévolat ici sur la Ville de Besançon. C'est plusieurs...

M. LE MAIRE : Est-ce que tu peux revenir au sujet quand même ?

M. Jean-Sébastien LEUBA : Je suis sur le sujet

M. LE MAIRE : Non, non, tu n'es pas sur le sujet.

M. Jean-Sébastien LEUBA : C'est plusieurs millions d'euros... c'est plusieurs millions d'euros donc d'économisés sur le budget.

Je voulais juste faire un éclairage particulier sur ces bénévoles qui s'investissent dans les associations, qui mutualisent. Vous le verrez, dans les délibérations, on a « Quartier libre bisontin » qui est une association qui, en terme de mutualisation, est en train de faire un travail

remarquable, en association avec les maisons de quartier donc de Palente et de Clairs-Soleils. C'est aussi de nombreuses associations, comme vous le verrez, qui, malgré les baisses budgétaires, poursuivent leurs projets. Je tenais à les saluer, aussi saluer les services, parce que l'équipe municipale y a tenu, c'est à maintenir une qualité de service ici à la Ville de Besançon, notamment avec le Centre 1901 **Erreur ! Signet non défini.** dont vous avez été l'un des précurseurs, Monsieur le Maire. Et je tenais aussi à faire cet éclairage-là, parce que suite donc au travail qui a été réalisé par Eric GAUDEL, donc vous aurez donc Julie AUTARD, la nouvelle chef de service de la Vie associative qui arrive dans les services de la Ville de Besançon et qui, bien entendu, poursuivra ce travail qui a été largement porté donc auparavant par l'équipe d'Éric GAUDEL au sein de la vie des quartiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Il ne faudra pas prendre trop l'habitude de diverger sur les sujets, parce que je trouve que c'est quand même limite correct. Limite correct.

Y a-t-il des abstentions ? 2. Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 40

ASEP Chaprais Cras Viotte - Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux - MJC Besançon Clairs-Soleils - MJC Palente Orchamps - Subventions de fonctionnement 2018

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 41

Soutien au festival LUDINAM porté par le Collectif Ludique Bisontin (CLUB)

«**M. Jean-Sébastien LEUBA** : Je tiens juste à féliciter et faire un éclairage particulier sur ces fêtes populaires et festives au sein de la Ville de Besançon, qui réunissent, vous l'avez vu ce week-end, donc plusieurs milliers de personnes qui sont venues au carnaval de Besançon. Et vous parler donc de l'association Ludinam, donc qui est une cohésion de plusieurs associations Festival du jeu qui a amené, pour sa première manifestation à Besançon, 8 000 passages. On parle souvent des organisations, notamment sur la ville de Dijon, qui a essayé de faire la première expérimentation, donc avec 5 000 personnes. On a aujourd'hui des gens qui se sont investis, et je voudrais simplement leur faire un éclairage particulier, notamment **Éric GRUX**, **Simao SANCHEZ**, **Alexandre DECLERCQ**, **Marie-Christine CHOREL** et **Valérian GUELPA** qui se sont investis l'année dernière. Leur projet initial, je le rappelle, était sur le Kursaal de faire une soirée festive, donc en utilisant juste le Kursaal, et puis la salle Proudhon. Et grâce à la mobilisation des services de la Ville de Besançon, donc et les différentes délégations, je pense notamment donc à la culture, au rayonnement, au sport, mais aussi le parc auto logistique et la voirie, nous avons pu avoir une manifestation d'envergure et, cette année, donc, je vous remercie donc d'avoir fait cet éclairage sur cette association et d'avoir voté à l'unanimité, donc avec les groupes de l'Opposition, aussi la subvention pour cette association dans la commission.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 42

MJC Palente Orchamps - Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux -Attribution de subventions d'investissement

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 43

Association pour les Loisirs des Enfants Différents mais Déterminés (ALEDD) - Centre Omnisport Pierre Croppet (COPC) - Attribution de subventions de fonctionnement

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 44

Subventions à des associations sportives

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 45

Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une subvention

«**M. Philippe MOUGIN** : Oui, l'animation commerciale et artisanale, oui, évident pour la souveraineté alimentaire. J'ai lu ça dans le texte, et c'est tout à fait honorable et respectable. Et évidemment, on peut tous être supporters de cette politique-là.

Par contre, là où je m'étonne, c'est pourquoi au niveau national on ne soutient pas toutes ces choses-là ? Je veux parler de la politique commerciale étrangère, le TAFTA, le MERCOSUR, le TTIP, le CETA, etc.

Donc je me pose quand même certaines questions, parce qu'au niveau local évidemment, c'est des bonnes choses, d'ailleurs, je me suis toujours exprimé favorablement sur la question, mais ça serait bien de faire remonter les choses et vous savez très bien l'état de notre agriculture actuelle. Alors évidemment, vous allez me dire, on ne va pas parler du plan national, mais ça en fait quand même partie. Besançon et sa région font partie de la nation, de notre France profonde qu'on aime, et l'alimentation à Besançon n'est pas différente par rapport aux autres villes et aux autres campagnes. Donc je pense qu'il faut faire des efforts pour nos agriculteurs et demander à notre gouvernement de mettre la pédale douce sur tous ces accords-là. Evidemment, nous ne sommes que des petits, mais je sais qu'un agriculteur sur deux se suicide tous les jours...

M. LE MAIRE : Non, pas un sur deux, attendez, parce qu'en deux jours, il n'y en a plus.

M. Philippe MOUGIN : Si, un agriculteur se suicide tous les deux jours.

M. LE MAIRE : Ah oui, oui, d'accord, OK. Là, d'accord.

M. Philippe MOUGIN : Pourquoi, j'ai dit autre chose ?

M. LE MAIRE : Sans quoi en deux jours, il n'y en avait plus. Vous avez dit : «*Un agriculteur sur deux se suicide tous les jours*».

M. Philippe MOUGIN : C'est un lapsus.

M. LE MAIRE : C'est un agriculteur tous les deux jours, ce qui est déjà énorme.

M. Philippe MOUGIN : Voilà, donc ce qui serait bien, c'est de faire parvenir les doléances des gens du bas, justement pour sauver tous ces gens-là qui crèvent, excusez-moi de l'expression, mais c'est la réalité des choses. Merci.

M. LE MAIRE : Bien.

Alors donc merci pour ce que vous venez de dire.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 46

Congrès - Attribution de subventions - Deuxième répartition au titre de l'année 2018

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 47

Subventions à des associations culturelles - Première répartition 2018

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 48

**Vie étudiante - Premières Assises régionales de la Vie étudiante à Besançon -
Subvention UBFC**

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 49

Festival de cinéma «Hors-Clichés», 4^{ème} édition (19, 20 et 21 avril 2018)

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 50

Comité des Fêtes - Renouvellement de la convention-cadre et versement de la subvention 2018 - Délibération modificative (délibération du 18 janvier 2018)

«**M. LE MAIRE** : Le Comité des Fêtes qui a fait effectivement un très beau carnaval, beaucoup de monde, un beau temps, merveilleux, la joie, la bonne humeur, la simplicité dans les rues de Besançon.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 51

Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention financière 2018

adopté». **«M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 52

Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS de Besançon en vue de passer un accord-cadre de prestations de services portant sur les travaux d'impression des services

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions à poser ?

Pas d'abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Question n° 53

Marché de travaux pour la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie Signature d'avenant

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2.

Le Conseil est terminé. Je vous remercie».

La séance est levée à 21 h 10.